

République islamique de Mauritanie : Sixième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande de dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation — Rapport des services du FMI, communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration et déclaration de l'Administrateur pour la République islamique de Mauritanie

Dans le cadre de la sixième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande de dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI sur la sixième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande de dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation préparé à la suite des entretiens qui ont pris fin le 2 mai 2013 avec les autorités mauritaniennes sur les politiques et la situation économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 31 mai 2013. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- Le communiqué de presse résumant les avis du Conseil d'administration exprimés le 17 juin 2013 lors de l'examen du rapport des services du FMI susmentionné.
- La déclaration de l'Administrateur pour la République islamique de Mauritanie.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités mauritaniennes au FMI*
Protocole d'accord technique *

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI.

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Le 31 mai 2013

SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte : La Mauritanie a bénéficié d'un fort rebond de l'activité économique en 2012, malgré les faibles performances du secteur minier. Cette reprise de la croissance semble se confirmer aussi en 2013. La croissance a été tirée par les secteurs du bâtiment, des services et de l'agriculture. Les amortisseurs budgétaires et extérieurs demeurent à des niveaux records, grâce à un volume exceptionnel d'aide des bailleurs de fonds, aux recettes de la pêche et à un meilleur recouvrement d'impôts.

Programme : La Mauritanie a réalisé de très bons résultats dans le cadre de l'accord triennal soutenu par la FEC, qui arrive à son terme avec la présente revue. Les autorités ont respecté tous les critères de réalisation quantitatifs sauf un. Elles sollicitent une dérogation pour la non-satisfaction au critère de réalisation continu relatif aux prêts non concessionnels, en faisant valoir les mesures correctrices qui ont été prises. Elles ont satisfait à l'action préalable à laquelle était soumis l'achèvement de cette revue ainsi qu'aux repères structurels fixés pour mars 2013. En revanche, les repères structurels fixés pour fin décembre n'ont pas été respectés en raison de certains retards. Les autorités ont confirmé qu'elles étaient intéressées par un programme subséquent soutenu par le FMI.

Perspectives : Les perspectives économiques à court terme restent favorables, malgré une demande mondiale modérée. Cependant, plusieurs risques potentiels pouvant affecter négativement les perspectives de croissance demeurent bien présents et l'économie reste toujours vulnérable à une évolution négative des termes de l'échange. Les priorités absolues restent de réduire la vulnérabilité de l'économie aux chocs extérieurs et de faire en sorte que la croissance soit mieux partagée, ce qui nécessitera une stratégie globale de réformes structurelles. En outre, la Mauritanie doit remédier aux obstacles qui empêchent depuis de longue date, que la croissance soit mieux partagée, à savoir le degré de dépendance élevé de la croissance économique au secteur minier à moyen terme, un climat peu favorable aux affaires et des taux élevés de pauvreté et de chômage.

Approuvé par
Daniela Gressani et
Dhaneshwar Ghura

Les entretiens ont eu lieu à Nouakchott du 23 avril au 2 mai 2013. L'équipe était composée de M. Vera Martin (chef), R. Blotevogel, L. Moers et A. Touré (tous de MCD). A. Mati (chef de mission sortant) a participé aux entretiens pendant la première semaine. T. Najeh (Représentant résident) a prêté son concours. M. Sidi Bouna (EOD) a assisté à la plupart des réunions.

La mission a rencontré le Président Mohamed Ould Abdel Aziz, le Gouverneur de la Banque centrale Sid' Ahmed Ould Raiss, le Ministre des Finances Thiam Diombar, le Ministre des Affaires économiques et du développement Sidi Ould Tah, et d'autres ministres, des hauts fonctionnaires, des parlementaires, des représentants du secteur privé ainsi que des représentants du corps diplomatique, des bailleurs de fonds et de la société civile.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	4
MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	4
ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE	6
PERSPECTIVES ET RISQUES	8
ENTRETIENS AVEC LES AUTORITÉS	11
A. Politique budgétaire	11
B. Politique monétaire, taux de change et secteur financier	17
C. Gestion de la dette	19
D. Autres réformes structurelles	19
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	21
ENCADRÉS	
1. Viabilité du solde des transactions courantes	10
2. La réorientation des subventions alimentaires en Mauritanie	15
3. La place des industries extractives dans l'économie mauritanienne	16
4. Évolution récente du crédit en Mauritanie	19

GRAPHIQUES

1. Évolution économique récente, 2008–13	25
2. Évolution du secteur réel, 2008–13	26
3. Évolution du secteur extérieur, 2008–13	27
4. Évolution du secteur budgétaire, 2008–13	28
5. Indicateurs monétaires et financiers, 2008–13	29
6. Indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2012–33	43
7. Indicateurs d'endettement public selon divers scénarios, 2013–33	44

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2009–13	30
2. Balance des paiements, 2009–13	31
3. Besoins de financement extérieur, 2009–13	32
4a. Opérations de l'administration centrale, 2009–13 (en milliards d'UM)	33
4b. Opérations de l'administration centrale, 2009–13 (en pourcentage du PIB hors pétrole)	34
5. Situation monétaire, 2009–13	35
6. Le système bancaire en bref, 2009–11	36
7. Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2013–20	37
8. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2009–17	38
9. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015	39
10. Accès et échelonnement dans le cadre de l'accord triennal au titre de la FEC, 2010–13	40
11. Cadre de viabilité de la dette extérieure, Scénario de référence, 2010–33	41
12. Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2010–33	42

APPENDICES

Lettre d'Intention	45
Attachement I. Protocole d'Accord Technique	58

CONTEXTE

1. Pour la deuxième année consécutive, l'économie mauritanienne devrait enregistrer une forte croissance économique. Après le rebond qu'elle a connu l'année dernière et qui faisait suite à une période de sécheresse, l'activité économique est marquée en 2013, par le dynamisme de l'agriculture et des services, une production minière plus régulière et de grands projets d'infrastructures : le nouvel aéroport, une ligne électrique terrestre et un système d'adduction d'eau potable. La marge de manœuvre des autorités s'est considérablement améliorée grâce au programme soutenu par la FEC et la politique budgétaire suit aussi une orientation plus prudente. La flambée des prix du minerai de fer et l'afflux de recettes minières préserveront les amortisseurs extérieurs et budgétaires.

2. Les prochaines élections législatives auront lieu dans un climat politique difficile. Après une longue controverse sur l'organisation des élections législatives, une commission électorale nouvellement créée (la Commission électorale nationale indépendante, CENI) a annoncé que les élections parlementaires se tiendraient en octobre 2013. Les partis d'opposition, dont la participation aux élections n'est pas encore confirmée, se plaignent que l'amélioration du niveau de vie n'ait pas bénéficié à l'ensemble de la population. Si le conflit au Mali n'a eu qu'un effet limité — les bailleurs de fonds ayant bien coordonné leur aide aux réfugiés —, le climat politique est devenu plus hostile à la suite d'un litige ouvert entre le gouvernement et l'un des hommes d'affaires les plus en vue du pays. Les pressions s'exerçant sur les dépenses à l'approche des élections sont limitées et la plupart des analystes s'attendent à ce que l'action des pouvoirs publics suive son cours normal après les élections législatives d'octobre 2013 et les élections présidentielles de 2014.

3. Les fruits de la croissance économique ne sont pas encore suffisamment partagés pour atténuer la pauvreté et le chômage. Les bons résultats macroéconomiques réalisés par la Mauritanie ne se sont pas traduits par une amélioration généralisée des niveaux de vie. Les dispositifs de protection sociale conçus pour les populations les plus vulnérables ne sont pas encore complètement en place. Les faibles infrastructures, le climat des affaires défavorable, les déficiences prononcées du capital humain et l'accès restreint aux financements brident le développement du secteur privé, qui reste essentiel à la diversification de l'économie afin qu'elle soit moins tributaire des produits de base.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

4. La mise en œuvre du programme s'est déroulée de façon très satisfaisante, même si les autorités n'ont pas respecté le critère de réalisation continu relatif à la dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme.

- **Les autorités ont amplement respecté tous les critères de réalisation quantitatifs fixés pour fin décembre 2012** (PAT, tableau 1). Elles n'ont toutefois pas respecté en janvier, le critère de réalisation continu relatif aux nouveaux emprunts extérieurs non

concessionnels à moyen et long terme contractés ou garantis par l'État (voir *infra*), lorsque le Parlement a ratifié trois prêts non concessionnels contractés auprès de fonds de développement régionaux pour la réalisation de projets essentiels d'infrastructures.

Mauritanie : prêts non concessionnels approuvés en janvier 2013				
Bailleur de fonds	Projet	Montant (en millions de dollars)	Pourcentage du PIB	Élément don (%)
Fonds de développement saoudien	Ligne haute tension	75,0	1,7	26,6
Fonds arabe pour le développement économique et social	Adduction d'eau propre en milieu rural	71,0	1,6	30,4
Banque islamique de développement	Adduction d'eau propre en milieu rural	47,3	1,1	22,3

Source : autorités mauritaniennes.

- Le plan de réformes structurelles inscrit dans le programme appuyé par la FEC est sur le point d'être achevé** (PAT, tableau 1). L'action préalable à laquelle était soumis l'achèvement de la sixième revue, à savoir la fixation des modalités de remboursement des créances de l'État à l'égard de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) et du Ministère des Finances (initialement repère structurel pour fin décembre) a été réalisée le 2 mai. Le repère structurel fixé pour mars 2013, concernant l'audit des réserves internationales nettes de la BCM et des données sur ses avoirs intérieurs nets à la fin décembre 2012, a été respecté en temps voulu. Les deux repères fixés pour fin décembre n'ont pas été respectés. L'audit des principales entreprises publiques se poursuit et la revue des tarifs de l'électricité est encore en suspens (Lettre d'intention, §2 et tableaux 2a et 2b). En ce qui concerne les entreprises publiques, le rapport consacré à Mauripost est terminé et ceux qui portent sur la SNDE, la SONIMEX et la SOMAGAZ sont en cours d'élaboration. Un relèvement des tarifs de l'électricité pour les grands consommateurs avant la fin du programme semble peu probable en raison des retards survenus dans la réalisation de l'étude tarifaire et du climat politique difficile à l'approche des élections.

5. Les autorités sollicitent une dérogation pour la non-observation du critère de réalisation relatif aux nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à moyen et long terme contractés ou garantis par l'État, en faisant valoir que des actions correctrices ont été prises. Les services du FMI appuient cette demande. À titre de mesure correctrice, les autorités signeront début juin, un protocole d'accord visant à renforcer la coordination entre les Ministères et la Banque centrale (qui est chargée de coordonner le programme appuyé par la FEC) et, qui, de plus, prévoit que des consultations préalables aient lieu avec les services du FMI, à chaque fois qu'un nouvel emprunt extérieur est envisagé (Lettre d'intention, §17).

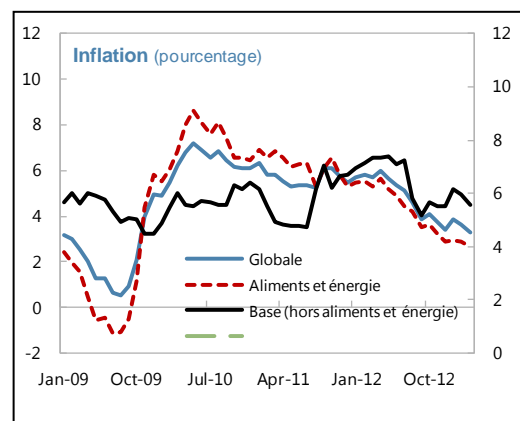
6. Les autorités ont manifesté leur intérêt pour un accord subséquent avec le FMI. Elles considèrent qu'un nouveau programme appuyé par le FMI serait un signal positif, pour les investisseurs, les bailleurs de fonds et les citoyens du pays, de leur détermination de maintenir la stabilité macroéconomique, de renforcer la gouvernance et d'assurer une répartition socialement plus équitable des fruits de la croissance. Dans ce contexte, elles ont accepté de fixer des

objectifs indicatifs trimestriels pour les réserves internationales nettes, les avoirs intérieurs nets, le solde hors pétrole et les emprunts extérieurs pour le reste de l'année 2013, afin de faciliter un passage sans à-coups au nouveau programme.

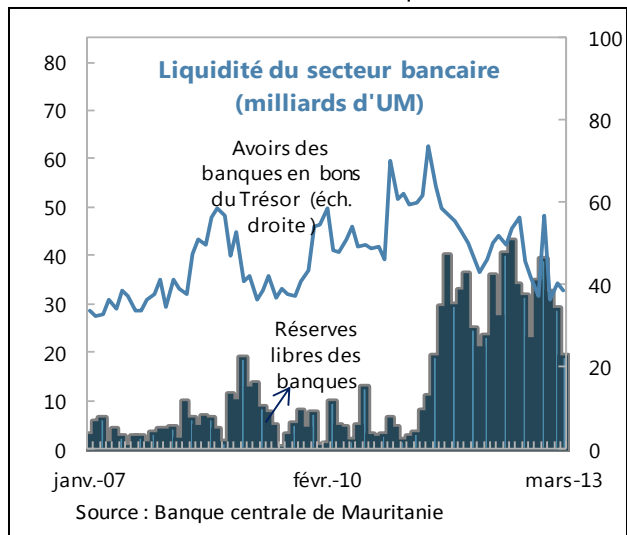
ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RECENTE

7. Une croissance économique vigoureuse, de bons résultats budgétaires et des amortisseurs extérieurs sans précédent sont les résultats les plus marquants réalisés par la Mauritanie dans le cadre du programme soutenu par la FEC (Lettre d'intention, §§4–7, tableaux 1–8 et graphiques 1-5) :

- La croissance du PIB a atteint 6,9 % en 2012**, sous l'effet d'un rebond considérable du secteur agricole, de résultats record dans le secteur de la pêche et du dynamisme du secteur du bâtiment, lié surtout aux projets d'infrastructures. Le secteur minier, qui était aux prises avec des difficultés techniques, a exercé un effet défavorable sur la croissance. La croissance du PIB, hors industries extractives, a atteint 8,0 %.
- L'inflation a été modérée**, elle est tombée à 3,3 % (en glissement annuel) au mois de mars. Les prix des produits alimentaires locaux ont augmenté faiblement sous l'effet de bonnes récoltes et les prix administrés des principales denrées de base importées ont continué de transmettre de façon limitée les effets de la hausse des prix internationaux des produits alimentaires.
- Le déficit du compte courant s'est creusé pour s'établir à 31,6 % du PIB en 2012** en raison de l'afflux d'investissements financés par l'IDE dans le secteur minier. Si l'on fait abstraction de ces investissements, le déficit tombe à 2,7 % du PIB. Le paiement anticipé de la licence de pêche par l'UE (qui équivaut à 2,1 % du PIB et qui n'était pas attendu avant 2013) ainsi que le don exceptionnel de la Libye promu lors de la table ronde des bailleurs de fonds de 2010 (environ 5 % du PIB) ont conforté encore la position extérieure du pays, en portant les réserves de change brutes à 962 millions de dollars fin 2012, soit l'équivalent de 6,2 mois d'importations (près de deux fois l'objectif visé pour 2012 au lancement du programme actuel soutenu par la FEC).



- L'ouguiya a continué de se déprécier progressivement**¹. Le taux de change effectif réel s'est déprécié de 3,3 % en 2012. Cependant, le mouvement de baisse s'est arrêté depuis le début de l'année, en raison des ventes accrues de devises sur le marché officiel par la BCM. Il y a lieu de noter toutefois, qu'en 2012 la moitié environ des ventes de devises par la BCM a été effectuée dans le cadre d'opérations hors marché, qui procurent des devises aux entités du secteur public et aux importateurs de denrées alimentaires au taux de change du marché.
- Les résultats budgétaires ont été solides.** Les recettes ont été nettement supérieures aux niveaux indiqués dans le programme, grâce à un meilleur recouvrement des impôts et à l'amélioration de l'administration fiscale; au paiement anticipé de la licence de pêche par l'UE; et au don exceptionnel reçu prévu par la table ronde des bailleurs de fonds en 2010. L'augmentation des recettes a permis de financer la hausse des subventions alimentaires dans le cadre programme d'urgence mis en place pendant la sécheresse, le remboursement des arriérés intérieurs accumulés en 2011 et les subventions à l'électricité, l'étude prévue sur les tarifs d'électricité ayant été retardée. La masse salariale est restée contenue en 2012. Dans l'ensemble, les dépenses ont été à peu près conformes aux objectifs du programme, à l'exception des dépenses en capital, que les autorités ont augmentées pour répondre aux besoins d'infrastructures. Pour la première fois dans l'histoire récente de la Mauritanie, le solde de base hors pétrole (dons et dépenses en capital financées par l'extérieur non compris) et le solde global sont devenus excédentaires en 2012, de 0,4 % et 2,8 % du PIB hors pétrole respectivement (Lettre d'intention, §6).
- La croissance du crédit s'est accélérée à 17 % en mars**, sur fond de liquidité abondante dans le secteur bancaire et de rendements réels négatifs des bons du Trésor. Les banques ont commencé à développer un marché de crédit à court terme à la consommation; ce segment existait à peine auparavant et demeure assez restreint, à environ 10 % du PIB. La création monétaire a légèrement ralenti et s'est établie à 15,6 %, en raison de la stérilisation implicite par la société minière publique (SNIM). Les recettes de change de cette société sont directement déposées à la BCM.



¹ Le régime de change est classé *de facto* dans la catégorie «autre régime dirigé».

- **La rentabilité des banques s'est améliorée malgré la faible qualité des actifs.** Les audits internationaux récents de dix banques ont confirmé que les créances improductives s'établissaient à 39 % du total des créances à fin 2011. Ces audits ont aussi mis en évidence une insuffisance de provisions équivalente à 5 % des créances improductives (½ % du PIB). Toutes les banques, sauf une, ont déjà résorbé ce manque de provisions grâce à une augmentation des recettes tirées des prêts à la consommation et des opérations de financement du commerce.

8. En dépit des bons résultats macroéconomiques obtenus par la Mauritanie dans le cadre du programme soutenu par la FEC, les taux de pauvreté et de chômage restent élevés et la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) avance de façon inégale. Le rapport de 2011 sur les progrès dans la mise en œuvre du CSLP décrit une situation mitigée. Du côté positif, la Mauritanie a surmonté plusieurs chocs exogènes et a retrouvé la stabilité macroéconomique au cours de ces trois dernières années. Les autorités s'activent à combler leurs besoins en infrastructures : l'enveloppe d'investissements publics a plus que doublé en proportion du PIB hors pétrole pour la période 2010–13. Malgré ces efforts, la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement fixés pour 2015 concernant l'éducation, la santé et l'environnement durable semblent difficile à atteindre (tableau 9). On ne dispose pas de données récentes sur l'incidence de la pauvreté et le chômage, mais il est probable que la sécheresse de 2011 a aggravé la situation dans ces deux domaines; 70 % des pauvres vivent en zone rurale.

PERSPECTIVES ET RISQUES

Les perspectives à court terme demeurent favorables malgré une demande mondiale modérée, mais plusieurs risques potentiels pouvant affecter négativement les perspectives de croissance sont encore très présents, notamment une évolution défavorable des termes de l'échange qui pourrait faire baisser les exportations, l'investissement et la croissance, et l'incertitude politique qui pourrait affaiblir la confiance des investisseurs.

9. La croissance économique devrait conserver son élan en 2013, avec un léger repli des amortisseurs budgétaires et extérieurs. La croissance du PIB réel devrait s'établir à environ 6 %, tirée par les secteurs du bâtiment et travaux publics, l'agriculture et les services. L'inflation devrait monter à 5 % (en glissement annuel) en raison d'une plus grande répercussion des prix internationaux. Sur le plan extérieur, le déficit des transactions courantes ne diminuera que légèrement, étant donné que le redressement des exportations minières ne compensera que partiellement le niveau élevé des importations liées aux projets miniers et d'infrastructure en cours et la baisse de l'aide extérieure (encadré 1). Une diminution des amortisseurs budgétaires devrait avoir lieu en 2013, tandis que les réserves officielles devraient atteindre l'équivalent de 7,4 mois d'importations fin 2013, c'est-à-dire un niveau supérieur à l'objectif prévu pour 2017 lors du lancement du programme.

Mauritanie : principaux indicateurs macroéconomiques, 2009–13					
	2009	2010	2011	2012	2013
			Est.	Proj.	Proj.
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	-1,2	4,7	3,6	6,9	6,2
Croissance du PIB réel hors industries extractives (en pourcentage)	-1,1	5,1	4,4	8,0	6,5
Inflation (fin de période; en pourcentage)	4,9	6,1	5,5	3,4	5,1
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	-11,7	-9,1	-7,3	-31,6	-28,1
Solde des transactions courantes hors importations des industries extractives financées sur IDE (en pourcentage du PIB)	-12,2	-6,8	7,2	-2,7	-10,5
Réserves officielles brutes (en mois d'importations de l'année suivante hors industries extractives)	2,4	2,4	3,7	6,2	7,4

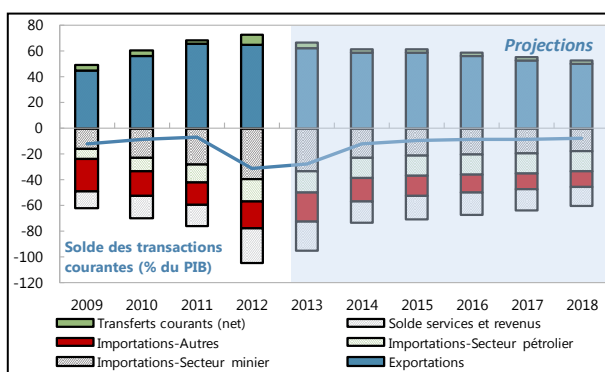
Sources : autorités mauritaniennes; estimations des services du FMI.

Box 1. Quelle est la viabilité du solde des transactions courantes de la Mauritanie?

Le déficit du compte courant extérieur de la Mauritanie s'est sensiblement creusé ces dernières années, en raison de l'augmentation des importations liées aux projets miniers et d'infrastructures. Le compte des transactions courantes devrait toutefois rester stable à moyen terme, car ce volume élevé d'importations répondait à un besoin temporaire et était financé essentiellement par l'IDE.

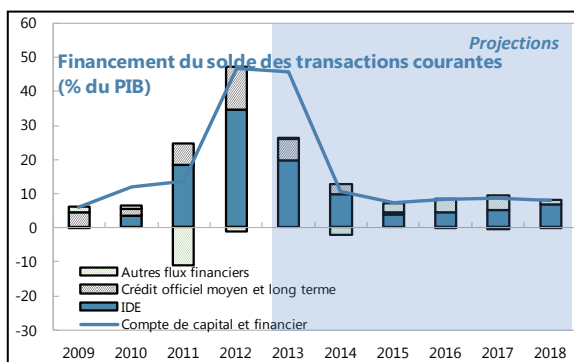
Le déficit extérieur courant de la Mauritanie s'est dégradé, passant de 7 % du PIB en 2011 à 32 % en 2012, à cause des importations liées aux

grands projets d'infrastructure dans le secteur minier et à des travaux publics. Les importations sont passées de 59 % du PIB en 2011 à 78 % du PIB en 2012, sous l'effet des programmes d'investissement entrepris par les industries extractives pour accroître leur capacité de production et des grands projets d'infrastructure lancés par le gouvernement (aéroports, routes, réseau électrique et eau) pour combler leur déficit en infrastructures. Si l'on exclut les importations financées par l'IDE et destinées au secteur minier, le déficit du compte courant s'améliorerait à 2,7 % du PIB en 2012.



Pourtant, malgré ce déficit d'une ampleur exceptionnelle, il y a de bonnes raisons de croire que le solde du compte courant est viable. Tout

d'abord, la montée en flèche des importations correspond à un boom temporaire de l'investissement qui se résorbera peu à peu à moyen terme. Ensuite, ce déficit est financé essentiellement par des flux stables, tels que l'IDE pour les importations du secteur minier et des prêts extérieurs (obtenus surtout à des conditions concessionnelles) pour les projets d'infrastructure du gouvernement. Entre 2011 et 2012, l'IDE à destination de la Mauritanie a doublé, en passant de 18 % à 35 % du PIB (dont 81 % en faveur du secteur minier). Les prêts extérieurs ont aussi augmenté, mais moins que l'IDE, passant de 6,5 % à 12,5 % du PIB.



À partir de 2014, le déficit du compte courant devrait décroître à mesure que diminueront les importations liées aux investissements dans le secteur minier et aux projets d'infrastructures, il devrait se maintenir à un niveau viable à moyen terme. Selon les projections des services du FMI, le déficit extérieur courant sera ramené à 2½ % du PIB à l'horizon 2017.

10. Des risques de ralentissement entachent les perspectives de croissance, mais l'économie s'est dotée d'une meilleure résistance aux chocs. En tant qu'exportateur de matières premières (minerai de fer, cuivre et or), la Mauritanie est exposée à une évolution défavorable des termes de l'échange qui pourrait freiner les exportations, l'investissement et les perspectives de croissance. Un repli prononcé de la croissance mondiale — provoqué, à court terme, par l'inaction des autorités de la zone euro ou l'adoption en Europe de mesures incomplètes au regard des engagements pris ou, à moyen terme, par un ralentissement prolongé de la croissance en Europe — principal partenaire commercial de la Mauritanie — pourrait assombrir les perspectives de croissance. En tant qu'importateur de pétrole et de denrées alimentaires, la Mauritanie est aussi vulnérable à une flambée des prix internationaux de ces produits, qui entraînerait une dégradation des positions extérieure et budgétaire du pays. L'incertitude qui domine la vie politique pourrait entraver l'exécution des programmes d'investissement à l'approche des élections parlementaires prévues cette année et des élections présidentielles de 2014. Les amortisseurs budgétaires et extérieurs considérables qui ont été constitués durant la période de mise en œuvre du programme appuyé par la FEC, offriraient une certaine protection contre ces aléas négatifs.

11. À moyen terme, la Mauritanie doit relever le défi persistant d'une croissance plus inclusive. Les difficultés tiennent à l'étroitesse de la base de production, au fait que la croissance soit fortement tributaire de l'évolution du secteur minier, au climat des affaires défavorable et au niveau élevé des taux de pauvreté et de chômage. Dans le scénario de référence, les services du FMI ont révisé à la baisse les perspectives de croissance pour 2015 (en ramenant le taux de croissance à 8,4 %, contre 27,3 % au moment de la cinquième revue) en raison des retards survenus dans l'exploitation de la mine d'or, dont le démarrage a été repoussée à 2017.

ENTRETIENS AVEC LES AUTORITÉS

A. Politique budgétaire

12. Les autorités et les services du FMI ont convenu que, pour assurer la viabilité des finances publiques, il était nécessaire de poursuivre la consolidation budgétaire. Le solde global, non compris les recettes provenant des industries extractives et les investissements financés par l'extérieur, s'améliorera de 1½ % du PIB hors industries extractives en 2013. L'ajustement aurait été plus prononcé si l'UE avait payé en totalité la licence de pêche en 2013, comme prévu au moment de la cinquième revue. Les autres

Mauritanie : principaux indicateurs budgétaires					
	2009	2010	2011	2012	2013
	(en pourcentage du PIB non pétrolier)				
Recettes non pétrolières et dons	24,9	25,8	26,3	38,1	31,9
Recettes non pétrolières	24,1	24,6	25,6	32,2	29,3
dont : recettes fiscales	14,1	15,0	16,0	21,6	19,5
Dépenses et prêts nets	32,1	29,1	29,8	37,1	35,0
Dépenses courantes	24,6	21,1	21,6	25,3	21,1
Dépenses en capital	6,8	6,7	8,0	11,8	13,9
Solde de base hors pétrole	-5,3	-2,4	-0,2	0,4	0,1
Recettes pétrolières nettes	1,8	1,4	2,0	1,9	1,0
Solde global dons compris (déficit -)	-5,4	-2,0	-1,5	2,8	-2,2
	(en pourcentage du PIB hors industries extractives)				
Pour mémoire :					
Solde primaire hors recettes provenant des industries extractives	-12,6	-11,7	-15,1	-15,7	-15,5
Solde global hors recettes provenant des industries extractives et investissement financé sur ressources extérieures	-12,0	-11,4	-13,3	-11,0	-9,6

Sources : autorités mauritaniennes; estimations des services du FMI.

éléments des résultats budgétaires de 2013 sont conformes aux priorités évoquées lors de la cinquième revue : i) la masse salariale a été contenue à 8 % du PIB; ii) les dépenses en capital ont été considérablement accrues (et sont devenues le premier poste du budget); iii) de nouveaux taux progressifs d'imposition sur le revenu ont été mis en place (avec toutefois des tranches légèrement différentes de ce qui était prévu au départ); et iv) les droits d'accise et les taxes sur les plus-values ont été relevés. Cette amélioration du solde global (hors industries extractives et investissements financés sur ressources extérieures) est compatible avec une légère détérioration de l'objectif officiel du programme, le solde de base hors pétrole, les recettes du secteur minier diminuant par rapport à leur niveau exceptionnel de 2012.

13. Les autorités sont déterminées à préserver les dépenses en faveur des pauvres et s'efforcent de mettre en place un modèle de croissance plus équitable en augmentant les dépenses en capital :

- ***L'investissement public constitue la première catégorie de dépenses en 2013.*** Les projets prévus sont concentrés dans l'agriculture, l'énergie et les infrastructures, trois domaines où des investissements massifs sont nécessaires et qui sont compatibles avec les priorités du CSLP. L'augmentation de l'investissement par rapport à la cinquième revue est financée essentiellement sur ressources intérieures, mais les services du FMI ont invité les autorités à faire en sorte que leur programme de dépenses en capital reste dans les limites de la capacité d'absorption du pays, respecte les nouvelles procédures de passation de marché et soit conforme aux objectifs du CSLP
- ***La réforme de l'impôt sur le revenu a permis d'augmenter les salaires après impôt tout en contenant la masse salariale.*** Il reste indispensable pour la Mauritanie de contenir la masse salariale, y compris en plafonnant les recrutements, car elle représente environ 8 % du PIB et 30 % des recettes non pétrolières, et demeure parmi les plus élevées des pays d'Afrique subsaharienne. Les autorités ont relevé les seuils d'exonération pour les plus bas salaires et relevé le taux d'imposition marginal pour les contribuables les plus riches. La masse salariale à proprement parler continue de s'accroître avec l'inflation, les fonctionnaires les moins payés recevant des augmentations plus fortes qui sont compensées par des augmentations plus faibles pour les mieux payés.
- ***La réforme des subventions aux carburants a bien avancé.*** Les prix des produits diesel — ajustés actuellement de façon ponctuelle — sont aujourd'hui supérieurs aux prix internationaux, ce qui permet de récupérer les subventions accordées dans le passé. Les services du FMI ont préconisé l'application stricte de la formule de fixation automatique des prix pour les produits diesel. Tout en mettant en garde contre l'accumulation d'écarts de prix, ils ont accepté le plafonnement à 3 % de l'ajustement des prix de détail. Ce plafond permettra d'éviter que d'éventuelles amples fluctuations des prix internationaux ne se traduisent par une instabilité excessive des prix de détail qui risquerait de saper le soutien politique dont bénéficie la formule.

- **Les tarifs d'électricité pour les grands consommateurs n'ont pas été relevés (repère structurel).** La principale raison en est que la réalisation de l'étude sur les tarifs d'électricité, qui préconise leur relèvement, a pris du retard. Faute d'un relèvement des tarifs, les subventions restent à environ 0,4 % du PIB, niveau inscrit dans le budget 2013. Il demeure essentiel d'augmenter les tarifs d'électricité, tout en maintenant les tarifs sociaux dont bénéficient les couches les plus vulnérables de la population, pour préserver la viabilité financière de la SOMELEC (compagnie publique d'électricité), même après la mise en place de la nouvelle matrice énergétique. Cependant, les autorités ont fait observer qu'il serait difficile de relever les tarifs à l'approche des élections.
- **La mise en place de dispositifs de protection sociale permanents et bien ciblés avance à un bon rythme (encadré 2).** Le programme de subventions alimentaires, auquel participent 1200 «boutiques solidarité» dans tout le pays, n'a pas toujours été efficace pour atteindre les ménages les plus pauvres des zones rurales. Maintenant que le pire de la sécheresse est passé, les autorités réduisent le nombre de produits subventionnés et développent les dispositifs de transferts en espèces bien ciblés, en suivant les expériences pilotes menées à Nouakchott et dans les zones rurales, en coordination avec le Programme alimentaire mondial.
- **Il est crucial de poursuivre la réforme de gestion des finances publiques pour s'assurer que les ressources publiques soient utilisées d'une façon efficace et conforme au budget et aux priorités du CSLP.** Parmi les mesures envisageables figurent la limitation du recours aux avances en espèces et aux procédures de dépense exceptionnelles, la finalisation du projet de nouvelle loi organique pour les finances publiques², et l'observation des nouvelles procédures de passation de marché pour tous les projets publics. Les autorités ont suivi le plan de remboursement des arriérés convenu en 2012 et ont pris des mesures pour améliorer les procédures d'auto-prélèvement de la TVA afin de réduire les arriérés du secteur public liés aux demandes de remboursement de TVA.

14. Les autorités continuent de renforcer le recouvrement des recettes. Au premier trimestre de 2013, les recettes fiscales étaient supérieures de 10 % au niveau prévu dans le budget et les autorités sont sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de recettes de 30 % du PIB inscrit dans le budget. L'augmentation des recettes fiscales, due en partie à l'élargissement de l'assiette fiscale, compensera partiellement la baisse des recettes en 2013 consécutive au paiement anticipé de la licence de pêche par l'UE en 2012. En outre, les autorités ont supprimé les niches fiscales dont bénéficiait le secteur minier en créant la base juridique nécessaire pour taxer les transferts d'actifs miniers entre non-résidents (avec l'assistance technique du FMI). La modernisation de l'administration fiscale se poursuit : l'unité des gros contribuables compétente

² La nouvelle loi comportera les éléments suivants : définition des principes budgétaires, fixation des objectifs budgétaires, établissement d'un cadre à moyen terme pour le budget, amélioration de la documentation d'accompagnement et fixation d'un calendrier donnant plus de temps au parlement pour examiner le budget, avec des dates précises pour l'information et la production de rapports comptables et d'audit en cours d'exercice.

sur l'ensemble du territoire est aujourd'hui plus efficace; un bureau de la valeur en douane a été créé et l'utilisation généralisée des numéros de contribuable a aidé à élargir l'assiette fiscale et à réduire la fraude fiscale. Les services du FMI et les autorités sont convenus de l'importance de traiter de façon équitable et non discriminatoire tous les contribuables. À cet égard, les services du FMI saluent le projet des autorités d'élaborer une vaste stratégie de communication pour expliquer le recouvrement de l'impôt, les voies de recours et les critères régissant les contrôles fiscaux.

15. Les autorités sont convenues de la nécessité de faire en sorte que les recettes minières soient utilisées dans la plus grande transparence. Les ressources non renouvelables jouent un rôle important dans l'économie (encadré 3), mais la politique budgétaire est formulée de manière telle qu'elle ne tient pas compte des difficultés découlant de la volatilité et du caractère épuisable de ces recettes, ce qui pourrait favoriser une orientation plutôt procyclique de la politique budgétaire. Le renforcement du cadre budgétaire nécessiterait l'adoption formelle d'un point d'ancrage adéquat qui permette de gérer convenablement les richesses non renouvelables de la Mauritanie. Cela aiderait aussi à améliorer la prévisibilité des dépenses publiques à moyen terme tout en tenant compte de l'instabilité des prix des matières premières et de la nécessité de veiller à ce que ces richesses soient utilisées selon le principe de la solidarité entre générations. En outre, une partie des recettes minières pourrait être utilisée pour réduire la dette extérieure, qui reste élevée. Les autorités sont convenues qu'il était difficile de définir un point d'ancrage budgétaire de cette nature dans un contexte caractérisé par de grands besoins de dépenses pour combler le manque d'infrastructures et répondre aux impératifs sociaux.

Encadré 2. La réorientation des subventions alimentaires en Mauritanie

La Mauritanie a eu recours à des subventions alimentaires d'urgence pour aider les populations les plus vulnérables à surmonter les effets de la sécheresse de 2011–12 et de la hausse des prix alimentaires qui s'en est suivie.

Cependant, ces subventions étaient généralement mal ciblées et coûteuses. Pour renforcer les dispositifs de protection sociale, les autorités transforment actuellement le programme alimentaire d'urgence en un programme permanent bien ciblé qui vise à réduire le nombre de ménages menacés par l'insécurité alimentaire.

Vers la fin de l'année 2011, la Mauritanie a connu une grave sécheresse qui a porté le nombre de personnes menacées par l'insécurité alimentaire d'environ 450 000 à 900 000 en touchant plus de 60 % des terres arables et 30 % du bétail. Ce sont les zones rurales, où la population vit traditionnellement de l'agriculture de subsistance et de l'élevage, qui ont été le plus touchées; l'insécurité alimentaire y est passée de 9 % à 25 % en 2011.

À titre de mesure d'urgence face à la sécheresse, les autorités ont mis en place le programme EMEL en

élargissant un dispositif existant de boutiques alimentaires pour distribuer des denrées à des prix subventionnés. Le nombre de ces boutiques est passé de 1000 à 1223, dont 308 étaient situées à Nouakchott et 915 dans les zones rurales. Dans un premier temps, les autorités avaient espéré partager le coût de ce programme avec les bailleurs de fonds, mais elles ont été obligées d'en faire supporter une proportion plus élevée au budget, car certains versements des bailleurs de fonds ont été retardés et

les effets de la sécheresse se sont intensifiés. En définitive, le coût budgétaire des subventions alimentaires dans le cadre du programme EMEL a atteint 12,9 milliards d'ouguiyas, soit 1,2 % du PIB hors pétrole de 2012.

Pour améliorer l'efficacité des subventions alimentaires, les autorités ont évalué l'efficacité des premières boutiques de solidarité (repère structurel pour fin décembre 2011) et, avec l'aide du Programme alimentaire mondial (PAM), ont effectué une enquête sur la vulnérabilité et la pauvreté à Nouakchott et dans plusieurs zones rurales (repère structurel pour fin avril 2012). L'évaluation du programme de 2011 a servi de base à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme EMEL qui a suivi en 2012, ce qui a permis de réduire les coûts et de supprimer les facteurs d'inefficacité. Plus récemment, les autorités ont exploité les résultats d'une enquête de vulnérabilité à Nouakchott et dans certaines zones rurales pour identifier 10 000 ménages de Nouakchott qui recevront des allocations mensuelles de 15 000 ouguiyas (équivalant à la moitié du salaire minimum légal) par virement bancaire. En juin 2012, ce système de transfert a été élargi à 15 000 ménages en quatre zones rurales jugées particulièrement exposées à l'insécurité alimentaire. Les autorités ont maintenant l'intention d'étendre ce dispositif à d'autres zones rurales avec l'aide du PAM.

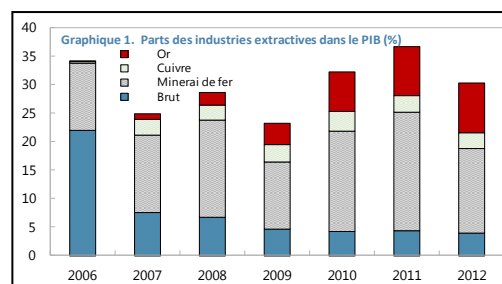
Pour mieux faire face à l'insécurité alimentaire compte tenu du caractère récurrent de la sécheresse et de la forte incidence de la pauvreté, les autorités sont en train de remplacer le programme de subventions alimentaires d'urgence, qui est mal ciblé, par un programme permanent mieux ciblé. Sur la base de leur stratégie nationale de protection sociale, qui sera bientôt prête, et des résultats des enquêtes de vulnérabilité à l'échelle nationale, les autorités décideront du panachage approprié de subventions alimentaires et de virements en espèces pour lutter au mieux contre l'insécurité alimentaire.

Mauritanie : Subventions aux produits alimentaires				
	2010	2011	2012	2013 1/
Insécurité alimentaire				
Part des ménages touchés par l'insécurité alimentaire (%)				
Zones rurales	8.7	24.6	19.4	...
Zones urbaines	5.1	11.1	13.2	...
Coûts budgétaires des subventions aux produits alimentaires				
EMEL (en milliards d'UM)	...	7.6	12.9	6.0
Transferts monétaires (en milliards d'UM)	...	0.2	0.2	0.2
Coût total (en milliards d'UM)	...	7.8	13.2	6.2
Coût total (en pourcentage du PIB non pétrolier)	...	0.7	1.1	0.5
Sources : Programme alimentaire mondial, autorités mauritaniennes et estimations des services du FMI.				
1/ Projections des services du FMI.				

Encadré 3. La place des industries extractives dans l'économie mauritanienne

Les ressources non renouvelables, essentiellement minières, jouent un rôle important dans l'économie mauritanienne.

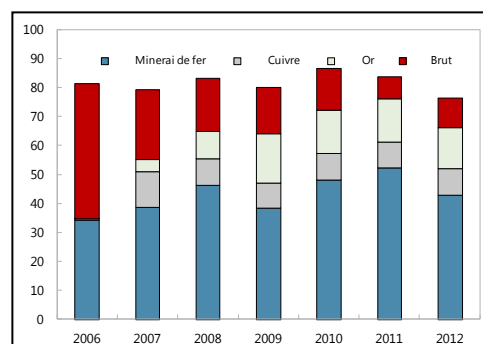
La Mauritanie a découvert du pétrole au milieu de la première décennie 2000, mais les gisements sont décevants, tandis que la production minière a augmenté en proportion du PIB. En revanche, la production pétrolière a fortement baissé : elle est tombée de 22 % du PIB en 2006 à moins de 4 % en 2012. La contribution des activités minières au PIB est passée de 12,2 % à 26,4 % pendant la même période. Dans le secteur minier, c'est le minerai de fer qui domine, mais l'or gagne en importance.



Les industries minières occupent une place de premier plan dans les exportations et les importations.

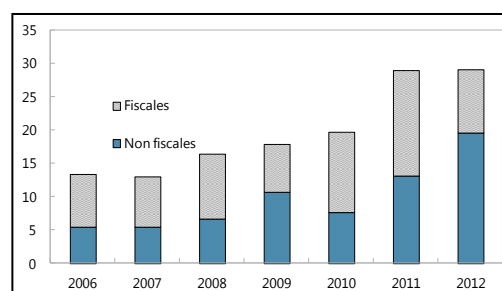
Les produits miniers ont représenté 66 % des exportations en 2012, contre 34 ¾ % en 2006. La part du pétrole dans les exportations totales décroît rapidement depuis 2006 en raison de la baisse de la production.

L'évolution des exportations de minerai de fer est liée essentiellement à celle des prix, tandis que les exportations de cuivre et d'or sont déterminées principalement par l'augmentation de la production et des prix. Les industries extractives jouent aussi un rôle important du point de vue des importations. Globalement, les importations liées à des projets miniers ont représenté environ la moitié du total des importations en 2012. Les importations de Tasiast, le producteur d'or, ont constitué environ 25 % du total des importations en 2011–12. La hausse des importations, financée pour la plupart par l'IDE, s'explique par le développement d'une nouvelle mine d'or, qui devrait être pleinement opérationnelle en 2017.



Comme prévu, le budget de l'État bénéficie de plus en plus des ressources minières.

La proportion des recettes minières est passée de 13,4 % du total des recettes (hors dons) en 2006 à 29 % en 2012. Les recettes minières autres que fiscales (en particulier les dividendes de la SNIM) ont joué un rôle, mais les réformes structurelles de la fiscalité des industries extractives ont aussi contribué à accroître les recettes. Les autorités ont adapté les régimes fiscaux et douaniers en fonction d'un nouveau code minier et mis en place un impôt sur les plus-values résultant du transfert de propriété d'actifs (miniers) ainsi qu'un mécanisme d'auto-prélèvement de la TVA pour la prestation de services par des sociétés étrangères, conformément aux recommandations des missions d'assistance technique du FMI.



Cependant, la proportion accrue des recettes minières pose un problème pour la définition de la politique budgétaire, laquelle, à l'heure actuelle, ne tient pas compte du caractère épuisable et de l'instabilité de ce type de recettes. L'ancrage des objectifs budgétaires sur le solde budgétaire hors industries extractives pourrait être un moyen de renforcer le cadre budgétaire, compte tenu du niveau élevé de la dette de la Mauritanie. Dans ce contexte, il conviendrait d'envisager sérieusement l'adoption d'une règle budgétaire déterminant l'équilibre optimal entre réduction de la dette, dépenses et épargne.

B. Politique monétaire, politique de change et réforme du secteur financier

16. Il est primordial de mettre en place un cadre de gestion active de la liquidité pour assurer une plus grande efficacité de la politique monétaire. La liquidité du secteur bancaire reste fortement excédentaire, ce qui pourrait entraîner une augmentation rapide du crédit si les perspectives de croissance restent positives. En l'absence de tensions inflationnistes, la BCM s'est efforcée jusqu'à présent de gérer la liquidité uniquement au moyen de ventes de devises, mais elle s'est abstenue d'émettre de nouveaux instruments de politique monétaire (bons du Trésor à sept jours). Les services du FMI sont convenus avec les autorités qu'une gestion active de la liquidité serait préférable à une modification du taux directeur comme signal de l'orientation de la politique monétaire³. Une politique active d'absorption de la liquidité excédentaire au moyen des bons du Trésor aiderait à rendre la politique monétaire plus efficace, encouragerait le développement du marché interbancaire et permettrait de contrer préventivement les risques liés à une croissance démesurée du crédit. Les services du FMI ont recommandé l'utilisation régulière de ces instruments de régulation de la liquidité à partir du mois de juin, avec une émission cumulative de 5 à 10 milliards d'ouguiyas de bons du Trésor à sept jours d'ici à fin 2013. Le nouveau comité de politique monétaire et budgétaire aide à améliorer la gestion de la liquidité et les prévisions dans ce domaine. Les services du FMI ont convenu avec les autorités que le coefficient de réserves obligatoires ne devrait être relevé que si la liquidité excédentaire se traduit par des effets déstabilisateurs sur le système bancaire.

17. La résolution du litige entre la banque centrale et une banque d'entreprise a progressé. Cette banque, liée à un homme d'affaires de premier plan qui a un litige ouvert avec l'État, a réouvert ses bureaux à la mi-mai, après avoir été fermée pendant deux mois. La fermeture a provoqué un litige public intense avec les autorités au sujet d'arriérés d'impôts et du retrait des dépôts d'entreprises publiques. Compte tenu de la taille modeste de cette banque, de son modèle économique très ciblé et de ses liens limités avec le reste du système financier, sa fermeture n'a pas eu de grandes répercussions systémiques. Les services du FMI ont insisté sur l'importance de veiller à ce que les décisions administratives et les lois soient appliquées de façon impartiale et à ce que les procédures suivies soient transparentes, deux impératifs cruciaux pour promouvoir un climat des affaires favorable. La banque centrale est en pourparlers avec la banque pour faire en sorte que celle-ci puisse continuer ses activités.

18. La BCM travaille activement avec les banques à l'amélioration de la qualité des actifs et elle surveille étroitement la concurrence dans le secteur bancaire. Compte tenu du niveau bas des taux d'intérêt et de l'arrivée de quatre nouvelles banques sur le marché, la concurrence va s'intensifier. La concurrence s'intensifie alors que la liquidité est abondante, que des pressions à la baisse s'exercent sur la rentabilité et que le niveau élevé des créances improductives des banques (39 % fin 2011) continue de susciter certaines craintes. Jusqu'à présent, c'est surtout le crédit à court

³ Voir également document de travail WP/13/77 du FMI.

terme à la consommation qui est le plus dynamique (encadré 4). Les autorités sont convenues que les risques liés à une croissance rapide du crédit méritent un suivi rapproché. Les services du FMI se félicitent des contrats de performance passés avec chacune des banques, qui prévoient le provisionnement des déficits identifiés l'an dernier lors de l'audit des états financiers des banques, ainsi que de leur intention de sortir de leurs bilans les anciennes créances improductives entièrement provisionnées. Les services du FMI soutiennent aussi l'intention des autorités de réfléchir à la mise en place d'une société privée de gestion d'actifs qui sera chargée de gérer les créances improductives anciennes. Les réformes en cours de la réglementation et de la supervision bancaire, avec l'assistance de l'AFRITAC Ouest, constituent un autre pilier crucial de la stratégie des autorités visant à préserver la stabilité financière et à approfondir les marchés financiers (Lettre d'intention, §16).

Encadré 4. Évolution récente du crédit en Mauritanie

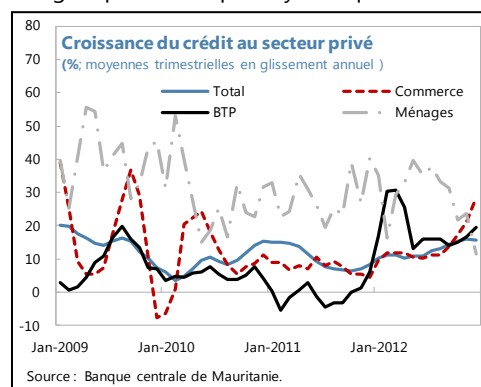
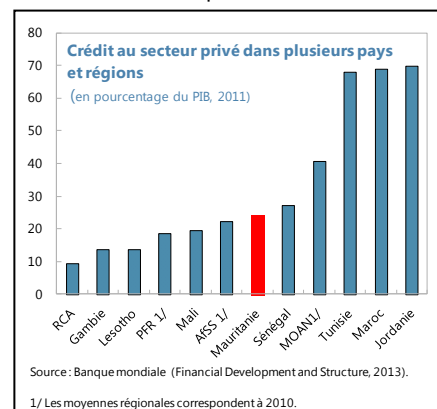
Le crédit au secteur privé a augmenté de 15 % en 2012. Cette évolution a été facilitée par le rebond de l'activité économique et l'assouplissement de la politique monétaire (voir ISRC/12/249). Le ratio crédit au secteur privé/PIB a atteint un niveau comparable à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne, mais il reste inférieur à ce qu'on observe dans certains des pays plus développés de la région MOAN.

La supervision bancaire exercée par la BCM encourage activement la réalisation d'analyses adéquates des risques de crédit dans le système bancaire. La BCM a complètement revu la réglementation relative aux prêts de faveur et à la concentration des risques, et renforcé la centrale des risques, qui commencera à fournir aux banques en temps voulu des informations sur les antécédents des nouveaux emprunteurs en matière de crédit. Entre-temps, pour éviter une spirale malsaine du crédit, elle a demandé aux banques de mettre en place des systèmes de gestion interne des risques conformes aux meilleures pratiques et intensifié les contrôles sur place et sur pièces.

Cependant, la croissance du crédit n'a pas touché dans les mêmes proportions toutes les branches d'activité et tous les secteurs économiques. C'est le crédit aux ménages qui a été le plus dynamique, avec une augmentation de près de 60 % sur ces deux dernières années, ce qui est en fait la première catégorie de crédit pour les banques. Le crédit aux entreprises de BTP et aux entreprises participant au commerce international a aussi été soutenu, ce qui traduit le dynamisme de ces secteurs. En revanche, le crédit aux entreprises de services et au secteur de la pêche a diminué. Les prêts hypothécaires sont pratiquement inexistants.

Un segment qui requiert une surveillance particulière est celui du crédit aux ménages. C'est le segment qui se développe le plus vite depuis 2010 et il n'a que récemment commencé à ralentir un tant soit peu. Le crédit aux ménages consiste essentiellement en des avances sur salaires à court terme. Pour ce type de crédit, les banques demandent généralement la domiciliation du salaire comme garantie. Compte tenu de la rentabilité relativement attrayante de ce type de crédit par rapport aux risques, les banques se sont montrées disposées à assouplir les règles en matière de ratio d'endettement des ménages. Certains clients ont été autorisés à emprunter plus d'un an de salaire, en portant à 50 % la part de leurs revenus absorbée par le service de leur dette.

Des ratios d'endettement élevés exposent les banques non seulement au risque de crédit, mais aussi à un risque juridique. En effet, la législation du travail en vigueur plafonne le ratio service de la dette/revenu à 30 %. Les clients pour qui le service de la dette est élevé et qui ont du mal à rembourser les intérêts et le principal pourraient engager des poursuites contre les banques. Ils pourraient avoir gain de cause du fait que le contrat de prêt initial violait la législation du travail. Aucun client n'a encore engagé de poursuites; cependant, pour éviter le risque de voir des contrats de prêts annulés par les tribunaux, les services du FMI considèrent qu'il serait prudent d'aligner la réglementation prudentielle relative aux prêts à la consommation sur le code du travail en vigueur.

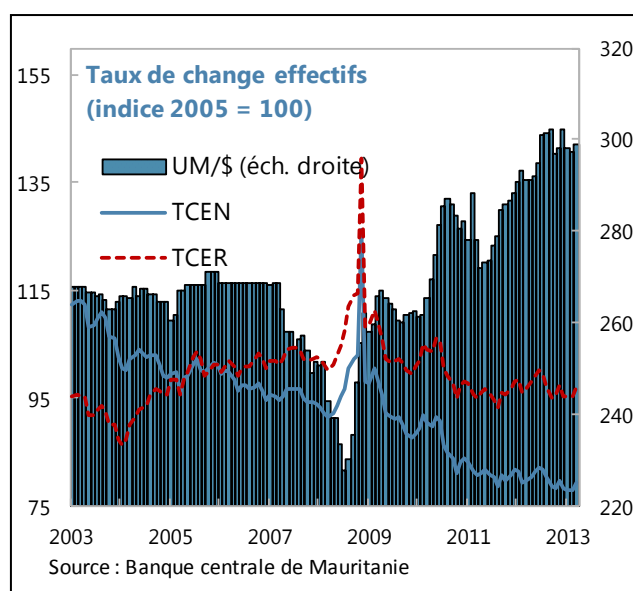


19. Les autorités ont réaffirmé leur intention d'améliorer le fonctionnement et la transparence du marché des changes.

Les services du FMI ont insisté une nouvelle fois sur l'importance de limiter strictement les ventes hors marché de devises au secteur public et de les rendre publiques. Les autorités partagent l'avis des services du FMI sur la nécessité d'approvisionner le marché en devises de façon régulière et prévisible et d'envisager la possibilité de laisser la société minière publique vendre des devises sur le marché plutôt qu'à la BCM (Lettre d'intention, §14). Par ailleurs, la BCM pourrait revoir le mécanisme des enchères de manière à renforcer le lien entre, d'une part, l'équilibre entre l'offre et la demande sur le marché et, d'autre part, le taux de change. Enfin, la BCM pourrait améliorer systématiquement la transparence en ce qui concerne les participants du marché, le volume des transactions et les prix. Les autorités sont convenues de publier des informations sur les opérations hors marché et de définir un plan d'action qui tienne compte des recommandations des toutes prochaines missions d'assistance technique dans ces domaines. La dépréciation progressive de l'ouguiya corrige partiellement la légère surévaluation identifiée par les services du FMI lors des consultations de 2012 au titre de l'article IV.

20. Les travaux de la BCM sur le cadre des sauvegardes continuent d'avancer.

Le Conseil des ministres est parvenu à un accord sur les modalités de remboursement des prêts et garanties consentis à l'État par la BCM (action préalable). Une fois cet accord approuvé par le Parlement, le Ministre des Finances validera et commencera le remboursement d'une partie des prêts anciens à l'État qui relèvent d'un accord antérieur conclu en 2004 (valeur faciale de 116 milliards d'ouguiyas, soit 9½ % du PIB)⁴ et procédera au paiement des intérêts à compter de l'approbation par le Parlement. L'accord adopté en Conseil des ministres porte aussi sur des arriérés additionnels qui s'élevaient à 36 milliards d'ouguiyas en décembre 2012. À cet égard, les services du FMI ont noté que le profil de remboursement du principal, une période de grâce de 10 ans et une échéance de 30 ans, ainsi que la clause de non-paiement des intérêts n'étaient pas de nature à renforcer les ressources financières à la disposition de la BCM pour lui permettre de mener une politique monétaire efficace. Ils ont conseillé aux autorités de titriser les créances de la BCM sur le Trésor afin d'assurer la pleine autonomie opérationnelle de la banque centrale. Un cabinet comptable international a contrôlé la réalisation des objectifs du programme fixés pour fin décembre 2012, en confirmant le respect du critère de réalisation, et l'audit des états financiers de la BCM est en cours.



⁴ Le solde restant à rembourser de l'accord de 2004 s'élève à 116 milliards d'ouguiyas, dont 67 milliards donnent lieu à intérêts et 49 milliards ne donnent pas lieu à intérêts.

C. Gestion de la dette

21. Malgré de nouveaux emprunts non concessionnels, la dynamique de la dette publique et de la dette extérieure dans le scénario de référence suit une trajectoire soutenable. Le risque de surendettement de la Mauritanie est jugé modéré mais proche du risque élevé, ce qui met en évidence la nécessité de continuer à améliorer la gestion de la dette pour en préserver la viabilité à moyen terme ainsi que celle d'utiliser judicieusement les richesses naturelles en les consacrant à la réalisation de projets hautement rentables (voir tableaux 11 et 12, et graphiques 6 et 7). Les services du FMI ont mis en garde contre les risques graves que comporteraient de nouveaux emprunts non concessionnels compte tenu du niveau d'endettement élevé du pays et ils ont engagé les autorités à respecter rigoureusement la stratégie de gestion de la dette à moyen terme qu'elles ont adoptée récemment et qui insiste en particulier sur la nécessité de contracter des emprunts à des conditions concessionnelles pour financer les grands projets d'infrastructure. Dans l'esprit de leurs actions correctrices, les autorités ont accepté de consulter les services du FMI au sujet des prêts-projets qui sont déjà en préparation mais non encore ratifiés. Les services du FMI ont aussi souligné que les perspectives favorables concernant la viabilité de la dette de la Mauritanie étaient subordonnées au succès de la restructuration de la dette passive à l'égard de la Kuwait Investment Authority (KIA). Les autorités font de leur mieux à cet égard et le scénario de référence repose sur l'hypothèse que cette restructuration de dette aboutira en 2013, mais les négociations se poursuivent toujours.

D. Autres réformes structurelles

22. Pour diversifier l'économie et faire en sorte que les gains de croissance soient mieux partagés et plus équitable, une stratégie globale de réformes structurelles sera indispensable. Les autorités reconnaissent que les taux élevés de chômage et de pauvreté sont des problèmes qui appellent d'urgence des solutions globales. La grande priorité consiste à continuer d'améliorer le climat des affaires et à promouvoir le développement du secteur privé. Un climat des affaires plus propice favorisera la création de petites et moyennes entreprises, contribuera à diversifier l'économie en développant le secteur manufacturier et celui des services, et créera davantage d'emplois. L'adoption du nouveau code des investissements, la loi sur les marchés publics et les programmes pour l'emploi sont des premières étapes importantes, qui devraient être renforcées par les mesures suivantes :

- **Promouvoir l'emploi.** Des programmes adaptés de formation professionnelle donneront aux demandeurs d'emploi les qualifications requises par les employeurs du secteur privé. En outre, la nouvelle stratégie de développement rural créera des emplois dans l'agriculture irriguée. Compte tenu de l'incidence élevée de la pauvreté dans les zones rurales, le développement de l'emploi dans l'agriculture est le moyen le plus prometteur de réduire la pauvreté.
- **Mettre en œuvre le plan d'action de la Banque mondiale visant à améliorer le classement de la Mauritanie selon les indicateurs Doing Business.** Selon l'enquête *Doing Business* de 2013, la Mauritanie se classe 167^e sur 185, les déficiences les plus importantes

concernent l'accès au crédit et la complexité des démarches à accomplir pour payer ses impôts et créer une entreprise. Des mesures visant à faciliter l'enregistrement des entreprises, la mise en place d'un guichet unique pour le paiement des impôts, la simplification des procédures de recours en matière fiscale et la protection des droits des contribuables sont autant d'actions qui réduiront le coût des activités commerciales. Dans le même ordre d'idée, les autorités vont simplifier le recours aux tribunaux pour assurer l'exécution des contrats et protégeront les investisseurs contre les comportements discrétionnaires. Enfin, elles amélioreront l'accès au crédit en élaborant un registre des garanties et en élargissant le rayon d'action de la centrale des risques.

- **Réformer les entreprises publiques** (Lettre d'intention, §§31–32). L'étude de la situation financière des principales entreprises publiques après les audits financiers (repère structurel) n'a pas été menée à bien en raison de retards dans les procédures de passation de marché. En se fondant sur les audits des entreprises publiques qui ont été terminés, les autorités ont l'intention de restructurer les compagnies nationales de gaz et d'électricité afin d'en améliorer la gestion et l'efficacité, ce qui contribuera à limiter les risques pour le budget. Une stratégie globale de diversification de la production d'énergie, pour rendre le pays moins tributaire du pétrole, permettra d'améliorer l'approvisionnement en électricité à partir de 2014.
- **Améliorer la gouvernance.** Pour promouvoir l'investissement privé et améliorer la qualité des dépenses publiques d'investissement, il est indispensable de mettre en œuvre intégralement la stratégie anticorruption adoptée en 2010 et de veiller à ce que le nouveau code des marchés publics soit appliqué rigoureusement à tous les projets publics.

23. Les autorités continueront d'améliorer la transparence et les statistiques économiques.

Les autorités font de leur mieux pour rétablir le statut de conformité de la Mauritanie à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) — la participation du pays a été temporairement suspendue en raison des retards survenus dans la préparation du rapport requis⁵. Pour ce qui est des statistiques, les services du FMI ont encouragé les autorités à continuer d'améliorer la fourniture de données économiques en élaborant un nouvel indice des prix, en mettant à jour les enquêtes sur l'emploi et les ménages, et en adoptant les normes statistiques internationales (en particulier pour les statistiques de balance des paiements et des comptes nationaux).

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

24. La vigueur de la croissance économique témoigne du caractère judicieux de la politique économique menée par les autorités, mais des défis importants subsistent. L'activité

⁵ Les autorités ont utilisé un don de la Banque mondiale pour financer le rapport et des retards sont survenus dans le processus d'appel d'offres lancé pour confier ce projet à un consultant indépendant.

économique a vivement rebondi malgré une demande extérieure modérée et les répercussions de la sécheresse de 2012. Les autorités ont capitalisé sur cette conjoncture favorable pour constituer des amortisseurs budgétaires et extérieurs. L'inflation demeure contenue. Le défi pour les autorités reste de faire en sorte que les fruits de la croissance soient mieux partagés de manière à réduire la pauvreté et le chômage à moyen terme.

25. Il est essentiel de poursuivre la consolidation budgétaire pour préserver la viabilité des finances publiques. Les services du FMI se félicitent des mesures de rééquilibrage budgétaire et de maîtrise de la masse salariale prévues cette année. Les plans d'investissement du secteur public doivent correspondre à la capacité d'absorption du pays, respecter les nouvelles procédures de passation de marché et être conformes aux objectifs du CSLP. Les autorités devraient mobiliser des ressources intérieures et des financements extérieurs concessionnels pour conserver à la Mauritanie son statut de pays à risque modéré de surendettement.

26. Le renforcement du cadre budgétaire améliorera la transparence et la gestion des recettes liées aux industries extractives. Le cadre budgétaire devrait consolider la gestion prudente des ressources non renouvelables en tenant compte des cycles des prix des matières premières et des impératifs de solidarité entre générations. Ce cadre devra aussi prendre en compte la nécessité de combler le déficit d'infrastructures et de répondre aux impératifs sociaux pour réduire progressivement la pauvreté et le chômage.

27. La banque centrale doit avoir une approche plus proactive dans l'utilisation des instruments de politique monétaire. Si les services du FMI partagent l'avis des autorités selon lequel les tensions inflationnistes sont maîtrisées pour l'instant, l'excès de liquidité dans le système bancaire pourrait alimenter un accroissement rapide du crédit si la croissance économique de poursuit durablement. Les services du FMI recommandent l'émission de bons du Trésor à sept jours pour gérer la liquidité de façon plus active.

28. Une plus grande souplesse du taux de change renforcera son rôle d'amortisseur de choc. Étant donné que la Mauritanie exporte des matières premières, une flexibilité accrue du taux de change aidera l'économie à faire face aux chocs extérieurs avec plus de souplesse. Les ventes régulières de devises sur le marché et la limitation stricte des opérations hors marché sont essentielles pour assurer le bon fonctionnement du marché des changes et pour que celui-ci donne des signaux appropriés. Les services du FMI saluent la volonté des autorités de rendre publiques régulièrement et de façon intégrale les opérations hors marché.

29. Il est primordial d'avancer dans les réformes structurelles pour diversifier l'économie et faire reculer la pauvreté et le chômage. Les services du FMI exhortent les autorités à respecter au plus vite les deux repères structurels de fin décembre 2012. Pour que la croissance économique soit soutenable à long terme, il est nécessaire d'améliorer la productivité et de diversifier l'économie de manière à ce que le pays soit moins tributaire des industries extractives. Les grandes priorités du programme de réformes structurelles consistent à renforcer la compétitivité, définir une stratégie nationale pour éliminer les goulets d'étranglement en matière d'infrastructures, améliorer le climat des affaires pour encourager l'investissement et le développement du secteur privé, et développer le

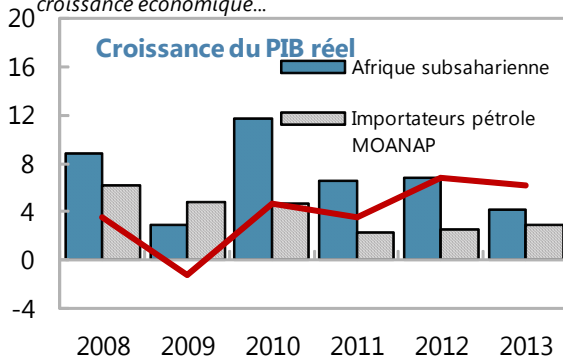
rôle du secteur bancaire en tant que moteur de la croissance. Le niveau élevé des prix des matières premières, qui devrait persister à moyen terme, offre à la Mauritanie l'occasion de se placer sur une trajectoire de croissance forte à long terme.

30. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la sixième revue au titre de l'accord FEC. Ils appuient la demande de dérogation des autorités pour la non-observation du critère de réalisation continu relatif aux nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à moyen et long terme contractés ou garantis par l'État. L'action préalable (précédemment repère structurel) à laquelle était soumis l'achèvement de cette revue a été réalisée le 2 mai 2013. L'accord FEC expire le 30 juin 2013. Les autorités se sont dites intéressées par un programme subséquent appuyé par le FMI, qui devrait être examiné à l'automne.

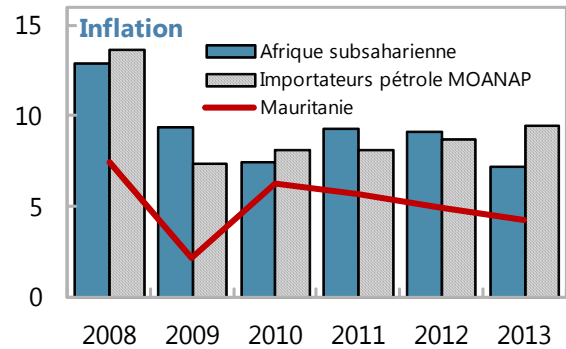
Graphique 1. Mauritanie : évolution économique récente, 2008–13

(en pourcentage, sauf indication contraire)

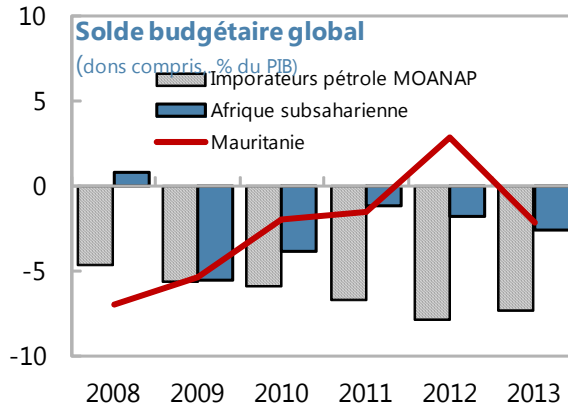
La Mauritanie bénéficie d'un rebond continu de la croissance économique...



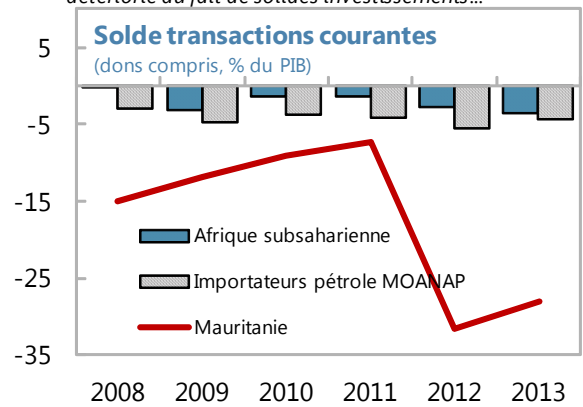
...sur fond d'inflation modérée.



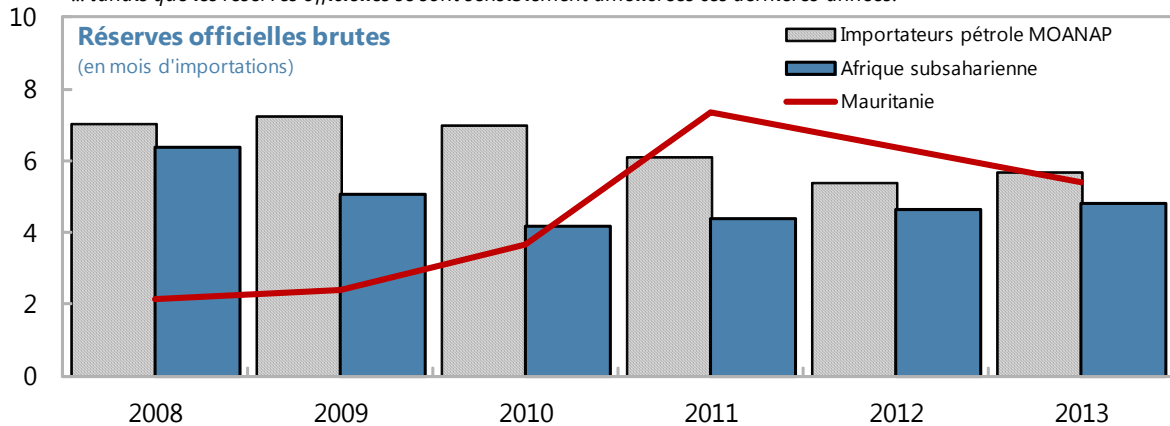
Le solde budgétaire est devenu excédentaire en 2012...



...mais le solde des transactions courantes s'est détérioré du fait de solides investissements...



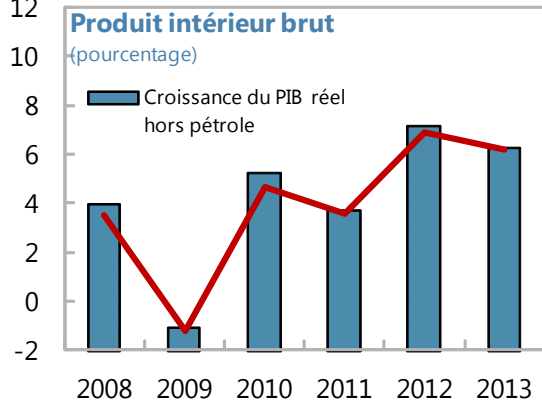
... tandis que les réserves officielles se sont sensiblement améliorées ces dernières années.



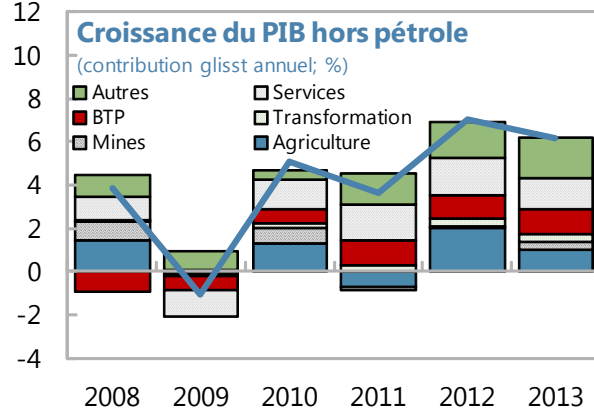
Sources : autorités mauritaniennes; estimations des services du FMI.

Graphique 2. Mauritanie : évolution du secteur réel, 2008-13

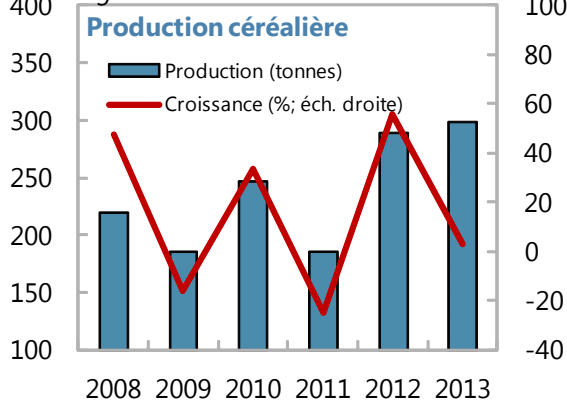
La croissance économique reste forte en 2012-13...



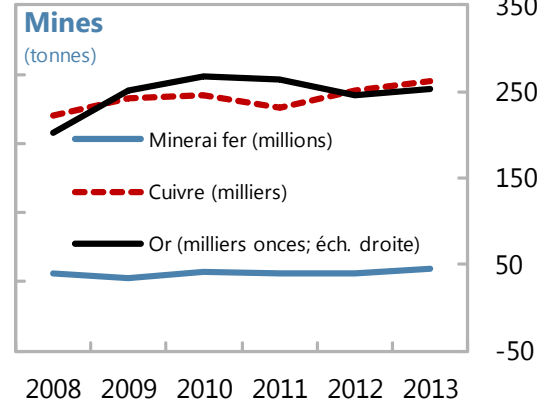
...propulsée par le BTP, les services et...



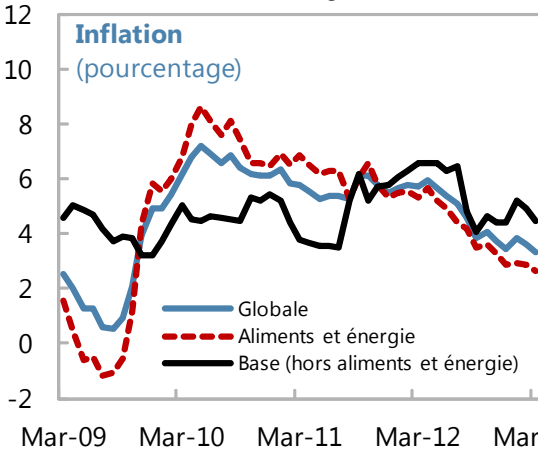
...un solide rebond de la production agricole.



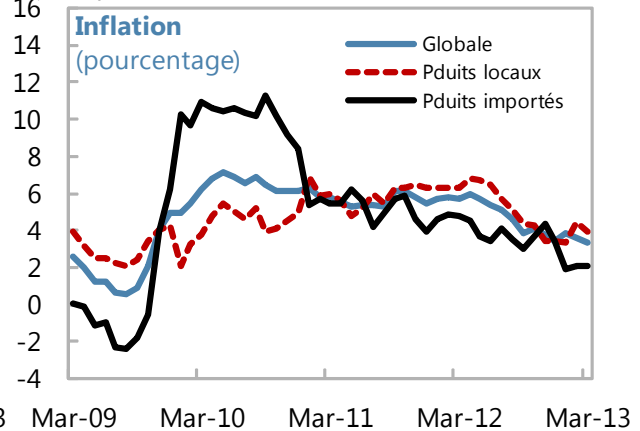
La production minière s'est lentement redressée.



L'inflation s'est davantage modérée...



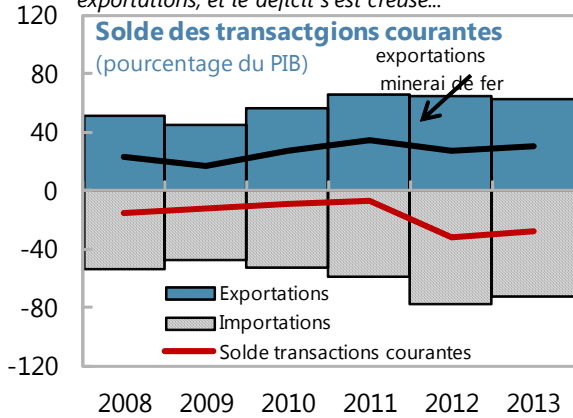
...et l'augmentation des prix des produits importés et locaux s'est atténuée.



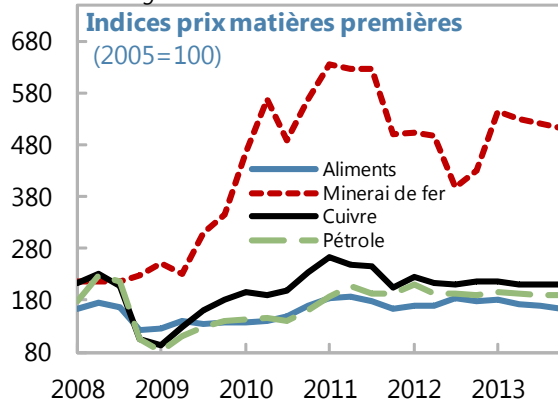
Sources : autorités mauritaniennes; estimations des services du FMI.

Graphique 3. Mauritanie : évolution du secteur extérieur, 2008-13

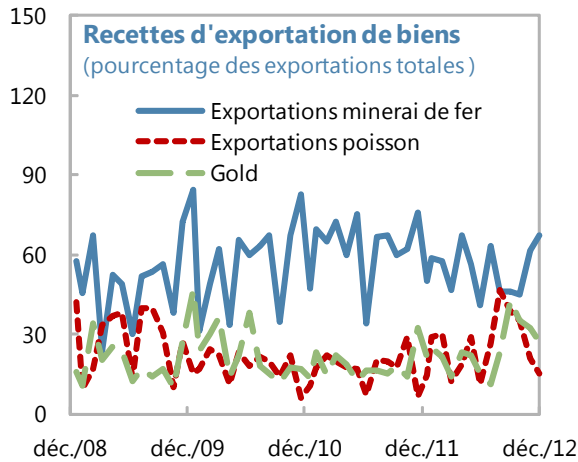
La croissance des importations a dépassé celle des exportations, et le déficit s'est creusé...



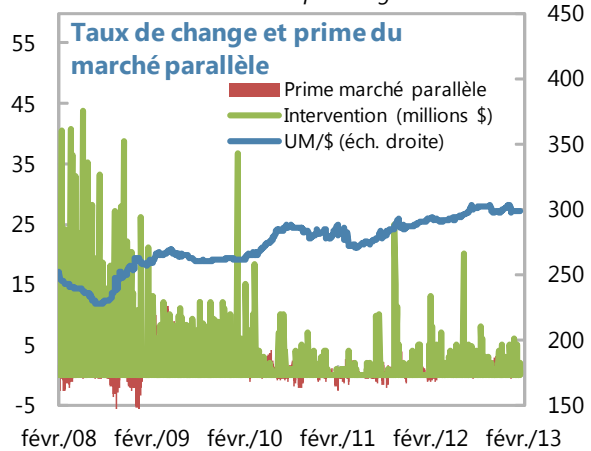
...aussi du fait d'une détérioration des termes de l'échange.



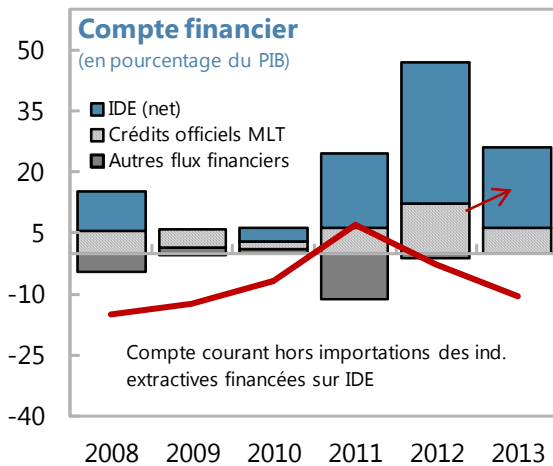
Les recettes d'exportation de fer, d'or et de pêche restent les principales sources de devises...



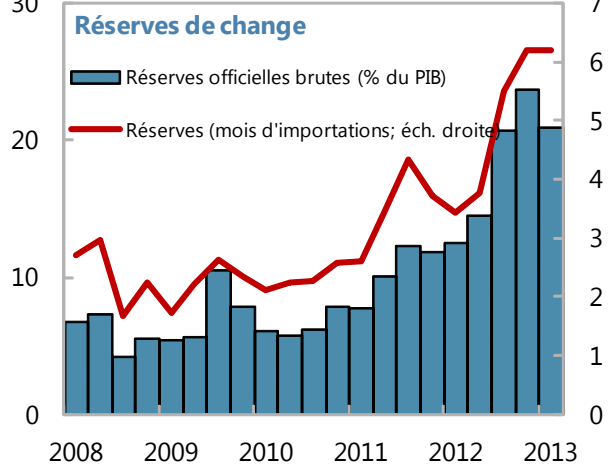
...tandis que le taux de change par rapport au dollar continue de se déprécier graduellement.



L'IDE et les prêts à MLT sont devenus des postes importants dans le compte financier...



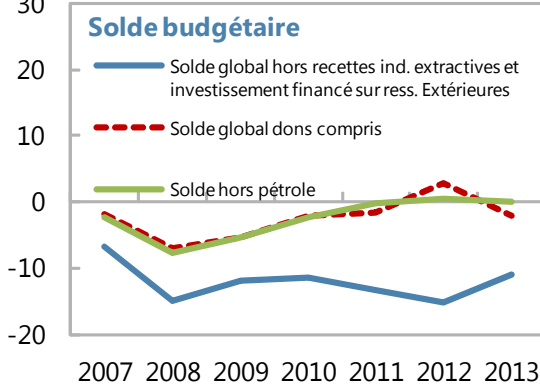
...contribuant à doper les réserves internationales brutes.



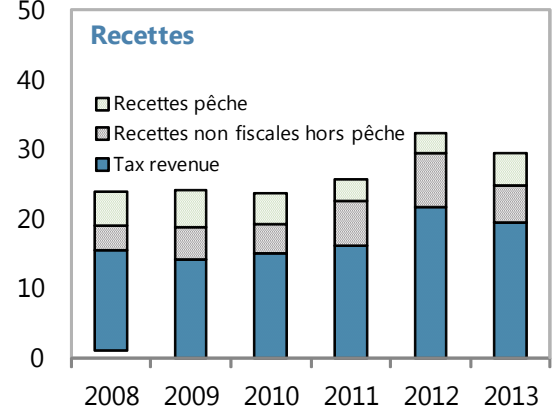
Sources : autorités mauritaniennes; estimations des services du FMI.

Graphique 4. Mauritanie : évolution du secteur budgétaire, 2008-13 (pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)

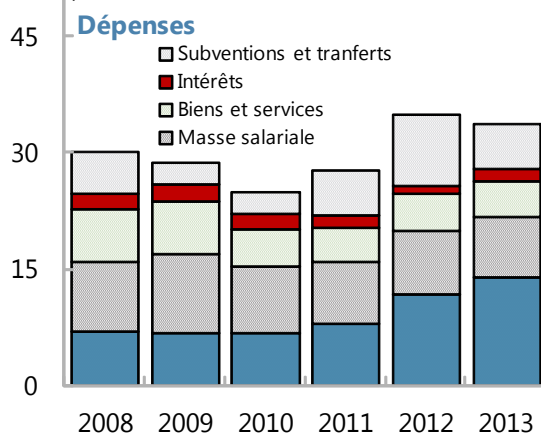
Le solde budgétaire global s'est amélioré en 2012...



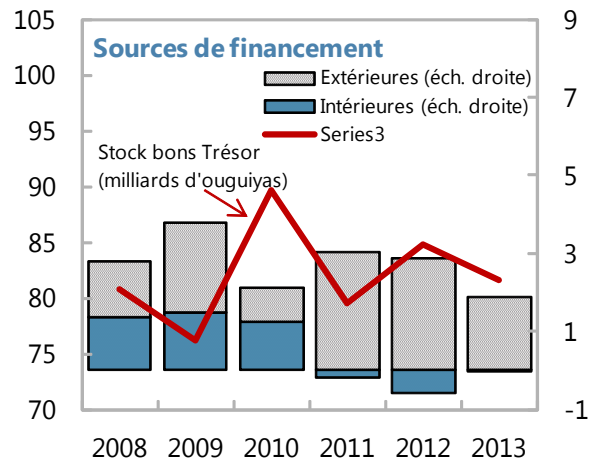
...grâce à une augmentation généralisée des recettes...



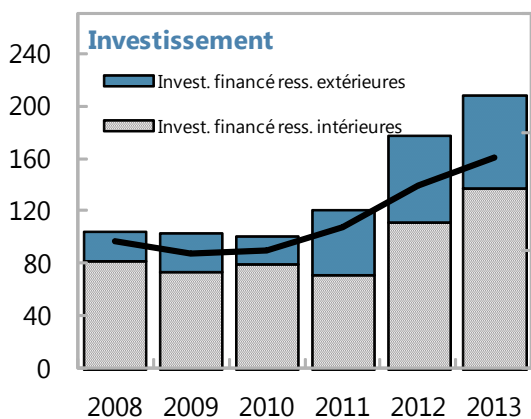
... qui a contribué à financer plus de dépenses en capital...



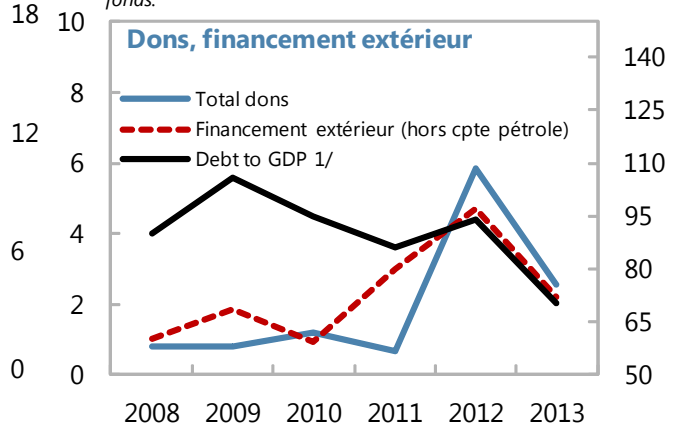
...et a contribué à réduire les besoins de financement.



Les dépenses de réduction de la pauvreté et les investissements ont augmenté...



... grâce à l'augmentation de l'aide des bailleurs de fonds.

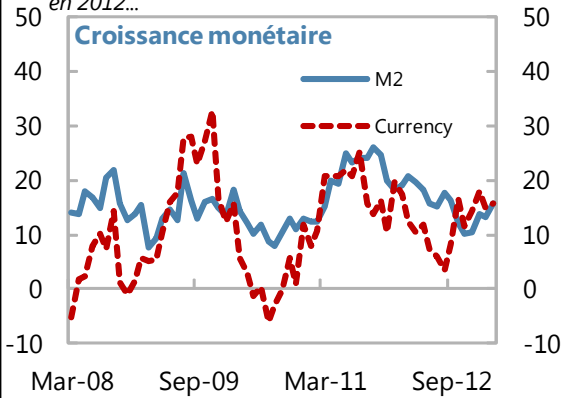


Sources : autorités mauritaniennes; estimations des services du FMI.

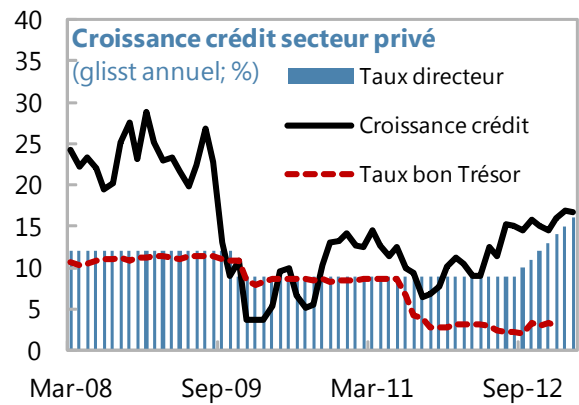
1/ Hors dette passive en 2013.

Graphique 5. Mauritanie : Indicateurs monétaires et financiers, 2008–13

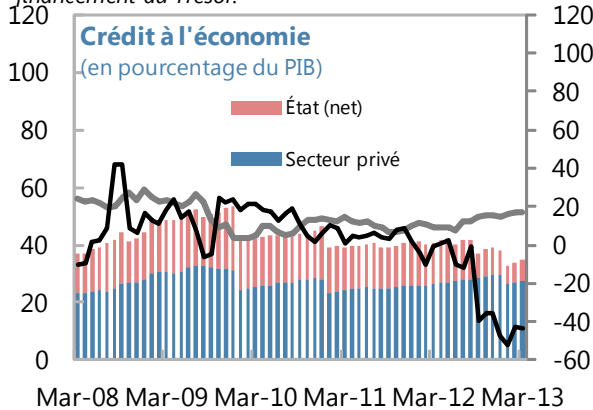
La croissance de la monnaie au sens large a été solide en 2012...



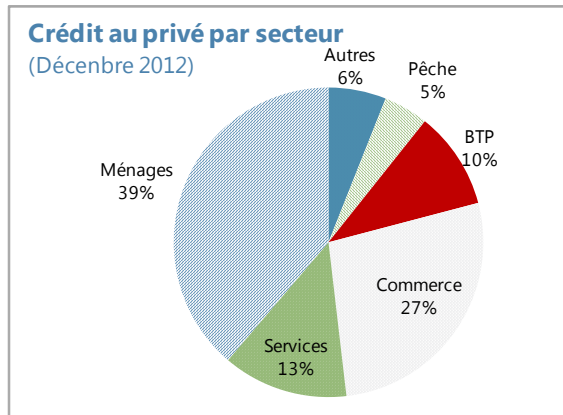
...avec des signes provisoires de reprise du crédit.



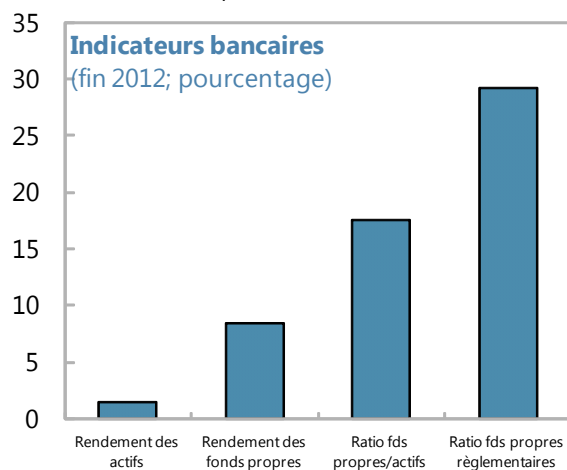
Les emprunts publics ont diminué depuis 2012, les recettes minières additionnelles ayant réduit les besoins de financement du Trésor.



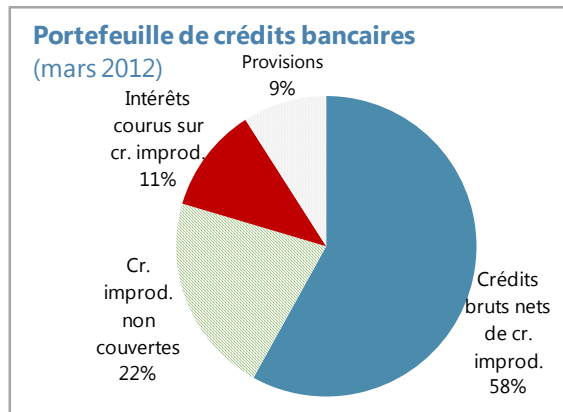
Le crédit aux ménages domine le crédit au secteur privé.



Les banques sont relativement bien capitalisées, mais leur rentabilité est faible...



...en raison de la faible qualité des actifs, d'où d'éventuels déficits importants de provisionnement.



Sources : autorités mauritaniennes; estimations des services du FMI.

Tableau 1. Mauritanie : principaux indicateurs économiques et financiers, 2009–13

(Quote-part : 64,4 millions de DTS)
 (Population : 3,46 millions; 2010)
 (PIB par habitant : 1.247 dollars EU; 2011)
 (Taux de pauvreté : 42 %; 2008)
 (Principales exportations : minerai de fer, or, poisson; 2010)

	2009	2010	2011	2012	2012	2013	2013
				CR/12/323	Est.	CR/12/323	Proj.
(en pourcentage, sauf indication contraire)							
Revenu national et prix (croissance en glissement annuel)							
PIB à prix constants	-1.2	4.7	3.6	6.2	6.9	6.3	6.2
PIB non pétrolier à prix constants	-1.1	5.2	3.7	6.3	7.1	6.4	6.2
PIB hors industries extractives à prix constants	-1.1	5.1	4.4	7.4	8.0	5.9	6.5
Déflateur du PIB	-5.9	21.9	14.1	-2.4	-5.8	2.8	6.5
Déflateur du PIB hors industries extractives	1.0	7.1	5.9	4.7	2.5	5.1	5.2
Indice des prix à la consommation (moyenne de la période)	2.1	6.3	5.7	5.9	4.9	6.1	4.7
Indice des prix à la consommation (fin de période)	4.9	6.1	5.5	6.0	3.4	6.3	5.1
Secteur extérieur							
Croissance des exportations de biens, f.à.b., en valeur	-23.7	52.0	35.7	-10.6	-6.1	2.9	5.1
Croissance des importations de biens, f.à.b., en valeur	-24.6	34.4	30.9	22.3	25.4	3.0	1.7
Solde des transactions courantes (pourcentage du PIB)	-11.7	-9.1	-7.3	-27.6	-31.6	-25.1	-28.1
Réserves officielles brutes 1/							
En millions de dollars EU, fin de période	238.5	287.8	501.6	756.2	961.9	817.3	876.6
En mois d'importations de l'année suivante, hors industries extractive	2.4	2.4	3.7	5.3	6.2	6.6	7.4
Dette extérieure contractée ou garantie par l'État (pourcentage du PIB)	96.3	86.1	79.4	62.1	87.2	61.4	62.6
Monnaie							
Monnaie et quasi-monnaie (variation en pourcentage)	14.9	12.9	19.9	15.7	10.5	13.6	15.3
Crédit au secteur privé (variation en pourcentage)	3.7	14.2	10.1	13.9	14.6	14.7	15.3
Investissement et épargne							
Investissement brut (pourcentage du PIB)	24.6	24.1	32.2	38.9	45.5	38.7	40.4
Épargne brute (pourcentage du PIB)	12.3	15.0	25.0	11.3	13.9	13.6	12.4
Opérations consolidées de l'État	(en pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)						
Recettes et dons	26.7	27.2	28.3	36.3	39.9	31.6	32.8
Recettes non pétrolières	24.1	24.6	25.6	28.4	32.2	28.1	29.3
Recettes pétrolières	1.8	1.4	2.0	1.6	1.9	1.5	1.0
Dépenses et prêts nets	32.1	29.1	29.8	35.9	37.1	33.4	35.0
Solde de base non pétrolier, définition du programme 3/	-5.3	-2.4	-0.2	-2.0	0.4	-0.2	0.1
Solde global, dons compris	-5.4	-2.0	-1.5	0.4	2.8	-1.8	-2.2
Dette du secteur public (pourcentage du PIB) 2/	105.9	94.9	86.0	70.8	94.2	69.2	70.2
Pour mémoire :							
PIB nominal (en milliards d'UM)	794.2	1,013.5	1,197.9	1,245.5	1,206.0	1,361.1	1,363.7
PIB nominal non pétrolier (en milliards d'UM)	757.6	971.0	1,145.0	1,190.2	1,158.8	1,306.8	1,316.0
PIB nominal (en millions de dollars EU)	3,031.2	3,665.3	4,272.3	4,193.7	4,072.0	4,427.6	4,435.9
Cours du minerai de fer (dollars EU la tonne)	80.0	146.7	167.8	133.9	128.5	120.3	147.8
Cours de l'or (dollars EU/once)	973.0	1,224.7	1,568.6	1,650.1	1,668.8	1,678.5	1,593.5
Cours du cuivre (dollars EU/tonne)	5,165.3	7,538.4	8,823.5	7,854.7	7,958.9	7,648.5	7,810.1

Sources : autorités mauritaniennes; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Hors compte pétrolier.

2/ L'allègement de dette PPTE de la part du Koweït était prévu initialement en 2011, puis reporté en 2012; il est maintenant attendu en 2013.

3/ Recettes publiques non pétrolières (hors dons) moins dépenses publiques (hors dépenses d'investissement financées par l'extérieur et intérêts sur la dette extérieure).

Tableau 2. Mauritanie : balance des paiements, 2009–13
(millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2009	2010	2011	2012	2012	2013	2013
				CR/12/323	Est.	CR/12/323	Proj.
Balance commerciale	-76.0	138.2	280.8	-576.2	-533.9	-596.0	-452.0
Exportations	1,364.2	2,073.5	2,813.5	2,475.0	2,641.8	2,546.0	2,777.0
Dont: minerai de fer	521.6	997.0	1,470.6	1,150.5	1,131.4	1,147.9	1,335.5
Importations f.à.b.	-1,440.2	-1,935.3	-2,532.7	-3,051.2	-3,175.7	-3,142.0	-3,229.0
Dont: importations des industries extractives	-477.3	-848.5	-1,209.1	-1,428.8	-1,621.8	-1,404.6	-1,497.7
Dont :: importations pour construction de l'aéroport	-	-	-	-80.0	-80.0	-120.0	-120.0
Services et revenu (net)	-409.5	-632.1	-707.6	-969.1	-1,078.9	-697.7	-983.7
Services, net	-479.1	-548.8	-532.7	-575.3	-875.5	-577.4	-802.2
Revenus, net	69.6	-83.2	-174.9	-393.8	-203.4	-120.3	-181.5
Crédit	118.0	113.7	126.9	24.2	109.3	249.6	177.0
Dont: compensation de l'UE pour la pêche	107.5	97.8	104.3	0.0	86.2	223.0	150.2
Débit	-48.4	-196.9	-301.8	-418.0	-312.7	-369.9	-358.5
Transferts courants (net)	130.8	162.1	116.6	388.4	327.7	184.3	190.9
Transferts privés sans contrepartie (net)	66.4	59.3	31.5	46.0	42.8	46.9	43.6
Transferts officiels	64.4	102.8	85.1	342.4	284.9	137.5	147.3
Solde extérieur courant	-354.7	-331.7	-310.2	-1,156.9	-1,285.2	-1,109.4	-1,244.8
Compte de capital et d'opérations financières	178.2	441.6	580.7	2,266.1	1,906.8	1,164.8	2,023.2
Compte de capital	0.0	209.0	0.0	869.1	30.6	0.0	869.1
Compte d'opérations financières	178.2	232.6	580.7	1,397.0	1,876.2	1,164.8	1,154.1
Investissement direct (net)	-3.1	126.1	776.4	1,082.5	1,409.6	844.9	868.4
Prêts officiels à moyen et long terme	138.7	67.5	279.4	474.3	510.5	333.4	280.2
Décaissements	240.3	137.3	349.5	559.8	549.3	451.6	381.8
Amortissement	-101.6	-69.9	-70.1	-85.5	-94.8	-118.2	-101.6
Autres flux financiers	42.6	39.0	-475.1	-159.9	-43.9	-13.5	5.4
Dont: variation des dépôts à l'étranger de la compagnie minière publique	25.8	-138.7	-517.9	17.5	-66.5	-21.0	-205.2
Erreurs et omissions	168.0	125.4	-27.5	0.0	-211.9	0.0	0.0
Solde global	-8.5	235.3	243.0	1,109.2	409.8	55.4	778.3
Financement	8.5	-235.3	-243.0	-1,109.2	-409.8	-55.4	-778.3
Avoirs extérieurs nets	-24.0	-45.4	-213.2	-252.1	-350.5	-68.4	80.2
Banque centrale (net)	32.2	-40.3	-186.1	-232.1	-436.3	-53.4	95.2
Banques commerciales (net)	-56.2	-5.1	-27.2	-20.0	85.8	-15.0	-15.0
Flux compte pétrolier	12.8	-1.7	-44.4	0.0	-14.2	0.0	0.0
Financement exceptionnel 1/	19.7	-188.2	14.6	-857.1	-45.1	13.0	-858.5
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :							
PIB nominal (en millions de dollars EU)	3,025.7	3,665.3	4,272.3	4,193.7	4,072.0	4,427.6	4,435.9
Balance commerciale (en pourcentage du PIB)	-2.5	3.8	6.6	-13.7	-13.1	-13.5	-10.2
Solde transactions courantes (pourcentage du PIB)	-11.7	-9.1	-7.3	-27.6	-31.6	-25.1	-28.1
Solde transactions courantes hors importations des industries extractives financées sur IDE (pourcentage du PIB)	-12.2	-6.8	7.2	...	-2.7	...	-10.5
Réserves officielles brutes (en millions de dollars EU)	238.5	287.8	501.6	756.2	961.9	817.3	876.6
En mois d'importations, hors industries extractives	2.4	2.4	3.7	5.3	6.2	6.6	7.4
Taux de change UM/\$ (moyenne période)	262.5	276.5	280.4	...	296.2
Compte pétrolier	33.6	35.4	79.8	82.9	94.0	82.9	94.0

Sources : autorités mauritaniennes; et estimations et projections des services du FMI.

1/ L'allègement de la dette au titre de l'IADM et la dette passive envers le Koweït sont traités comme une opération de stock ponctuelle.

Tableau 3. Mauritanie : besoins de financement extérieur, 2009–13
(en millions de dollars EU)

	2009	2010	2011 Est.	2012 Proj.	2013 Proj.
Total des besoins	-437	-383	-364	-1352	-1319
Déficit courant	-355	-332	-310	-1285	-1245
Amortissement prévu de la dette publique	-82	-51	-54	-67	-75
Total sources	437	383	364	1296	1319
Entrées de capitaux	427	349	505	1517	1188
IDE (net)	-3	126	776	1410	868
Décaissements des créanciers officiels (BM, BAD, FADES)	192	133	115	231	163
Autres flux 1/	238	89	-386	-123	157
Dont: décaissements SNIM	27	0	168	284	200
Postes de financement	41	85	116	254	46
FMI	0	35	35	34	17
France	0	4	46	34	19
Fonds monétaire arabe	22	0	22	0	0
Lybie	0	25	0	200	0
Financement exceptionnel 1/	20	21	15	-15	11
Variation du compte pétrolier (- augmentation)	13	-2	-44	-14	0
Variation des réserves (- augmentation)	-44	-49	-214	-460	85
Écart de financement résiduel	0	0	0	-56	0
Pour mémoire :					
Solde global 1/	-9	26	243	379	-91
Sources : autorités mauritaniennes; et estimations et projections du FMI.					
1/ Les flux sont nets de l'allègement de dette consenti par le Koweït au titre de l'IADM.					

Tableau 4a. Mauritanie : opérations de l'administration centrale, 2009-13
(en milliards d'ouguiyas, sauf indication contraire)

	2009	2010	2011	2012	2012	2013	2013
				CR/12/323	Est.	CR/12/323	Proj.
Recettes non pétrolières et dons	188.5	250.3	301.2	412.8	441.4	393.2	419.4
Recettes non pétrolières	182.4	238.7	293.5	338.3	373.6	367.0	385.6
Recettes fiscales	106.6	145.6	183.7	227.0	250.5	228.5	256.6
Recettes non fiscales	75.8	83.1	109.8	109.3	123.1	138.4	129.0
Recettes exceptionnelles 1/	0.0	10.0	0.0	2.1	0.0	0.0	0.0
Total dons	6.1	11.6	7.7	74.6	67.8	26.3	33.8
Of which: Projects	3.7	0.6	6.7	10.0	2.9	9.8	13.0
Dépenses et prêts nets	242.9	283.0	341.4	427.0	430.0	436.8	460.9
Dépenses courantes	186.7	204.5	247.4	294.1	293.0	268.1	278.3
Rémunération des salariés	77.0	83.6	90.1	95.0	94.7	101.8	103.8
Biens et services	51.6	47.2	51.6	55.4	54.6	61.5	61.4
Subventions et transferts 2/	20.3	27.0	65.4	105.8	105.7	70.3	75.3
Dont: programme d'urgence	0.0	0.0	8.4	33.3	33.3	0.0	0.0
Subventions énergétiques	6.4	0.0	19.1	30.7	30.7	15.0	15.0
Remboursement des arriérés	0.0	0.0	9.8	13.6	13.6	10.8	10.8
Intérêts	16.2	19.4	18.4	22.1	12.6	16.7	20.9
Extérieurs	5.1	7.6	8.4	9.9	9.9	9.7	14.3
Intérieurs	11.1	11.9	10.0	12.2	2.7	6.9	6.6
Comptes spéciaux et autres 3/	4.9	12.6	11.0	5.0	10.0	6.0	5.0
Dépenses en capital	51.8	65.1	91.8	130.5	136.9	168.6	182.5
Investissements financés par l'extérieur	14.9	13.7	37.1	55.5	50.8	58.0	62.1
Investissements financés sur ressources intérieures	36.9	51.5	54.7	75.0	86.1	110.6	120.4
Restructuration et prêts nets	4.4	13.4	2.2	2.4	0.0	0.1	0.1
Réserves ordinaires	16.6	13.2	10.9	10.8	10.8	11.8	11.8
Solde de base non pétrolier, définition du programme 4/	-40.5	-23.0	-2.4	-23.3	4.4	-2.1	1.1
Solde hors pétrole, dons exclus (déficit -)	-60.5	-44.2	-47.9	-88.7	-56.4	-69.8	-75.3
Solde hors pétrole, dons inclus (déficit -)	-54.4	-32.7	-40.2	-14.1	11.4	-43.5	-41.5
Recettes pétrolières nettes	13.7	13.5	22.9	19.0	21.5	19.5	12.9
Solde global, dons compris (déficit -)	-40.7	-19.2	-17.3	4.9	32.9	-24.0	-28.6
Financement	45.2	20.6	20.6	-6.8	-38.0	24.1	28.6
Financement intérieur	27.7	12.2	-0.6	-56.9	-88.4	-18.3	-0.7
Système bancaire	31.3	14.8	-12.4	-59.5	-54.7	-15.5	8.1
BCM	23.1	-1.0	8.5	-62.0	-89.3	-15.5	5.3
Banques commerciales	3.0	15.8	-20.9	2.5	9.8	0.0	2.8
Secteur non bancaire	-5.9	-2.5	9.8	5.4	-1.3	0.0	-6.0
Privatisation et autres	-2.8	-2.8	-2.8	-2.8	-2.2	-2.8	-2.8
Arriérés intérieurs	0.3	2.7	3.0	0.0	-5.4	0.0	0.0
Financement extérieur	17.5	8.4	21.2	50.1	50.4	42.4	29.3
Compte pétrolier (net)	3.4	-0.5	-13.3	0.0	-4.2	0.0	0.0
Recettes pétrolières nettes	-13.7	-13.5	-22.9	-19.0	-21.5	-19.5	-12.9
Contribution du compte pétrolier au budget	17.1	13.0	9.6	19.0	17.3	19.5	12.9
Autres (net)	14.2	8.9	34.5	50.1	54.6	42.4	29.3
Emprunts nets	9.0	3.1	30.4	46.5	53.0	38.4	26.1
Financement exceptionnel	5.2	5.8	4.1	3.6	3.3	4.0	3.3
Erreurs et omissions	4.5	1.4	3.3	0.0	-5.1	0.0	0.0

Sources : autorités mauritaniennes; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Arriérés fiscaux de la société publique d'électricité.

2/ Y compris les transferts aux entités publiques autres que l'administration centrale. Pour 2012, inclut aussi les arriérés de paiement envers les sociétés d'hydrocarbures et la SOMELEC.

3/ Incluent le fonds de développement (FAID).

4/ Recettes publiques non pétrolières (hors dons) moins dépenses publiques (hors dépenses d'investissement financées par l'extérieur et intérêts sur la dette extérieure).

Tableau 4b. Mauritanie : opérations de l'administration centrale, 2009–13
(en pourcentage du PIB hors pétrole, sauf indication contraire)

	2009	2010	2011	2012	2012	2013	2013
				CR/12/323	Est.	CR/12/323	Proj.
Recettes non pétrolières et dons	24.9	25.8	26.3	34.7	38.1	30.1	31.9
Recettes non pétrolières	24.1	24.6	25.6	28.4	32.2	28.1	29.3
Recettes fiscales	14.1	15.0	16.0	19.1	21.6	17.5	19.5
Recettes non fiscales	10.0	8.6	9.6	9.2	10.6	10.6	9.8
Recettes exceptionnelles 1/	0.0	1.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0
Total dons	0.8	1.2	0.7	6.3	5.8	2.0	2.6
Dont: projets	0.5	0.1	0.6	0.8	0.3	0.7	1.0
Dépenses et prêts nets	32.1	29.1	29.8	35.9	37.1	33.4	35.0
Dépenses courantes	24.6	21.1	21.6	24.7	25.3	20.5	21.1
Rémunération des salariés	10.2	8.6	7.9	8.0	8.2	7.8	7.9
Biens et services	6.8	4.9	4.5	4.7	4.7	4.7	4.7
Subventions et transferts 2/	2.7	2.8	5.7	8.9	9.1	5.4	5.7
Dont: programme d'urgence	0.0	0.0	0.7	2.8	2.9	0.0	0.0
Subventions énergétiques	0.8	0.0	1.7	2.6	2.6	1.1	1.1
Remboursement des arriérés	0.0	0.0	0.9	1.1	1.2	0.8	0.8
Intérêts	2.1	2.0	1.6	1.9	1.1	1.3	1.6
Extérieurs	0.7	0.8	0.7	0.8	0.9	0.7	1.1
Intérieurs	1.5	1.2	0.9	1.0	0.2	0.5	0.5
Comptes spéciaux et autres 3/	0.7	1.3	1.0	0.4	0.9	0.5	0.4
Dépenses en capital	6.8	6.7	8.0	11.0	11.8	12.9	13.9
Investissements financés par l'extérieur	2.0	1.4	3.2	4.7	4.4	4.4	4.7
Investissements financés sur ressources intérieures	4.9	5.3	4.8	6.3	7.4	8.5	9.1
Restructuration et prêts nets	0.6	1.4	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0
Réserves ordinaires	2.2	1.4	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9
Solde de base non pétrolier, définition du programme	-5.3	-2.4	-0.2	-2.0	0.4	-0.2	0.1
Solde hors pétrole, dons exclus (déficit -)	-8.0	-4.6	-4.2	-7.5	-4.9	-5.3	-5.7
Solde hors pétrole, dons inclus (déficit -)	-7.2	-3.4	-3.5	-1.2	1.0	-3.3	-3.2
Recettes pétrolières nettes	1.8	1.4	2.0	1.6	1.9	1.5	1.0
Solde global, dons compris (déficit -)	-5.4	-2.0	-1.5	0.4	2.8	-1.8	-2.2
Financement	6.0	2.1	1.8	-0.6	-3.3	1.8	2.2
Financement intérieur	3.7	1.3	0.0	-4.8	-7.6	-1.4	-0.1
Système bancaire	4.1	1.5	-1.1	-5.0	-4.7	-1.2	0.6
BCM	3.1	-0.1	0.7	-5.2	-7.7	-1.2	0.4
Banques commerciales	0.4	1.6	-1.8	0.2	0.8	0.0	0.2
Secteur non bancaire	-0.8	-0.3	0.9	0.5	-0.1	0.0	-0.5
Privatisation et autres	-0.4	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Arriérés intérieurs	0.0	0.3	0.3	0.0	-0.5	0.0	0.0
Financement extérieur	2.3	0.9	1.9	4.2	4.4	3.2	2.2
Compte pétrolier (net)	0.4	0.0	-1.2	0.0	-0.4	0.0	0.0
Recettes pétrolières nettes	-1.8	-1.4	-2.0	-1.6	-1.9	-1.5	-1.0
Contribution du compte pétrolier au budget	2.3	1.3	0.8	1.6	1.5	1.5	1.0
Autres (net)	1.9	0.9	3.0	4.2	4.7	3.2	2.2
Emprunts nets	1.2	0.3	2.7	3.9	4.6	2.9	2.0
Financement exceptionnel	0.7	0.6	0.4	0.3	0.3	0.3	0.2
Erreurs et omissions	0.6	0.1	0.3	0.0	-0.4	0.0	0.0
Pour mémoire :							
PIB hors pétrole (en milliards d'ouguiya)	757.6	971.0	1,145.0	1,190.2	1,158.8	1,306.8	1,316.0
Recettes totales	25.9	26.0	27.6	30.0	34.1	29.6	30.3
Recettes, hors industries extractives	24.6	26.8	27.5	27.2	32.0	30.9	31.2
Recettes fiscales, hors industries extractives	15.3	17.2	18.1	22.4	25.7	20.1	22.7
Solde global, hors recettes des industries extractives et les investissements financés par	-12.0	-11.4	-13.3	-15.3	-11.0	-8.0	-9.6
Solde du fonds pétrolier (en milliards d'ouguiya)	8.8	9.8	22.4	24.6	27.8	25.5	28.9

Sources : autorités mauritaniennes; et estimations et projections des services du FMI.
1/ Arriérés fiscaux de la société nationale d'électricité.
2/ Y compris les transferts aux entités publiques autres que l'administration centrale.
3/ Incluent le fonds de développement (FAID).
4/ Recettes publiques non pétrolières (hors dons) moins dépenses publiques (hors dépenses d'investissement financées par l'extérieur et intérêts sur la dette extérieure).
5/ En pourcentage du PIB hors industries extractives.

Tableau 5. Mauritanie : situation monétaire, 2009-13							
(en milliards d'ouguiyas au taux de change en fin de période, sauf indication contraire)							
	2009	2010	2011	2012	2012	2013	2013
			Est.	CR/12/323	Est.	CR/12/323	Proj.
Situation monétaire.							
Avoirs extérieurs nets	-3.3	9.4	70.8	170.0	192.2	191.7	192.3
Avoirs intérieurs nets	279.9	302.7	303.3	267.6	221.2	306.9	291.2
Crédit intérieur net	424.2	470.9	502.2	484.8	458.9	524.1	528.8
Crédit net à l'État	175.5	186.8	189.4	139.9	100.3	128.4	115.4
Crédit à l'économie	248.7	284.1	312.9	344.9	358.5	395.7	413.4
Autres postes, net	-144.4	-168.2	-198.9	-217.2	-237.6	-217.2	-237.6
Monnaie au sens large	276.5	312.1	374.2	432.8	413.4	491.6	476.5
Autorités monétaires							
Avoirs extérieurs nets	1.6	13.3	67.1	161.3	214.1	178.3	210.3
Avoirs intérieurs nets	124.3	113.6	110.8	34.9	-1.8	15.4	-3.5
Crédit intérieur net	146.2	141.1	163.9	93.3	66.4	73.8	64.7
Crédit net à l'État	127.1	122.3	144.9	86.9	50.9	67.4	49.2
Autres postes, nets	-21.9	-27.5	-53.1	-58.4	-68.3	-58.4	-68.3
Monnaie centrale	125.9	126.9	178.0	196.2	212.3	193.7	206.8
Circulation fiduciaire	81.6	91.3	100.9	110.3	115.3	128.7	130.8
Réserves des banques	44.3	35.6	77.1	85.9	97.0	65.0	75.9
Dont: dépôts des banques en devises	14.0	8.1	8.6	13.6	21.9	11.5	15.0
Banques commerciales							
Avoirs extérieurs nets	-5.0	-3.9	3.7	8.7	-21.9	13.4	-17.9
Crédit intérieur net	280.7	334.0	342.6	391.3	392.4	446.1	457.1
Crédit net à l'État	48.5	64.5	44.5	50.0	49.4	54.0	59.2
Crédit au secteur privé	232.3	269.5	298.1	341.3	343.0	392.2	397.9
Autres postes, net	-122.5	-140.7	-145.8	-158.8	-169.4	-158.8	-169.4
Pour mémoire :							
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large	2.7	3.1	3.1	2.8	2.8	2.7	2.8
Vitesse de circulation monnaie sens large (PIB, hors ind.	2.2	2.2	2.0	2.0	2.0	1.9	2.0
Crédit au secteur privé (% du PIB hors pétrole)	30.7	27.8	26.0	28.7	29.6	30.0	30.2
Avoirs extérieurs nets des banques (en millions de dollars EU)	-18.9	-13.8	13.4	28.4	-72.4	43.4	-57.4

Sources : autorités mauritaniennes; et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. Mauritanie : le système bancaire en bref, 2009–11

(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2009	2010	2011 Est.
Bilan			
Actifs/PIB	42,7	36,7	37,5
Crédit net au secteur privé/total actifs	51,1	53,2	48,2
Crédit aux entreprises publiques/total actifs	13,1	13,0	-
Titres d'État/total actifs	16,0	18,8	11,1
Croissance du crédit au secteur privé (en glissement annuel)	4,0	16,0	10,6
Prêts improductifs bruts/prêts bruts	-	45,3	39,2
Dont : intérêts courus sur PI/prêts bruts	-	11,6	11,5
Dont : anciens PI (d'avant 2010)/prêts bruts	-	16,7	13,7
Dont : nouveaux PI/prêts bruts	-	17,0	14,1
Provisions/(PI bruts - intérêts courus)	-	30,0	28,5
Dont : provisions/anciens PI (d'avant 2010)	-	45,2	47,8
Dont : provisions/nouveaux PI	-	15,0	11,6
Dépôts/total actifs	57,4	59,3	60,9
Prêts bruts au secteur privé/dépôts du secteur privé	115,3	118,4	105,9
Ratio de fonds propres			
Fonds propres/total des actifs	16,7	16,7	18,5
Ratio de fonds propres	38,2	34,0	35,2
Risque de change			
Actifs extérieurs/total actifs	13,9	10,5	10,5
Actifs extérieurs/passifs extérieurs (au bilan)	123,7	112,1	135,2
Rentabilité et liquidité			
Rendement des actifs	1,4	0,4	1,2
Rendement des fonds propres	8,5	2,7	6,0
Actifs liquides/total des actifs ^{1/}	29,8	29,5	29,7
Pour mémoire :			
Part des actifs détenue par les trois plus grandes banques.	53,6	53,7	50,7
Nombre de banques	10	10	12
Crédit bancaire au secteur privé/PIB	29,2	26,6	24,9
Sources : autorités mauritaniennes et services du FMI.			
^{1/} Actifs liquides : encaisses, réserves et bons du Trésor.			

Tableau 7. Mauritanie : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2013–20

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Projections							
Paiements au FMI sur la base du crédit existant	(en millions de DTS)							
Principal	1,9	2,1	3,2	7,6	10,2	13,4	13,2	12,1
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Paiements au FMI sur la base du crédit existant et prospectif	(en millions de DTS)							
Principal	1,9	2,1	3,2	7,6	10,2	14,5	15,5	14,4
Commissions et intérêts	0,1	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Total paiements au FMI sur la base du crédit existant et prospectif	(en millions de DTS)							
En millions de DTS	3,1	2,1	3,4	7,8	10,4	14,7	15,6	14,4
(en millions de dollars EU)	4,7	3,1	5,0	11,6	15,6	21,9	23,2	21,6
En pourcentage des exportations de biens et de services	0,1	0,1	0,1	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3
En pourcentage du service de la dette	1,9	1,0	1,4	2,5	3,2	4,1	4,1	4,1
En pourcentage du PIB	0,1	0,0	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
En pourcentage des réserves internationales brutes	0,4	0,3	0,5	1,2	1,5	2,1	2,1	1,9
En pourcentage de la quote-part	4,8	3,3	5,3	12,1	16,2	22,8	24,2	22,4
encours des crédits du FMI	(en millions de DTS)							
En millions de DTS	85,1	83,0	79,9	72,3	62,0	47,5	32,0	17,7
(en millions de dollars EU)	126,9	123,9	119,1	107,8	92,5	70,8	47,8	26,3
En pourcentage des exportations de biens et de services	2,9	2,9	2,6	2,3	1,5	1,1	0,8	0,4
En pourcentage du service de la dette	51,9	41,1	32,3	23,5	18,8	13,2	8,5	5,0
En pourcentage du PIB	1,9	1,8	1,6	1,4	1,0	0,7	0,4	0,2
En pourcentage des réserves internationales brutes	9,7	10,4	11,7	11,2	9,2	6,7	4,3	2,3
En pourcentage de la quote-part	132,1	128,9	124,0	112,2	96,3	73,7	49,7	27,4
Utilisation nette des crédits du FMI (en millions de DTS)	8,0	-2,1	-3,2	-7,6	-10,2	-14,5	-15,5	-14,4
Décaissements	11,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements	3,0	2,1	3,2	7,6	10,2	14,5	15,5	14,4
Pour mémoire :								
Exportations de biens et de services (en millions de dollars EU)	2 962,9	2 867,2	3 106,3	3 103,6	4 007,4	4 171,9	4 205,2	4 271,3
Service de la dette (en millions de dollars EU)	164,0	202,0	247,5	308,1	329,3	360,7	377,2	350,9
PIB nominal (en millions de dollars EU)	4 435,9	4 563,3	4 907,4	5 143,3	6 417,8	6 916,2	7 450,5	8 015,2
Réserves internationales brutes (en millions de dollars EU)	876,6	798,7	682,9	642,5	676,9	711,2	745,5	779,8
Quote-part (en millions de DTS)	64,4	64,4	64,4	64,4	64,4	64,4	64,4	64,4

Sources : estimations et projections des services du FMI.

Tableau 8. Mauritanie : principaux indicateurs économiques et financiers, 2009–18

	2009	2010	2011	2012	2012	2013	2013	2014	2015	2016	2017	2018
				CR/12/323	Est.	CR/12/323			Projections			
(Percent; unless otherwise indicated)												
Revenu national et prix (croissance en glissement annuel)												
PIB à prix constants	-1.2	4.7	3.6	5.7	6.9	6.3	6.2	6.6	8.4	4.6	21.4	5.9
PIB non pétrolier à prix constants	-1.1	5.2	3.7	5.7	7.1	6.4	6.2	6.7	8.7	4.7	22.0	6.1
PIB hors industries extractives à prix constants	-1.1	5.1	4.4	6.1	8.0	5.9	6.5	6.6	7.2	6.4	6.5	6.5
Production de pétrole (milliers de barils par jour)	10.7	8.3	7.7	7.7	6.5	7.7	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5
Déflateur du PIB	-5.9	21.9	14.1	-0.9	-5.8	2.8	6.5	-1.5	2.3	3.7	4.8	3.9
Déflateur du PIB non pétrolier	-3.9	21.8	13.7	-1.2	-5.5	3.2	6.9	-1.3	2.4	3.8	4.9	3.9
Indice des prix à la consommation (moyenne de la période)	2.1	6.3	5.7	5.9	4.9	6.1	4.7	5.2	5.4	5.5	5.5	5.5
Indice des prix à la consommation (fin de période)	4.9	6.1	5.5	6.0	3.4	6.3	5.1	5.3	5.5	5.5	5.5	5.5
Secteur extérieur												
Croissance des exportations de biens, f.à.b., en valeur	-23.7	52.0	35.7	0.8	-6.1	2.9	5.1	-3.6	8.8	-0.2	30.9	5.3
Croissance des importations de biens, f.à.b., en valeur	-24.6	34.4	30.9	16.6	25.4	3.0	1.7	-20.0	-0.1	0.1	5.8	3.1
Solde des transactions courantes (pourcentage du PIB)	-11.7	-9.1	-7.3	-19.5	-31.6	-25.1	-28.1	-12.3	-9.6	-9.0	-2.5	0.3
Réserves officielles brutes 1/												
En millions de dollars EU, fin de période	238.5	287.8	501.6	523.5	961.9	817.3	876.6	798.7	682.9	642.5	676.9	711.2
En mois d'importations de l'année suivante, hors industries extractives	2.4	2.4	3.7	3.8	6.2	6.6	7.4	6.4	5.4	5.8	5.8	6.1
Dettes extérieures contractées ou garanties par l'État (pourcentage du PIB) 2/	96.3	86.1	79.4	62.4	87.2	61.4	62.6	64.7	63.7	60.9	49.5	46.7
Monnaie												
Monnaie et quasi-monnaie (variation en pourcentage)	14.9	12.9	19.9	13.0	10.5	13.6	15.3	12.4	12.7	13.3	14.2	12.7
Crédit au secteur privé (variation en pourcentage)	3.7	14.2	10.1	14.4	14.6	14.7	15.3	14.4	13.5	12.6	12.7	12.7
Investissement et épargne												
Investissement brut (pourcentage du PIB)	24.6	24.1	32.2	37.1	45.5	38.8	40.4	33.8	31.1	30.2	26.5	24.9
Épargne brute (pourcentage du PIB)	12.3	15.0	25.0	17.7	13.9	13.8	12.4	21.5	21.5	21.2	24.0	25.2
(Percent of non-oil GDP; unless otherwise indicated)												
Opérations consolidées de l'État												
Solde de base non pétrolier, définition du programme 3/	-5.3	-2.4	-0.2	-0.9	0.4	-0.2	0.1	1.1	1.0	3.3	4.1	3.6
Solde global, dons compris	-5.4	-2.0	-1.5	-3.5	2.8	-1.8	-2.2	-4.8	-3.2	-0.6	1.1	1.2
Dettes du secteur public (pourcentage du PIB) 2/	105.9	94.9	86.0	70.0	94.2	69.2	70.2	72.6	72.4	69.2	56.2	52.8
Pour mémoire :												
PIB nominal (en milliards d'UM)	794.2	1,013.5	1,197.9	1,239.9	1,206.0	1,361.1	1,363.7	1,432.9	1,590.0	1,724.1	2,194.4	2,414.3
PIB par habitant (en dollars EU)	897.6	1,059.3	1,205.8	1,206.7	1,122.4	1,191.8	1,194.0	1,199.5	1,259.7	1,289.3	1,571.1	1,653.4
Cours du minerai de fer (dollars EU la tonne)	80.0	146.7	167.8	136.4	128.5	120.3	147.8	127.6	124.4	123.1	123.0	123.0
Cours de l'or (dollars EU/ononce)	973.0	1,224.7	1,568.6	1,650.1	1,668.8	1,678.5	1,593.5	1,588.5	1,604.7	1,624.1	1,653.7	1,695.8
Cours du cuivre (dollars EU/tonne)	5,165.3	7,538.4	8,823.5	7,854.7	7,958.9	7,648.5	7,810.1	7,838.3	7,902.6	7,956.3	8,005.3	8,000.0
Sources : autorités mauritaniennes; et estimations et projections des services du FML												
1/ Excluding the oil account.												
2/ L'allègement de dette PPTTE de la part du Koweït était prévu initialement en 2011, puis reporté en 2012; il est maintenant attendu à fin 2013.												
3/ Recettes publiques non pétrolières (hors dons) moins dépenses publiques (hors dépenses d'investissement financées par l'extérieur et intérêts sur la dette extérieure).												

Tableau 9. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015

	1990	1996	2000	2002	2004	2008	2011	DSRP 2015	OMD 2015
	(en pourcentage de la population totale)								
1. Eradiquer l'extrême pauvreté et la faim									
Incidence globale de la pauvreté	56,6	50,0	46,3	...	46,7	42,0	...	25,0	28,3
Incidence de la pauvreté à Nouakchott	36,1	25,4	29,2	...	25,9	15,6
Prévalence de la malnutrition infantile	43,3	20,3	32,0	...	30,2	15,9	...	21,0	23,5
	(en pourcentage de la population d'âge scolaire primaire)								
2. Assurer l'éducation primaire pour tous									
Taux net de scolarisation dans le primaire	49,2	58,5	61,1	65,7	74,3	76,0	72,7	100,0	100,0
	(en pourcentage du total des inscriptions en première année)								
Proportion des élèves commençant la première année et atteignant la	63,8	42,6	54,7	...	52,8	81,8	65,2	100,0	100,0
	(en pourcentage)								
3. Promouvoir l'égalité des sexes									
Ratio scolarisation filles/garçons dans le primaire	75,37	89,50	97,15	98,60	101,24	104,90	102,00	100,0	100,0
	(pour 1 000 naissances vivantes)								
4. Réduire la mortalité infantile									
Mortalité des moins de 5 ans	124,1	118,2	115,2	114,2	113,8	112,4	77,0	55,0	45,0
	(pour 100 000 naissances vivantes)								
5. Améliorer la santé maternelle									
Mortalité maternelle	930,0	...	747,0	686,0	626,0	300,0	232,0
	(en pourcentage de la tranche d'âge 15-24 ans)								
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies									
Incidence du VIH/sida chez les 15-49 ans	0,5	0,6	0,5	0,6	0,7	< 1	1,0
	(en pourcentage de la population)								
7. Assurer un environnement durable									
Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée	30,0	...	40,0	63,3	75,0	82,0
Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement	16,0	...	21,0	...	24,0	...	32,4	...	70,0
Pour mémoire :									
Population (en millions) 1/	1,95	2,29	2,64	2,80	2,96	3,30	3,54
Indice de développement humain du PNUD	0,35	...	0,41	0,45	0,45
Indice Gini d'inégalité	...	0,34	0,39	...	0,41	0,40	...	0,41	...
Taux de vaccination des enfants (en pourcentage)	...	30,00	40,00	70,00	79,00	68,80

Sources : autorités mauritaniennes, Banque mondiale (Indicateurs du développement dans le monde) et Indicateurs de développement humain du PNUD.

1/ Estimations fondées sur les recensements de la population de 1988 et 2000.

Tableau 10. Mauritanie : accès et échelonnement dans le cadre de l'accord triennal au titre de la FEC, 2010-13 1/			
Calendrier	Ressources disponibles		Conditions
	Millions DTS	% de la quote-part	
15 mars 2010	11,04	17,14	Approbation de l'accord
30 septembre 2010	11,04	17,14	Achèvement de la 1ère revue (CR pertinents pour fin juin 2010)
31 mars 2011	11,04	17,14	Achèvement de la 2ème revue (CR pertinents pour fin décembre 2010)
30 sept. 2011	11,04	17,14	Achèvement de la 3ème revue (CR pertinents pour fin juin 2011)
1er juin 2012	11,04	17,14	Achèvement de la 4ème revue (CR pertinents pour fin décembre 2011)
26 novembre 2012	11,04	17,14	Achèvement de la 5ème revue (CR pertinents pour fin juin 2012) 3/
31 mai 2013	11,04	17,14	Achèvement de la 6ème revue (CR pertinents pour fin décembre 2012)
Total	77,28	120,00	

1/ La quote-part de la Mauritanie est de 64,4 millions de DTS.

Tableau 11 : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2010-2033 1/
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif					Moyenne historique 6/	Écart type 6/	Projections							2014-2018			2019-2033		
	2007	2008	2009	2010	2011			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne	2023	2033	Moyenne	
<i>Dette extérieure (monnaie) 1/</i>																				
dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)	89.4	88.5	105.7	95.3	89.9	105.5		-21.5	84.0	86.3	84.6	81.7	67.4	63.7	57.9		76.7	44.5	23.6	38.5
Variation de la dette extérieure	82.9	80.8	96.3	86.1	79.4	87.2		-24.5	62.6	64.7	63.7	60.9	49.5	46.7	41.9		57.1	31.9	16.8	27.7
Flux générateurs d'endettement net identifiés	0.1	-0.9	17.2	-10.4	-5.4	15.6			-21.5	2.3	-1.7	-3.0	-14.3	-3.7	-5.8		-4.1	-3.7	-1.9	-2.7
Déficit extérieur courant hors intérêts	0.5	-5.1	26.1	-13.8	-12.2	2.9			-0.2	2.2	-3.1	-3.3	-17.4	-7.8	-10.4		-5.9	-11.4	-10.7	-11.0
Déficit de la balance des biens et services	16.4	14.6	10.8	7.6	5.9	29.9	18.5	15.2	25.8	10.1	7.3	6.9	0.9	-1.7	-1.6		4.7	-7.1	-4.6	-4.8
Exportations	22.4	22.2	16.7	11.2	5.9	34.6			28.3	10.4	4.6	4.5	-7.9	-9.1	-8.8		0.5	-7.8	-4.4	-6.7
Importations	51.1	54.5	50.3	59.8	71.7	68.8			66.8	62.8	63.3	60.3	62.4	60.2	55.9		61.8	42.5	22.6	36.3
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	73.4	76.6	67.1	71.0	77.6	103.4			95.1	73.2	67.9	64.8	54.5	51.1	47.1		62.3	34.7	18.2	29.6
dont : officiels	-5.0	-5.6	-4.3	-4.4	-2.7	-8.0	-6.2	2.3	-4.3	-2.7	-2.4	-2.3	-1.9	-1.9	-1.6		-2.2	-1.3	-0.8	-1.1
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	-2.5	-3.5	-2.1	-2.8	-2.0	-7.0			-3.3	-1.7	-1.4	-1.4	-1.1	-0.8	-0.6		-1.3	-0.4	-0.2	-0.3
IDE nets (négatifs = entrées)	-1.0	-2.0	-1.6	0.8	2.8	3.3			1.8	2.3	5.1	4.7	10.7	9.2	8.7		6.4	2.0	0.7	3.0
Dynamique endogène de la dette 2/	-10.8	-5.0	-1.3	-4.5	-6.0	-33.2	-14.4	14.6	-19.7	-7.9	-6.7	-8.5	-3.7	-2.6	-5.0		-5.9	-2.8	-5.2	-4.8
Denominator: 1+g+r+gr	-5.1	-14.7	16.6	-16.9	-12.1	6.2			-6.3	0.1	-3.7	-1.7	-14.5	-3.5	-3.8		-4.7	-1.6	-0.9	-1.3
Contribution de la croissance du PIB réel	1.3	1.2	1.7	1.5	1.4	1.8			2.4	2.4	2.3	2.2	1.7	1.4	1.3		2.0	0.8	0.4	0.7
Contribution des variations de prix et de taux de change	-0.8	-2.6	1.3	-4.1	-2.9	-6.5			-6.0	-5.4	-6.8	-3.7	-14.0	-3.7	-2.8		-6.7	-2.3	-1.3	-2.0
Résiduel (3-4) 3/	-5.6	-13.3	13.7	-14.4	-10.6	10.9			-2.7	3.1	0.7	-0.2	-2.2	-1.3	-2.3		0.0	0.8	...	-0.5
dont : financement exceptionnel	-0.4	4.2	-8.9	3.4	6.8	12.7			-21.4	0.1	1.4	0.3	3.1	4.2	4.7		1.8	7.7	8.8	8.3
VA de la dette extérieure 4/	1.2	1.2	0.7	-5.1	0.3	-1.1			-19.4	0.2	0.2	0.2	0.2	-2.4	-0.3		-0.3	-0.6	-0.2	-0.3
En pourcentage des exportations	84.9			68.2	70.4	68.7	66.2	54.5	51.3	46.6		62.2	35.9	20.0	31.4
VA de la dette extérieure CGE	123.4			102.1	112.0	108.6	109.6	87.3	85.2	83.5		100.5	84.6	88.2	87.1
En pourcentage des exportations	66.5			46.8	48.7	47.8	45.4	36.7	34.4	30.6		42.6	23.4	13.1	20.6
En pourcentage des recettes publiques	96.7			70.1	77.5	75.5	75.2	58.7	57.1	54.8		68.8	55.0	57.8	57.1
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	203.0			160.3	166.1	176.1	161.6	150.5	134.2	119.4		157.7	90.8	50.3	79.9
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	2.6	5.8	6.1	5.6	4.1	5.9			6.8	10.7	10.6	11.6	9.4	8.4	8.5		10.2	5.7	7.0	6.6
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	1.8	4.2	3.8	3.8	2.8	3.7			4.1	4.7	5.1	6.4	5.4	5.4	5.6		5.4	4.6	6.5	5.3
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	3.8	9.7	9.2	9.5	7.7	7.8			9.4	10.1	12.0	13.7	13.9	12.8	12.2		12.5	7.5	5.6	7.4
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	0.3	0.5	0.5	0.4	0.2	0.1			0.6	0.7	0.6	0.5	0.4	0.3	0.1		0.5	-0.5	-1.7	-0.9
	16.3	15.5	-6.4	18.0	11.3	14.2			47.3	7.7	9.0	9.8	15.2	2.0	4.2		8.8	-3.4	-2.7	-2.2
Principales hypothèses macroéconomiques																				
Croissance du PIB réel (en pourcentage)																				
Déflateur du PIB en dollars (variation en pourcentage)	1.0	3.5	-1.2	4.7	3.6	6.9	4.6	3.4	6.2	6.6	8.4	4.6	21.4	5.9	4.8		9.4	5.2	5.5	5.3
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	6.7	17.4	-13.4	15.7	12.5	-10.8	9.3	13.2	2.6	-3.5	-0.8	0.2	2.8	1.9	3.7		0.1	3.4	1.2	3.1
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	1.6	1.6	1.6	1.7	1.7	1.9	1.2	0.7	2.5	3.0	2.9	2.7	2.6	2.3	2.2		2.7	1.7	1.9	1.8
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	2.8	29.6	-20.9	44.0	39.7	-8.6	26.0	37.2	5.8	-3.2	8.3	-0.1	29.1	4.1	0.8		7.6	1.8	2.3	1.7
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	35.8	26.9	-25.1	28.3	27.3	27.0	24.7	26.4	0.2	-20.7	-0.2	0.0	5.0	1.2	0.1		-3.0	1.1	2.1	1.4
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	20.8	22.2	34.5	34.3	34.2	32.3	32.1		31.5	26.2	12.5	22.2
Flux d'aide (en milliards de dollars) 6/	25.0	23.4	20.6	23.9	26.4	32.8			29.2	29.3	27.1	28.1	24.4	25.6	25.7		26.9	25.7	26.1	25.8
dont : dons	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2			0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1		0.1	0.1	0.1	0.1
dont : prêts concessionnels	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2			0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 7/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0		0.1	0.0	0.0	0.0
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 7/			3.4	2.3	2.2	2.0	1.5	1.3	1.2		1.9	0.9	0.3	0.7
									42.1	41.5	43.5	43.0	42.9	41.0	42.0		40.5	39.5	41.1	42.5
Pour mémoire :																				
PIB nominal (millions de dollars)																				
Croissance du PIB nominal en dollars	2.9	3.5	3.0	3.7	4.3	4.1			4.4	4.6	4.9	5.1	6.4	6.9	7.5		10.6	23.9		
VA de la dette extérieure CGE (millions de dollars)	7.8	21.5	-14.4	21.1	16.6	-4.7			8.9	2.9	7.5	4.8	24.8	8.0	8.7		9.6	8.8	6.8	8.7
(VA - VA _{t-1})/PIB _{t-1} (en pourcentage)						2.7			2.0	2.2	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3			2.5	3.2	
(PV _t -PV _{t-1})/GDP _{t-1} (in percent)									-15.0	3.8	1.6	0.7	0.2	0.0	-0.1		1.2	0.7	0.3	0.5

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services des deux institutions.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en SEU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Paiements d'intérêts de l'année en cours divisés par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les dix dernières années, sous réserve de disponibilité de données.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

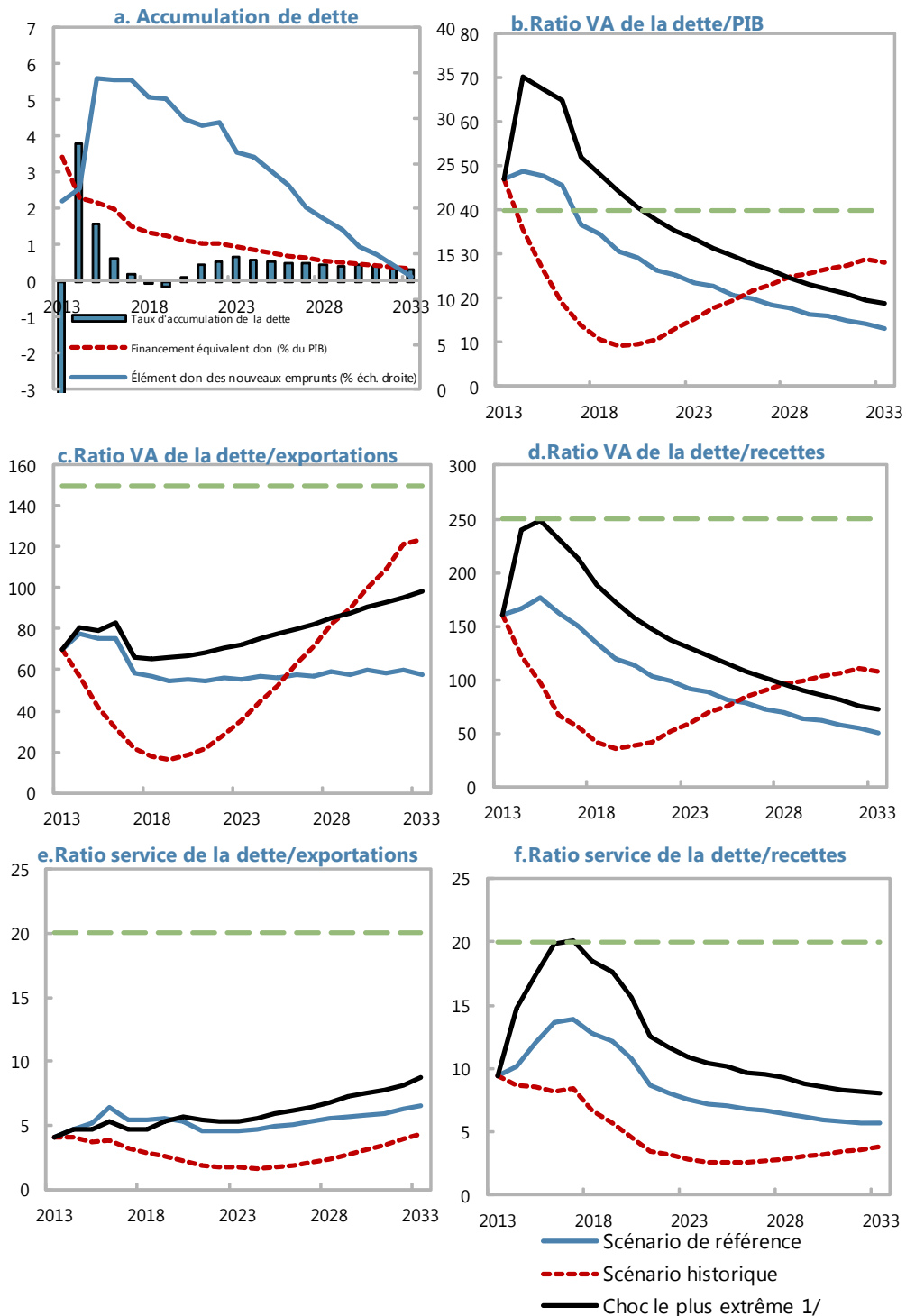
7/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 12. Mauritanie : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2010–2033
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne 5/	Écart type 5/	Estimation						Projections			
	2010	2011	2012			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2013-18		2019-33	
												Moyenne	2023	2033	Moyenne
Dette du secteur public 1/	94,9	86,0	94,2			70,2	72,6	72,4	69,2	56,2	52,8	65,6	32,5	17,0	27,9
dont libellée en devises	86,1	79,4	87,2			62,6	64,7	63,7	60,9	49,5	46,7	58,0	31,9	16,8	27,7
Variation de la dette du secteur public	-11,0	-8,9	8,2			-24,0	2,4	-0,2	-3,2	-13,0	-3,4	-6,9	-3,0	-1,6	-2,4
Flux générateurs d'endettement identifiés	-19,7	-11,1	-0,6			-25,8	2,2	-0,6	-3,8	-14,6	-8,2	-8,5	-5,9	-2,6	-4,0
Déficit primaire	0,8	-0,2	-3,9	-0,9	13,5	0,5	3,2	1,5	-1,0	-2,3	-3,3	-0,2	-2,2	-0,8	-1,8
Recettes et dons	25,0	27,1	38,4			31,7	30,2	27,8	28,7	24,8	26,1	28,2	26,1	26,2	26,1
dont : dons	1,1	0,6	5,6			2,5	0,9	0,7	0,6	0,5	0,5	0,9	0,4	0,2	0,3
Dépenses primaires (hors intérêts)	25,9	26,9	34,5			32,2	33,4	29,3	27,7	22,5	22,8	28,0	23,8	25,4	24,3
Dynamique automatique de la dette	-15,3	-11,3	4,4			-6,7	-1,3	-2,3	-3,0	-12,4	-2,5	-4,7	-3,0	-1,6	-1,8
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-5,4	-4,4	-5,4			-5,4	-3,7	-5,2	-2,9	-12,1	-3,2	-5,4	-1,9	-1,0	-1,6
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-0,7	-1,1	0,1			0,1	0,7	0,4	0,3	0,1	0,0	0,2	-0,2	0,0	-0,1
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-4,7	-3,3	-5,5			-5,5	-4,4	-5,6	-3,2	-12,2	-3,1	-5,7	-1,8	-1,0	-1,5
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-9,9	-7,0	9,8			-1,3	2,4	2,9	-0,1	-0,2	0,7	0,7	-0,3
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-5,2	0,4	-1,1			-19,7	0,2	0,2	0,2	0,2	-2,4	-3,5	-0,6	-0,2	-0,4
Produit des privatisations (négatif)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	-5,2	0,4	-1,1			-19,7	0,2	0,2	0,2	0,2	-2,4	-3,5	-0,6	-0,2	-0,4
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résiduel, y compris variations des actifs	8,7	2,2	8,8			1,8	0,2	0,3	0,7	1,5	4,8	1,6	2,9	1,0	1,6
Autres indicateurs de viabilité															
VA de la dette du secteur public	8,9	6,6	73,5			54,4	56,7	56,5	53,7	43,3	40,5	50,9	23,9	13,3	20,8
dont : libellée en devises	0,0	0,0	66,5			46,8	48,7	47,8	45,4	36,7	34,4	43,3	23,4	13,1	20,6
dont : extérieure	66,5			46,8	48,7	47,8	45,4	36,7	34,4	43,3	23,4	13,1	20,6
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du sect public) ^{2/}
Besoin de financement brut 2/	16,2	13,5	5,7			10,2	14,1	12,6	11,6	8,1	6,5	10,5	0,3	1,0	0,7
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	35,4	24,5	191,6			171,7	187,6	203,2	187,2	174,5	155,3	179,9	91,7	50,9	79,8
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	37,0	25,1	224,5			186,3	193,2	208,3	191,3	177,8	158,0	185,8	93,0	51,2	80,7
dont : extérieure 3/	203,0			160,3	166,1	176,1	161,6	150,5	134,2	158,1	90,8	50,3	79,9
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	31,4	22,9	7,8			10,9	11,9	14,1	15,7	15,8	14,4	13,8	7,7	5,7	7,5
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	32,9	23,4	9,2			11,8	12,3	14,4	16,0	16,1	14,6	14,2	7,8	5,7	7,6
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	11,8	8,7	-12,0			24,5	0,8	1,8	2,2	10,7	0,1	6,7	0,7	0,8	0,6
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4,7	3,6	6,9	4,6	3,4	6,2	6,6	8,4	4,6	21,4	5,9	8,9	5,2	5,5	5,3
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1,1	1,1	1,1	0,7	0,4	1,4	1,7	1,8	1,8	1,8	1,7	1,7	1,5	1,9	1,6
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-5,2	-2,6	9,8	6,2	10,7	1,2	9,2	5,4	3,4	2,2	3,0	4,1	-1,2
Dépréciation du taux de change réel (en %, + indique une dépréciation)	-10,7	-8,5	13,2	-5,5	10,9	-1,6
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	21,9	14,1	-5,8	10,2	12,2	6,5	-1,5	2,3	3,7	4,8	3,9	3,3	5,2	5,2	5,1
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	-4,6	7,6	37,2	3,9	15,4	-0,9	10,6	-5,0	-1,2	-1,4	7,4	1,6	6,0	6,9	6,1
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	20,8	22,2	34,5	34,3	34,2	32,3	29,7	26,2	12,5	...

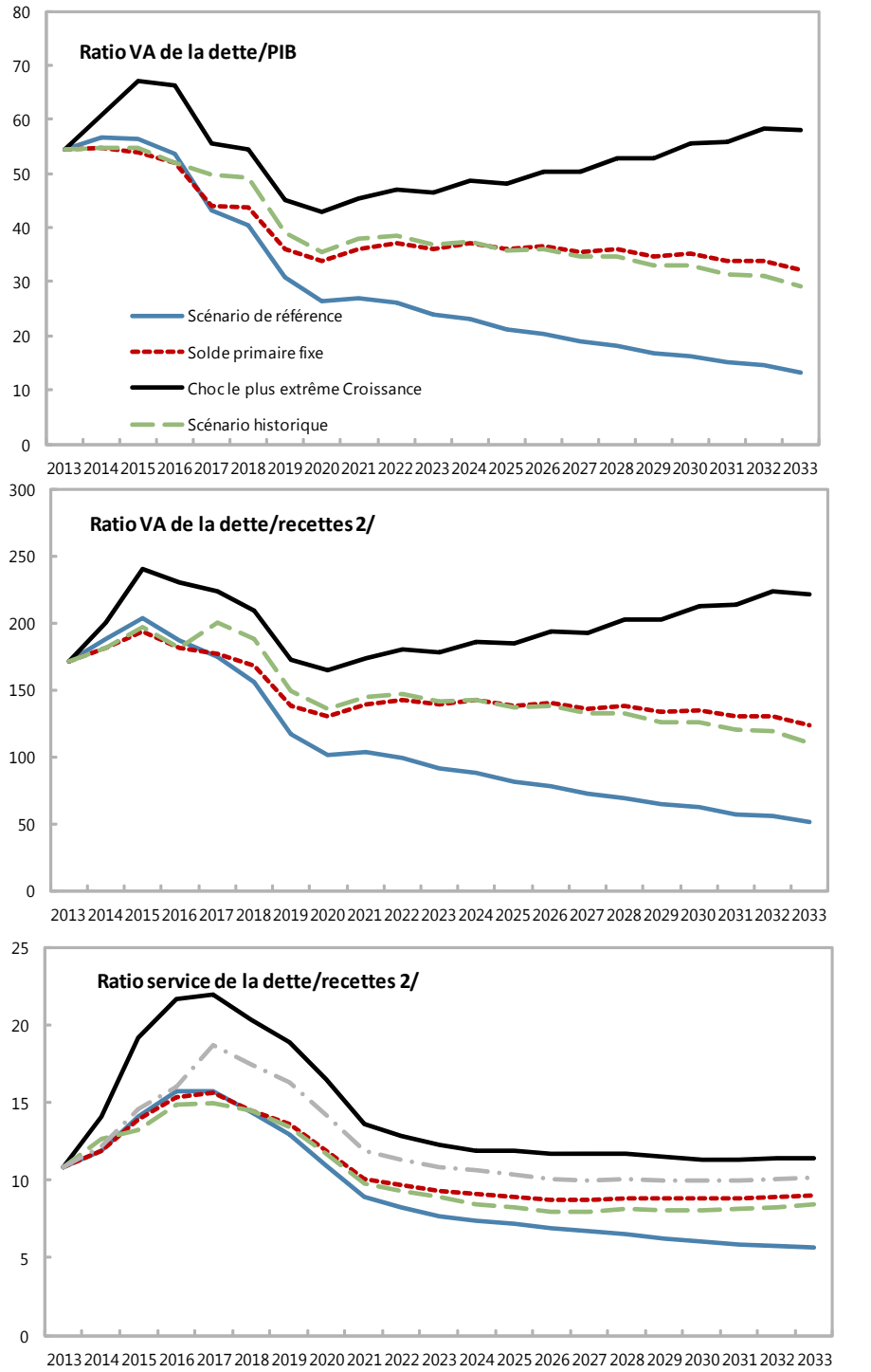
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services des deux institutions.
1/ Le secteur public comprend l'administration centrale et certaines entreprises publiques.
2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.
3/ Les recettes excluent les dons.
4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.
5/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les dix dernières années, sous réserve de disponibilité de données.

Graphique 6. Mauritanie : indicateurs d'endettement contracté ou garanti par l'État selon divers scénarios, 2012–2033 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services des deux institutions.
 1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2022. Au graphique b. cela correspond à un choc des flux non générateurs d'endettement; au graphique c., à un choc des flux non générateurs d'endettement; au graphique d. à un choc des flux non générateurs d'endettement; au graphique e. à un choc des flux non générateurs d'endettement; et au graphique f. à un choc des flux non générateurs d'endettement.

Graphique 7. Mauritanie : indicateurs d'endettement public selon divers scénarios, 2013–2033 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services des deux institutions.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023.

2/ Les recettes comprennent les dons.

Lettre d'Intention

Nouakchott, le 30 mai 2013

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, DC 20433
États-Unis

Madame la Directrice Générale,

1. Ces trois dernières années, le gouvernement a réussi à relever les défis qui consistent à renforcer la stabilité macroéconomique et à renouer avec la croissance dans un contexte difficile tant au niveau national qu'international. La mise en œuvre de politiques économiques appropriées alignées sur les priorités arrêtées dans notre cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), nous a permis de rétablir les équilibres macroéconomiques et de maintenir la stabilité des prix, tout en mettant en place une série de programmes d'urgence destinés à appuyer nos populations les plus vulnérables. En dépit d'efforts considérables, l'économie continue de se heurter à des taux de chômage et de pauvreté élevés, et nos indicateurs de développement restent en deçà de nos Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) — qui constituent nos objectifs officiels de développement.

2. Nous avons atteint les objectifs quantitatifs que nous nous sommes fixés pour fin 2012 dans le cadre du programme appuyé par l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), (Tableau 1). Cependant, comme nous n'avons pas pu respecter après janvier le plafond continu portant sur la contraction ou la garanti de prêts extérieurs non concessionnels, nous sollicitons une dérogation sur la base des mesures correctrices que nous avons prises. De plus, le repère structurel à fin mars 2013 (Tableau 2) a été respecté, mais les repères structurels à fin décembre 2012 devraient être complétés. Pour ce qui est du repère structurel relatifs à l'audit des entreprises publiques, le rapport de Mauripost est finalisé et ceux de la SDNE, SONIMEX, et SOMAGAZ seront disponibles à la mi-juin. L'augmentation des tarifs d'électricité pour les gros consommateurs a été reportée, en raison du retard accusé par l'étude tarifaire qui vient d'être achevée. L'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales a été atteint pour l'année, après le rattrapage qui a suivi l'adoption du décret d'avance.

3. Notre programme de politique économique continuera à consolider la stabilisation économique en 2013, tout en renforçant les efforts déployés pour lutter contre le chômage et la

pauvreté. A cette fin, nous nous sommes fixés, en concertation avec les services du Fonds, des objectifs indicatifs trimestriels pour 2013.

Evolution économique récente et programme pour 2012

4. Le dynamisme des secteurs du bâtiment et de la pêche, et le rebond de la production agricole, ont été les principaux moteurs de la reprise économique en 2012. En termes réels, la croissance du PIB a atteint 6,9 pour cent en 2012 (8 pour cent hors industries extractives), malgré la crise économique qui continue à affecter l'Europe, l'un de nos principaux partenaires commerciaux. L'inflation a chuté à 3,4 pour cent en décembre 2012, nettement en dessous des projections, car les augmentations régulières des prix de détail des carburants ont été plus que compensées par la baisse des prix des produits alimentaires (qui constituent 49 pour cent du panier de consommation). Cependant, la bonne performance économique et les programmes sociaux mis en place n'ont malheureusement pas pu enrayer les taux de chômage et de pauvreté qui restent élevés pour l'atteinte de nos objectifs de développement.

5. La forte détérioration du déficit du compte courant a été accompagnée par une hausse considérable des investissements directs étrangers. La diminution des exportations de minerai de fer, la forte augmentation des importations à cause du programme d'urgence EMEL 2012 et de nouveaux projets d'investissement expliquent la dégradation du déficit du compte courant qui dépasse les 30 pour cent du PIB à la fin de l'année 2012 (de 7 pour cent du PIB en 2011). Ceci étant, le déficit du compte courant ne serait que de 2,8 pour cent du PIB si les importations associées aux investissements directs étrangers étaient exclues. L'amélioration de la gestion des réserves de change, un important rapatriement des recettes minières, le paiement à l'avance de la licence de pêche de l'Union européenne,⁶ et le don exceptionnel qui était envisagé dans le cadre des engagements de la Table ronde de Bruxelles nous ont permis d'accroître notre stock de réserves de change à 962 millions de dollars EU à fin 2012. Ce niveau de réserves, correspondant à 6,2 mois d'importations, est bien supérieur au niveau optimal et à celui prévu pour l'année 2017, jugé nécessaire pour absorber les chocs exogènes.

6. Dans le domaine des finances publiques, l'exécution budgétaire à fin 2012 montre une meilleure performance due à un important effort de recouvrement d'impôts (une augmentation de 43 pour cent en glissement annuel des recettes fiscales hors mines), une amélioration des recettes minières (de 23 pour cent en glissement annuel), au décaissement plutôt que prévu de la contrepartie financière de l'accord de pêche avec l'UE, et à un appui extérieur exceptionnel (5 pour cent du PIB). C'est pourquoi, le solde budgétaire de base a enregistré un excédent de 0,4 pour cent du PIB non pétrolier à la fin 2012, au lieu du déficit de 2 pour cent prévu au moment de la cinquième revue. Le solde global, dons compris, a atteint un excédent de 2,8 pour cent du PIB pour la première fois dans l'histoire contemporaine de la Mauritanie, malgré les nouveaux programmes

⁶ La redevance a été reçue à fin décembre 2012 mais n'a pu être comptabilisé au Trésor qu'en janvier 2013.

d'urgence (alimentaire et contre la sécheresse) et une hausse importante des investissements financés sur ressources propres.

7. À la fin de 2012, la création monétaire a été mieux maîtrisée que prévu, grâce à une meilleure performance budgétaire et à une stérilisation implicite par la société minière d'État. Étant donné les pressions inflationnistes limitées avec un taux d'inflation globale à la baisse et la stérilisation implicite de la SNIM, la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) a eu recours une seule fois, à titre d'essai, à l'émission d'un nouvel instrument de politique monétaire (les bons du Trésor à sept jours pour un montant d'un milliard d'ouguiyas) pour éponger la liquidité excédentaire. En ce qui concerne le taux de change, il s'est déprécié de 5 pour cent par rapport au dollar et de 3 per cent en termes effectif réel. Cette dépréciation s'est accompagnée par une prime contre le dollar et l'euro qui reste faible sur le marché parallèle, reflétant l'absence d'un déséquilibre fondamental sur le marché officiel.

Perspectives économiques pour 2013

8. La forte reprise économique, qui a débuté en 2012, devrait se poursuivre en 2013 avec un taux de croissance du PIB réel à environ 6 pour cent. Du côté de la demande, cette croissance serait supportée par des dépenses privées et publiques soutenues et par un secteur extérieur qui bénéficierait d'une amélioration des prix des matières premières exportées. Du côté de l'offre, la croissance serait tirée principalement par les secteurs du bâtiment et travaux publics, l'agriculture, et les services. L'inflation sera contenue à 5.1 pour cent (glissement annuel) grâce à une modération des prix des produits de base et des effets d'atténuation provenant des prix administrés. Le déficit du compte courant restera élevé pour atteindre 28 pour cent du PIB, en majeure partie grâce aux importations liées aux investissements miniers et aux projets d'infrastructure, et financés par des investissements directs étrangers et des emprunts extérieurs. La capacité de l'économie mauritanienne à résister aux chocs exogènes continuera à être renforcée par un niveau de réserves de change élevé (869 millions de dollars EU, équivalent à 7,3 mois d'importations à la fin de 2013).

A. Le programme macroéconomique

Politique budgétaire

9. La politique budgétaire restera ancrée sur la performance de l'économie hors industries extractives pour s'assurer d'une position budgétaire soutenable à moyen terme. Le déficit budgétaire global (excluant les recettes des industries extractives et les investissements financés sur ressources extérieur) est projeté à 9,4 pour cent du PIB, ce qui correspond à une amélioration de 1½ pour cent du PIB, et une détérioration du solde de base de près de 0.3 pour cent du PIB hors pétrole. Cette dégradation du solde de base, par rapport aux prévisions du budget, s'explique principalement par le versement de la première tranche de la licence de pêche en 2012 et une augmentation des dépenses d'investissement, malgré une augmentation des recettes fiscales. Les besoins en financement demeurent largement comblés par le financement non bancaire et l'appui extérieur.

10. Une plus value au niveau des recettes fiscales, due en partie à une plus grande assiette fiscale en 2012, a permis de compenser la moins value provenant de l'accord de pêche, permettant ainsi aux revenus d'atteindre l'objectif de 30 pour cent du PIB prévu dans le cadre du budget de l'État. Nos recettes fiscales au premier trimestre de l'année 2013, s'avèrent environ 10 pour cent plus élevées que prévu, une tendance qui reflète une amélioration de l'assiette fiscale et un rythme de croissance soutenu de l'activité économique. Les recettes minières, quant à elles, sont aussi revues à la hausse par rapport au budget de l'État 2013, sur la base de la récente envolée des prix du minerai de fer. La révision de l'Impôt sur les Traitements et Salaires (ITS) visant à le rendre plus progressif et les nouvelles exonérations des droits de consommation pour les engins agricoles n'auront qu'un effet minime sur le budget 2013 (ne dépassant pas les 2 milliards d'ouguiyas de perte).

11. Des investissements financés sur ressources propres — le plus important poste de dépenses — augmenteront davantage pour refléter des besoins pressants d'infrastructure. Cet accroissement, d'environ 10 pour cent par rapport au niveau budgétisé, correspond à des projets déjà engagés qui sont conformes aux priorités établies dans le CSLP. Ces projets — consistants avec la capacité mise en place et qui touchent principalement le secteur agricole, les réseaux d'énergie, et les infrastructures routières — continueront à être soumis aux nouvelles procédures de passation de marché, conformément à la réglementation en vigueur. Nous nous engageons à ce que tout nouveau projet bénéficie d'une étude d'évaluation et de faisabilité.

12. En ce qui concerne les dépenses courantes, nous avons complètement éliminé les subventions aux carburants et continuons à maîtriser la masse salariale. L'augmentation des tarifs d'électricité pour la moyenne tension pour les gros consommateurs (repère structurel) n'a pas eu lieu comme prévu en raison du retard de l'étude tarifaire. Par contre, nous avons des recettes temporaires additionnelles provenant des pétroliers distributeurs suite à un prix de vente qui reste en moyenne supérieur aux prix internationaux. Le programme d'urgence, quant à lui, s'était considérablement réduit suite à la diminution des produits subventionnés par les boutiques de solidarité et par la baisse des prix internationaux. En cas de manque à gagner, nous nous engageons à réduire les dépenses non essentielles, y compris les projets d'investissements non urgents.

POLITIQUES MONÉTAIRE, FINANCIÈRE ET DE CHANGE

13. Pour 2013, l'orientation de la politique monétaire sera prudente, et nous resterons vigilants à toute résurgence de pressions inflationnistes. Nous avons diminué la liquidité excédentaire au cours des trois derniers mois suite à nos interventions considérables sur le marché des changes. Cependant, le niveau de liquidité bancaire reste élevé et le crédit au secteur privé qui accompagne la croissance de l'économie mauritanienne augmente sensiblement. Conformément à nos objectifs, la gestion de la liquidité se fera principalement en faisant recours à des instruments indirects de la politique monétaire et en renforçant nos prévisions:

- *Outils de politique monétaire.* Nous avons réussi à doter la BCM d'un instrument de gestion de liquidité à court terme. A cette fin, nous allons émettre des bons du trésor de 7 jours chaque semaine dès le mois de juin, sur la base d'une évaluation hebdomadaire du niveau de la liquidité bancaire, des conditions du crédit au secteur privé et des pressions

inflationnistes. Nous considérerons le relèvement du taux de la réserve obligatoire au cas où le surplus de liquidité engendrerait un effet déstabilisateur sur le système bancaire.

- *Prévisions de liquidité.* Un nouvel arrêté, adopté en mai, a officialisé la formation du comité de coordination entre la politique monétaire et budgétaire. Ce comité — qui se réunira chaque semaine — aura pour mission d'établir l'évolution des facteurs affectant la liquidité bancaire et de communiquer à la Direction des marchés et de la gestion de la liquidité les montants à absorber au moyen d'instruments de politique monétaire. Ceci facilitera la séparation entre l'émission des bons du trésor à des fins budgétaires et l'émission des instruments de la BCM nécessaires pour répondre aux besoins de politique monétaire.
- *Les coûts de la politique monétaire.* Nous avons établi une convention entre le Ministère des finances et la BCM régissant les modalités de remboursement des créances de l'État envers la BCM qui a été approuvée par le Conseil des Ministres le 2 mai (Action préalable). Suite à cela, les paiements des intérêts seront initiés après l'approbation du Parlement à fin de juin. Nous continuerons à travailler pour assurer la titrisation de la créance afin de doter la BCM de moyens financiers pour une bonne conduite de la politique monétaire.

14. La BCM continuera à renforcer ses efforts pour améliorer davantage le fonctionnement du marché de changes et la transparence des opérations. A cet égard, nous avons au cours des quatre premiers mois de 2013 repris nos ventes régulières de devises (160 millions de dollars EU au cours des deux derniers mois), qui ont permis à fin avril d'éliminer toutes les demandes de devises insatisfaites. Pour assurer le maintien de la confiance dans le marché des changes, la BCM s'engage à mettre régulièrement une part des recettes minières sur le marché des changes (un montant d'au moins 40 millions de dollars EU par mois). Pour renforcer davantage la transparence de ces opérations, la BCM a publié en mai 2013 toutes les cessions directes de devises faites aux opérateurs publics ou privés (dans les cas d'urgence) au cours de 2012-13. La BCM s'engage à ce que ces cessions — faites au prix officiel — soient limitées à celles du gouvernement. Le taux de change continuera à s'aligner sur les fondamentaux dictés par l'offre et la demande sur le marché. En fonction des évolutions du marché, nous étudierons la possibilité de le réformer en profondeur, y compris la possibilité d'établir le fixing du côté des ordres d'achat et de rapatrier une part des recettes minières par le système bancaire.

15. La Banque centrale — indépendante de par ses statuts — reste garante de la stabilité du système financier. A ce titre, elle continuera à évaluer l'impact de l'entrée de quatre nouvelles banques sur la stabilité du système bancaire. La concurrence pourrait s'intensifier la compétition entre banques dans un marché peu profond et une clientèle limitée. Pourtant, la BCM continuera à appliquer la réglementation en vigueur prévue par la loi bancaire de manière neutre et uniforme. Ainsi, les banques ne répondant pas aux dispositifs réglementaires seront sanctionnées telles que prévu par la réglementation. La BCM évaluera de près les répercussions sur le système bancaire en cas d'une liquidation judiciaire, notamment sur la confiance des déposants dans le système bancaire Mauritanien.

16. La stratégie du secteur financier, préparée en collaboration avec la Banque Mondiale, a été adoptée et est utilisée pour fixer les priorités et le calendrier des réformes visant à approfondir l'intermédiation financière et remédier aux insuffisances identifiées par l'assistance technique. Nos actions continueront à se focaliser sur le:

- *Suivi continu des risques.* Nous continuons nos travaux pour informatiser la centrale des risques et une base de données des impayés sera finalisée d'ici juin 2013. Les audits internationaux des banques commerciales indiquent que l'encours des créances douteuses— basé sur les normes internationales— est élevé (39 pour cent des crédits bruts) et ont identifié des carences au niveau de la gouvernance de certaines banques ainsi qu'un manque de provisionnement qui a été résorbé pour toutes les banques en 2012, à l'exception d'une (programmée pour 2013). Suite à cela, nous avons établi à fin 2012 des contrats programmes pour résoudre les vulnérabilités des banques; celles-ci doivent dorénavant mettre en place des procédures de contrôle interne rigoureuses (par exemple, comité de crédit) et communiquer un rapport détaillé trimestriel à la supervision bancaire sur la mise en œuvre de ces contrats programmes. Nous avons convenu avec les banques de la nécessité de sortir de leurs bilans d'ici septembre 2013 les créances en souffrance de longue date déjà provisionnées à 100 pour cent —cette opérations ramènerait le taux de créances en souffrances à moins de 20 pour cent. Dans ce contexte, nous solliciterons l'assistance technique du FMI pour étudier la possibilité de créer une agence de recouvrement privée pour récupérer les crédits douteux.
- *Crédit à la consommation.* Le dynamisme récent du crédit à la consommation —qui découle d'une compétition intense entre banques dans un contexte où les taux du bon du trésor sont bas —mérite un suivi assidu en vue d'éviter un surendettement des ménages. A cet égard, nous comptons aligner les normes prudentielles bancaires pour les crédits à la consommation avec la législation existante relative à l'emploi qui plafonne la capacité de remboursement à 30 pour cent du salaire mensuel. Nous étudierons, avec l'aide d'AFRITAC Ouest, la possibilité de mettre en place d'autres mesures prudentielles qui pourraient aider à éviter un surendettement des ménages.
- *Renforcement de la réglementation et de la supervision bancaire.* Nous continuons, en collaboration avec l'assistance technique d'AFRITAC de l'Ouest, d'appliquer les dispositions réglementaires qui ont été récemment revues, notamment les nouvelles instructions sur les apparentés, les fonds propres nets, la division des risques et l'audit interne. Nous avons augmenté nos contrôles a posteriori sur les positions de changes, et les sanctions envisagées pour les infractions sur position de change sont dorénavant appliquées pour toute transaction non justifiée. Dans l'immédiat, la BCM renforcera la capacité de la supervision bancaire en procédant au recrutement de nouveaux inspecteurs, qui seront formés grâce à la venue d'un expert international.
- *Mise en place de la comptabilité IFRS et renforcement de la transparence.* Un chronogramme est en cours d'élaboration pour mettre en place les nouvelles normes IFRS pour les états financiers de la BCM, maintenant qu'une grille de passage a été établie par un cabinet

international. La BCM continuera à faire auditer et publier régulièrement ses comptes, y compris ses réserves, par un cabinet d'audit international sélectionné par appel d'offres.

Dettes extérieures et gestion de la dette

17. Nous sommes résolus à sauvegarder la viabilité de la dette extérieure à un niveau soutenable. Pour ce faire, nous nous engageons à rechercher et mobiliser en premier lieu des ressources concessionnelles et intérieures. Toutefois, et vu le champ limité des ressources concessionnelles mobilisables, nous avons eu besoin de contracter trois prêts non concessionnels (élément don inférieur à 35 pour cent) pour une ligne électrique (75 millions de dollars EU) et un projet hydraulique (118.3 million de dollars EU). Pour s'assurer d'une meilleure coordination de ces emprunts et diminuer le risque que des emprunts non-concessionnels soient faits sans une évaluation adéquate, nous signerons début juin, un protocole d'accord de coordination institutionnelle entre les Ministères de l'Économie, des Finances et la BCM. Ce comité est responsable d'analyser la nécessité de tout emprunt, ainsi que ses effets budgétaires et de communiquer les nouveaux plans d'emprunt aux services du FMI pour consultation préalable. Cette coordination institutionnelle renforcera notre stratégie d'endettement à moyen terme adoptée en septembre 2012.

18. Nous continuerons à déployer activement des efforts pour parachever les accords d'allègement de la dette avec les créanciers bilatéraux. À cet égard, nous continuons nos discussions avec les autorités koweïtiennes pour parvenir à un traitement de la dette bilatérale conforme aux termes de l'initiative PPTE, en vue d'annuler cette dette passive. Entre-temps, la portion de la dette koweïtienne de la BCM a été éliminée de son bilan en contrepartie des créances de l'État à l'égard de la BCM.

Réformes structurelles

19. Nous accordons une grande importance aux réformes structurelles en raison de leur effet positif sur l'amélioration du climat des affaires, la croissance, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

Renforcement du dispositif de protection sociale et élimination progressive des subventions

20. L'application de la nouvelle structure des prix nous a permis d'aligner les prix intérieurs des carburants sur les cours internationaux en 2012. Pour assoir la crédibilité de l'ajustement du nouveau mécanisme de prix et éviter de politiquer son utilisation, nous comptons appliquer cette formule de manière systématique et automatique, que ce soit à la hausse ou à la baisse. Pour éviter tout ajustement brusque, nous comptons élaborer une nouvelle instruction qui met en place un cap de 3 pour cent dans la formule de lissage au cas où l'augmentation des prix internationaux serait très importante.

21. Nous avons fait l'évaluation du programme EMEL et avons maintenu le nombre de boutiques de solidarité tout en diminuant les quantités et le nombre de produits subventionnés. Nous sommes conscients que le programme EMEL est un programme d'urgence qui devrait être remplacé

par un programme de transferts sociaux mieux ciblé. Dans ce contexte, nous comptons élargir des programmes de transferts en espèces et de vivre cette année suite aux économies faites dans le programme EMEL. Cette stratégie bénéficiera de l'enquête sur la vulnérabilité et la pauvreté (financée sur ressources propres) faite à Nouakchott, des enquêtes PAM sur les zones d'insécurité alimentaire, et de la finalisation du recensement de la population. Une enquête plus exhaustive sur la vulnérabilité sera étendue au reste du pays très prochainement.

22. La stratégie de protection sociale élaborée avec l'UNICEF sera adoptée au Conseil des Ministres en juin 2013. Cette stratégie permettra de renforcer davantage le système de couverture sociale et de mieux coordonner les actions nécessaires pour protéger les populations pauvres et vulnérables avec l'appui des PTFs. En outre, conscients des effets négatifs de la sécheresse sur la sécurité alimentaire, nous avons initié la mise en œuvre d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire pour 2015-30 et du programme national d'investissement qui s'y rapporte.

Réforme des finances publiques

Gestion des ressources naturelles et fiscalité minière

23. Le gouvernement a engagé une réflexion pour optimiser davantage les ressources minières. Ainsi, nous avons aligné le régime fiscal et douanier arrêté dans les convention signées avec les nouveaux investisseurs au nouveau code minier en cours d'application, et comblé les lacunes existantes dans la législation fiscale afin d'imposer les plus-values réalisées sur les transferts de propriété d'actifs en Mauritanie. Pour éviter l'accumulation des crédits d'impôts dus aux sociétés minières, nous avons, conformément aux recommandations des services du FMI, introduit un mécanisme d'auto-liquidation de la TVA sur les prestations de services réalisées par des entreprises étrangères. Nous avons identifié deux ou trois intrants des compagnies minières dont la demande de remboursement de crédit est quasi-certaine. Nous continuerons d'examiner les meilleures solutions pour s'assurer du remboursement du crédit TVA, tout en ne faisant aucun recours à des solutions expéditives visant à exonérer les sociétés minières ou la possibilité pour celles-ci de reporter leurs crédits de TVA sur leurs redevances minières dues. Nous continuerons également d'examiner les analyses de perspectives de renégociation des incitations fiscales dans le secteur minier avec les investisseurs qui le désirent, tout en veillant à améliorer le climat des affaires.

24. Le Gouvernement tient à garantir la transparence totale dans l'exploitation et l'emploi des ressources financières provenant du secteur minier. Ainsi, nous envisageons de créer un mécanisme permettant de mieux gérer les recettes tirées des industries extractives, ce qui permettra de mieux protéger l'économie mauritanienne contre des chocs exogènes. Une mission d'assistance technique des services du FMI nous aidera à mettre en place ce mécanisme. Par ailleurs, des délais de passation de marché nous a fait mettre en suspense temporairement notre statut de conformité à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), et nous déployons tous nos efforts pour le rétablir le plutôt possible. Nous avons aussi publié les recettes fiscales et non fiscales du secteur minier (SNIM, TASIAST, MCM) sur le site web du Ministère des finances, comme ça se fait pour le secteur pétrolier et gazier.

Maintenir la tendance haussière du recouvrement des recettes

25. Nous sommes déterminés à poursuivre l'amélioration sensible du recouvrement d'impôt. Une Direction des grandes entreprises (DGE) à compétence nationale, un meilleur contrôle fiscal, et la généralisation du numéro d'identifiant fiscal nous a permis d'élargir notre assiette fiscale et de combattre l'évasion fiscale. Nous comptons renforcer davantage notre performance en adoptant une véritable stratégie de contrôle fiscal basé sur une meilleure programmation, des objectifs réalistes, la maîtrise des restes à recouvrer et le renforcement de l'encadrement des contrôles. Nous allons davantage renforcer les moyens de la DGI en augmentant son budget de fonctionnement et en renforçant la formation du personnel. Parallèlement, nous continuerons à évaluer les indicateurs de performance de la DGI, y compris ceux établis pour chaque direction sur la base de diverses fonctions (arriérés, nouveaux contribuables). Pour s'assurer que le climat des affaires reste serein et que le contribuable comprenne nos procédures de recouvrement, nous mènerons une campagne de communication pour mieux vulgariser nos procédures qui sont appliquées de manière uniforme à tous les contribuables tout en opérationnalisant nos procédures d'appel, y compris la mise en place formelle de commissions paritaires.

26. Nous accélérerons la réforme des douanes en vue de renforcer leur rôle dans la collecte des recettes, la facilitation des procédures commerciales et la lutte contre la fraude. À cet égard, nous avons installé un système de paramètres de sélectivité des contrôles avec le nouveau scanner ainsi que le nouveau système SYDONIA. Par ailleurs, nous comptons étendre le contrat avec la société d'inspection (SGS) jusqu'à la fin de l'année 2013, date à laquelle nous estimons pouvoir rendre opérationnel un bureau de la valeur et un bureau des renseignements douaniers. Afin de renforcer le pilotage par objectifs, nous comptons mettre en place au cours des prochains mois des indicateurs de performance pour les services douaniers. Les synergies avec la DGI ont été renforcées à travers la signature d'un protocole d'accord entre la DGD, la DGI, la DGB et la DGTP pour formaliser les échanges d'informations sur les contribuables; celui-ci sera opérationnel dès juin 2013. Un nouveau projet de code douanier sera soumis au Conseil des Ministres en juin 2013. Le renforcement des capacités des ressources humaines de la DGD demeure une priorité.

Gestion des dépenses publiques

27. Les travaux engagés pour élaborer — avec l'assistance technique du FMI — une nouvelle loi organique dès 2014 qui permettra de mettre à jour le cadre réglementaire de la gestion des dépenses publiques. La nouvelle loi offre aussi l'occasion de renforcer le cadre normatif concernant certaines opérations de l'État, y compris le recours aux demandes de règlement immédiat, aux comptes d'affectation spéciale, et aux autorisations pour dépenses d'urgence. A cet égard, nous comptons simplifier le circuit de la chaîne de la dépense, sur la base de contrôles informatisés; ce qui réduirait le besoin de recours aux procédures exceptionnelles qui seraient restreintes par des conditions claires, plus exigeantes et strictes.

28. Afin d'assainir la situation financière de l'État, nous avons élaboré comme prévu un rapport sur les dossiers du contentieux de l'État à la fin mars 2012. Les créances reconnues par l'État s'élèvent à près de 6 milliards d'ouguiyas et ont été portées à la connaissance du public, parallèlement à la création de commissions mixtes État-fournisseurs et d'un bureau voué spécialement à la résolution de ces contentieux. Nous continuons à respecter scrupuleusement le plan d'apurement des arriérés reconnus sur la période 2012-14. En outre, nous avons établi la situation des garanties de l'État qui ont été mobilisées (6 milliards d'ouguiyas), mais pas payées; un échéancier de remboursement sera établi avant la fin du mois de juillet 2013.

29. Par ailleurs, le nouveau code de passation des marchés publics est entré en vigueur en 2012. Les décrets d'application y afférents ont été tous adoptés et mis en œuvre. Ce code est dorénavant appliqué systématiquement à tous les marchés publics. Les marchés de gré à gré ont été éliminés et demeureront seulement des cas exceptionnels, qui continueront à être supervisés par la commission de contrôle instituée par le nouveau code et seront rendus publics.

Maîtriser la masse salariale et améliorer la qualité des services publics

30. Nous continuons nos efforts de maîtrise de la masse salariale et notre réforme de gestion de la paie. À cet effet, nous continuons à interdire tout recrutement effectué en dehors du statut de la fonction publique. Nous avons procédé à l'harmonisation du fichier de la fonction publique avec celui de la solde, produisant ainsi un système unifié de gestion de la paie assorti d'une base de données unique. Pour approfondir ce travail et mieux contrôler le paiement des salaires et des allocations familiales, nous sommes engagés dans une opération de mise à jour des dossiers des fonctionnaires et de leurs familles, et améliorer notre suivi des dépenses salariales et notre système de prévision (avec l'aide de l'AFRITAC OUEST). À court terme, nous voulons instaurer un mécanisme efficace et permanent de contrôle de la présence effective des fonctionnaires et agents de l'État sur leur lieu d'affectation, notamment par des missions de vérification et des recensements au niveau des grands ministères.

Améliorer la performance des entreprises publiques

31. Afin de renforcer et d'améliorer la gestion des entreprises publiques, nous avons lancé un audit technique et financier des sociétés d'État avec l'appui de la Banque mondiale. Malheureusement, cette opération n'a pas pu être achevée comme prévu en raison de retards dans les procédures de passation des marchés. En ce qui concerne la *Mauripost*, le rapport définitif a été soumis par le cabinet concerné y compris l'étude organisationnelle. S'agissant de la SNDE, la SONIMEX, et la SOMAGAZ, les contrats ont été signés, et des rapports provisoires seront préparés à la mi-juin 2013. Nous sommes conscients que l'assainissement de la situation financière de ces entreprises est essentiel et comptons leur assurer une meilleure gestion. Par ailleurs, nous comptons améliorer le suivi de la masse salariale des entreprises et établissements publics en procédant au recensement du personnel et en établissant un fichier centralisé des employés à la Direction générale du patrimoine de l'État.

Réformer le secteur de l'électricité

32. Le secteur de l'électricité constitue l'une des préoccupations majeures du gouvernement. Après sa capitalisation, la normalisation de ses relations financières avec l'État et le recours à la nouvelle ligne de crédit BID, la SOMELEC a fortement réduit les coûts de ses emprunts bancaires. L'étude tarifaire, finalisée en avril 2013, permettra d'élaborer un plan d'action pour la révision des tarifs, qui s'avère nécessaire. Dans l'immédiat, nous envisageons d'augmenter les tarifs pour les gros consommateurs qui n'ont pas encore vu leurs tarifs alignés sur ceux de la basse tension. De plus, nous continuerons d'appuyer les efforts de la SOMELEC pour le recouvrement des créances impayées des autres entités publiques. Nous ferons aussi appel à un cabinet-conseil pour la mise en place d'un contrat-programme entre la SOMELEC et l'État.

Promouvoir le secteur privé et l'emploi

33. Nous sommes déterminés à améliorer sensiblement le climat des affaires et à cerner les contraintes qui freinent la promotion du secteur privé afin de réussir le pari de l'emploi. Dans cette optique, nous comptons également remédier aux contraintes du climat des affaires identifiées dans l'enquête *Doing Business* de la Banque mondiale, en particulier sur la simplification des procédures fiscales, des procédures d'enregistrement des entreprises et l'octroi de permis de construire. En dépit de quelques retards, nous comptons opérationnaliser le guichet unique dès juin 2013 en vue de simplifier les procédures et de raccourcir les délais administratifs. Nous nous assurons que le cadre juridique soit appliqué par tous de manière uniforme et cohérente.

34. Nous continuons à promouvoir l'emploi à travers une stratégie à plusieurs volets. Ainsi, nous comptons adopter d'ici septembre 2013, une stratégie nationale de développement des compétences adaptée aux besoins du secteur privé, qui viendra renforcer nos programmes de formation professionnelle et d'insertion de jeunes diplômés. La nouvelle stratégie de développement rural (notamment pour l'aménagement de nouveaux périmètres irrigués) permettra de nouveaux investissements dans le secteur agricole. Une nouvelle étude stratégique du secteur des télécommunications permettra d'identifier de nouveaux emplois. Afin de bien cerner la situation du marché du travail, nous avons achevé l'enquête nationale sur l'emploi, et nous comptons disposer de résultats que nous pouvons exploiter, avec l'appui d'autres partenaires techniques et financiers (BIT et PNUD), dès juin 2013.

Renforcer la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté

35. La lutte contre la corruption reste une priorité absolue pour le gouvernement. La Stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC) adoptée en 2010, sera opérationnalisée par la mise en œuvre d'un plan d'action définissant les principales interventions des pouvoirs publics contre la corruption. Celle-ci a fait l'objet d'un projet de loi présenté à l'Assemblée Nationale à la fin de l'année 2012. De plus, nous proposons de mettre en place au courant de 2013 une commission technique qui fera des recommandations au Gouvernement sur la rationalisation des structures de contrôle de l'État.

36. L'éradication de la pauvreté est un objectif stratégique que nous avons érigé en priorité dans toutes nos politiques nationales. Afin d'asseoir une cohérence entre les objectifs macroéconomiques et la stratégie de lutte contre la pauvreté, nous avons révisé notre CSLP et finalisé le deuxième rapport d'évaluation pour 2011, et comptons organiser en juin 2013 les assises nationales pour discuter du rapport pour 2012. La mise en place de la nouvelle agence de lutte contre la pauvreté et les séquelles de l'esclavage permettra de mieux coordonner le suivi du CSLP et des programmes sociaux pour les plus vulnérables.

Améliorer les statistiques économiques

37. Nous sommes conscients du rôle crucial d'une information statistique fiable dans l'élaboration et le suivi-évaluation des politiques macroéconomiques, la mise en œuvre du CSLP et le suivi des OMD. Dans ce sens, plusieurs enquêtes, telles que celles sur le recensement de la population et de l'emploi, sont en phase finale, alors que d'autres, telles la refonte totale de l'IHPC et l'actualisation du répertoire national des entreprises industrielles et l'enquête sur les conditions de vie et des ménages restent à initier (celles-ci bénéficieront des résultats du recensement général de la population). Nous avons sollicité l'appui de la Banque Mondiale pour renforcer les capacités en matière de statistiques en poursuivant la réforme organisationnelle et institutionnelle de l'ONS. De plus, nous comptons opérationnaliser la fonction statistique dans les départements ministériels et mettre en place un dispositif pour le perfectionnement et la formation continue dans le domaine statistique.

Risques

38. En dépit de l'évolution positive observée au cours des premiers mois de 2013, plusieurs facteurs peuvent empêcher l'atteinte de nos objectifs: (i) la baisse de la demande extérieure et des prix des produits d'exportations (fer, cuivre et or) et la volatilité des prix de produits d'importations comme le blé, le riz ou le pétrole; (ii) l'insuffisance de financements extérieurs concessionnels; (iii) l'impasse de l'accord sur la pêche avec l'Union européenne ; et (iv) des goulots d'étranglement qui retarderaient la mise en œuvre de notre programme d'investissements. Néanmoins, le gouvernement est disposé à prendre les mesures appropriées pour atténuer les effets des ces risques s'ils venaient à se réaliser, en concertation avec les services du FMI.

Conclusion

39. Les principaux objectifs du programme fixés pour décembre 2012 ayant été atteints (tableaux 1 et 2), le gouvernement sollicite la conclusion de la sixième revue du programme appuyé par un accord au titre de la FEC et le décaissement de 11,04 millions de DTS. Le gouvernement sollicite également une dérogation pour le non respect du critère de non concessionnalité en raison des mesures correctrices mises en place (paragraphe 17). La sixième revue du programme devrait être achevée à compter du 17 juin 2013.

40. Pour le reste de 2013, nous continuerons de poursuivre des politiques prudentes à même de préserver la stabilité macroéconomique acquise après tant d'efforts et de persévérer nos efforts de réformes afin de générer une croissance plus inclusive. Compte tenu de notre intérêt pour la

poursuite d'une collaboration étroite avec les services du FMI, nous nous sommes convenus avec les services du FMI sur des objectifs indicatifs pour 2013, et sommes prêts à prendre les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires à cette fin.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'assurance de notre haute considération.

/s/

Sid' Ahmed Ould Raiss
Gouverneur
Banque centrale de Mauritanie

/s/

Thiam Diombar
Ministre des finances

/s/

Sidi Ould Tah
Ministre des affaires économiques et du développement

Attachement I. Protocole d'Accord Technique

1. Le présent protocole définit les objectifs quantitatifs pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, objectifs qui sont énoncés dans la Lettre d'intention (LI) et énumérés dans le tableau 1. Il précise, en outre, la teneur et la fréquence des données qui doivent être communiquées aux services du FMI aux fins du suivi du programme. Pour les besoins de ce protocole, l'État est défini comme l'administration centrale uniquement.
2. Les objectifs quantitatifs sont définis comme des plafonds et planchers de variations cumulées entre la période de référence définie au tableau 1 et la fin du mois indiqué.

DEFINITIONS

A. Critères de réalisation et repères quantitatifs

3. Les réserves internationales nettes (RIN) de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCM (c'est-à-dire, les avoirs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle de la BCM, tels que définis dans la 5^{ème} édition du *Manuel de la Balance des Paiements* du FMI) et les engagements en devises de la BCM envers les résidents et les non-résidents. Les avoirs en or seront évalués au cours de l'or au 30 novembre 2009 (1.127\$ EU l'once) et la valeur en dollars EU des avoirs de réserve (autres que les avoirs en or) et des engagements en devises sera calculée en utilisant les taux de change du programme, à savoir: les taux de change du dollar avec l'ouguiya (262 ouguiya/1\$EU), les DTS (1,61\$ EU/1DTS), l'euro (1,49\$ EU/ euro) et les autres monnaies au 30 novembre 2009, tels que publiés dans *IFS*.
4. Les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCM sont par définition égaux à la différence entre la base monétaire et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCM. La base monétaire comprend : a) la monnaie fiduciaire (monnaie en circulation hors banques et encaisses monétaires des banques commerciales) ; et b) les dépôts des banques commerciales à la banque centrale. Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCM, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et l'ensemble des engagements extérieurs de la BCM (autrement dit, $AIN = \text{base monétaire} - AEN$, sur la base du bilan de la BCM). Les AEN seront évalués aux taux de change du programme définis au paragraphe 3.
5. Le solde budgétaire de l'État est défini pour le suivi du programme comme le solde de base non pétrolier et hors dons de l'administration centrale, c'est à dire la différence entre les recettes non pétrolières de l'État (hors dons) et les dépenses de l'État (à l'exclusion des dépenses en capital financées sur ressources extérieures et des intérêts exigibles au titre de la dette extérieure et des Bons du Trésor à sept jours émis pour la gestion de la liquidité). Le solde budgétaire sera calculé à partir des données du Trésor. Les recettes sont définies conformément au *Manuel de statistiques de finances publiques (Manuel SFP 2001)*, à l'exclusion des recettes des activités liées au pétrole et aux autres hydrocarbures et des transferts du Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH) au budget. Elles seront suivies sur la base des encaissements (*recettes encaissées par le Trésor*). Les

dépenses seront suivies sur la base des ordonnancements, y compris les intérêts sur la dette intérieure (versés par le Trésor ou automatiquement débités du compte du Trésor à la BCM, et qui incluent notamment l'escompte des bons du Trésor détenus par les établissements bancaires et non bancaires ainsi que les charges d'intérêt sur la dette consolidée de l'État envers la BCM).

6. La nouvelle dette extérieure non-concessionnelle à moyen et long terme contractée ou garantie par l'État, la BCM et les entreprises publiques (à l'exclusion de la SNIM) correspond, par définition, aux emprunts auprès de non-résidents, d'échéance égale ou supérieure à un an, contractés ou garantis par l'État ou la Banque centrale de Mauritanie et comportant un élément de don (défini comme 1 moins le ratio valeur actualisée nette/valeur nominale, et estimé à partir des taux d'escompte par devise et échéance communiqués par l'OCDE (taux d'intérêt commerciaux de référence)) inférieur à 35 %. Cette définition s'applique à la fois à la dette au sens du point n° 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (décision du Conseil d'Administration du FMI n° 6230- (79/140), Point 9, adoptée en août 1979 telle que révisée, et aux engagements contractés ou garantis mais non encore mobilisés. La société nationale industrielle et minière (SNIM) est exclue du plafond sur la nouvelle dette extérieure non-concessionnelle à moyen et long terme car la compagnie ne pose pas de risque budgétaire et peut emprunter sans garantie de l'Etat.

7. Pour les besoins du programme, un prêt est dit concessionnel s'il comporte un élément don d'au moins 35 %, calculé comme suit : l'élément don est la différence entre la valeur actualisée (VA) du prêt et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt. La valeur actualisée du prêt est calculée, à la date initiale de signature du contrat, par l'escompte des paiements à échoir au titre des intérêts et du principal, sur la base des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) spécifiques à chaque monnaie publiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le taux d'intérêt de référence à 10 ans est celui qui sert à calculer la valeur actualisée du prêt et donc de l'élément don, dans le cas des prêts à échéance supérieure à 15 ans, tandis que le TICR moyen sur six mois s'applique aux prêts à échéance plus courte. A ces deux taux de référence à dix ans et à six mois, doit être ajoutée la marge pour les périodes de remboursement différentes comme établie par l'OCDE (0.75 % pour les périodes de remboursement inférieures à 15 ans; 1 % pour les périodes de remboursement de 15 à 19 ans; 1,15 % pour les périodes de remboursement de 20 à 29 ans; et 1,25 % pour les périodes de remboursement de 30 ans ou plus). L'évaluation de la concessionnalité prendra en compte tous les aspects de l'accord de prêt, y compris la maturité, la période de grâce, le calendrier de remboursement, les commissions et les frais de gestion.

8. La dette à court terme non concessionnelle correspond, par définition, à l'encours des emprunts auprès de non-résidents, d'échéance initiale inférieure à un an, contractés ou garantis par l'État ou la BCM avec un élément don (défini comme 1 moins le ratio VAN / valeur nominale et estimé sur la base de la devise et de la maturité du taux d'escompte comme établi par l'OCDE (TICR) de moins de 35 %. Cette définition s'applique à la dette au sens du point n° 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (décision du Conseil d'Administration du FMI n° 6230- (79/140), Point 9, adoptée en août 1979 telle que révisée, et aux engagements contractés

ou garantis mais non encore mobilisés. Cette définition exclut les dépôts en devises à la BCM et les crédits normaux pour importations.

9. Les arriérés de paiement extérieurs sont, par définition, les paiements (principal et intérêts) en retard au titre de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la BCM à l'issue de l'expiration de la période de grâce applicable.

10. Les instances de paiement au Trésor (décalage technique) sont définies comme le stock des paiements ordonnancés et enregistrés au niveau du Trésor mais non exécutés par le Trésor. Avec la mise en place du module de paiement du système RACHAD, ce décalage technique se définit comme l'ensemble des paiements ordonnancés validés par le module de paiement RACHAD mais non apurés par le Trésor.

11. Les dépenses de réduction de pauvreté seront estimées en utilisant la classification fonctionnelle des dépenses mise en place à partir des recommandations contenues dans le rapport de la mission d'assistance technique du département des finances publiques de janvier 2006 ("Les réformes en cours de la gestion budgétaire et financière", Mars 2006). Cette estimation prendra en compte uniquement les dépenses financées sur ressources intérieures.

B. Repères structurels

12. Les repères structurels pour l'exercice 2011 du programme sont :

- Achever, d'ici fin décembre 2011, l'opération d'émission de nouveaux numéros d'immatriculation aux contribuables. Il s'agit de constituer une base de données centralisée des contribuables et d'attribuer un identifiant fiscal unique à chacun d'entre eux.
- Finaliser la mise en œuvre et utilisation de SYDONIA + + dans les bureaux de douanes les plus importants, avant fin décembre 2011.
- Introduire, avant fin décembre 2011, le Compte Unique du Trésor.
- Élaborer, avant fin décembre 2011, une stratégie globale de la gestion de la dette externe (**reportée à fin septembre 2012**).
- Augmenter le capital minimum bancaire, à fin décembre 2011, à UM 5 milliards (18 millions de dollars E.U.).
- Achever, avant fin décembre 2011, l'étude sur la situation financière des grandes entreprises publiques. Cette étude sera basée sur l'audit financier des 5 compagnies suivantes : SOMELEC, SOMAGAZ, SNDE, MAURIPOST et SONIMEX (**reportée à fin décembre 2012**).
- Finaliser, avant fin décembre 2011, un plan d'apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis de la SOMELEC.

- Evaluer l'efficacité du programme de boutiques de solidarité, avant fin Décembre 2011.

13. Les repères structurels pour l'exercice 2012 du programme sont :

- Compléter, avant fin Mars 2012, un inventaire de tous les arriérés impayés et réaliser un plan de paiement de tous les arriérés intérieurs.
- Réaliser, un audit des réserves internationales nettes et des avoirs intérieurs nets de la BCM relatifs à fin décembre 2011, à fin juin 2012, et ceux de décembre 2012 en mars 2012, en septembre 2012 et la fin du mois de mars 2013 respectivement.
- Préparer avec l'aide d'un cabinet d'audit international, avant fin septembre 2012 (la date limite de réalisation était initialement arrêtée à mars 2012), un rapport sur les écarts dans la présentation des états financiers 2010 de la Banque centrale entre les normes comptables nationales et les normes IFRS.
- Revoir, avant fin Mars 2012, les normes sur les crédits aux apparentés et évaluer l'impact sur le système bancaire d'un resserrement de la définition des apparentés.
- Signer, avant fin juin 2012, un protocole d'accord entre le ministère des finances et la BCM portant sur le nouveau cadre de gestion de liquidité.
- Réaliser, avant fin Avril 2012, avec l'appui des services du PAM, une enquête de vulnérabilité et de pauvreté.
- Publier, avant fin Juin 2012, sur le site internet de la BCM, les états financiers et l'opinion audités de la BCM à fin décembre 2011.
- Fixer les modalités de remboursement des créances de l'Etat envers la BCM à travers une convention qui sera présentée au Conseil des Ministres (fin décembre 2012).
- Mettre en adéquation, avant fin Juin 2012, le fichier de la masse salariale avec le recensement effectif des employés.
- Réviser, avant fin Juillet 2012, la grille des tarifs de l'électricité, y compris en augmentant le tarif des gros consommateurs, suite aux résultats de l'étude tarifaire (**reportée à fin décembre 2012**).

FACTEURS DE REAJUSTEMENT DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

14. Les objectifs afférents aux RIN et aux AIN sont calculés sur la base des projections relatives au montant de la contribution du FNRH au budget et au montant de l'aide internationale nette. Cette dernière est définie comme la différence entre : a) la somme des décaissements cumulés des prêts et dons officiels en devises (concours budgétaires, à l'exclusion de l'aide PPTTE et des prêts et dons liés à des projets) et de l'impact de tout allègement de dette obtenu après le 30 juin 2006 ; et b) le

montant total des paiements comptants au titre du service de la dette extérieure (y compris les paiements d'intérêt au titre des engagements extérieurs de la BCM).

15. Si le montant de l'aide internationale nette ou de la contribution du FNRH au budget est inférieur aux montants projetés dans le tableau 1, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse, et le plafond des AIN sera ajusté à la hausse, d'un montant équivalant à la différence entre les niveaux constatés et les niveaux prévus. Dans le cas du plafond des AIN, ce montant sera converti en ouguiya aux taux de change du programme. L'ajustement à la baisse du niveau plancher des RIN sera limité à 35 millions de dollars EU. L'ajustement à la hausse du plafond des AIN sera limité à l'équivalent en ouguiya de 35 millions de dollars EU, aux taux de change du programme. Si la contribution du FNRH au budget dépasse les montants prévus au Tableau 1, le plancher sur les RIN sera ajusté à la hausse et le plafond sur les AIN sera ajusté à la baisse d'un montant équivalent à la différence entre les montants effectifs et les niveaux projetés.

16. Le plancher relatif au déficit de base hors pétrole sera ajusté à la hausse – en d'autres termes le déficit maximum sera accru – pour tout niveau excédant les déboursements des dons budgétaires retenus dans le programme.

INFORMATIONS A COMMUNIQUER AU FMI

17. Pour permettre le suivi de l'évolution de la situation économique et le déroulement du programme, les autorités mauritaniennes fourniront au FMI les informations énumérées ci-dessous :

A. Banque centrale de Mauritanie (BCM)

- Le bilan mensuel de la BCM et les statistiques mensuelles concernant : a) les réserves internationales brutes de la BCM (calculées aux taux de change du programme et aux taux de change constatés) ; et b) le solde du FNRH, ainsi que les montants et dates de ses recettes et dépenses (transferts au compte du Trésor). Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- La situation monétaire mensuelle, le bilan consolidé des banques commerciales et les statistiques mensuelles sur les positions de change nettes des banques commerciales individuelles, par devise et sous forme consolidée, aux taux de change officiels constatés. Ces informations seront fournies dans un délai de trois (3) semaines après la fin de chaque mois.
- Des données sur les adjudications de bons du Trésor et le nouvel encours dans un délai d'une (1) semaine après chaque adjudication.
- Des données mensuelles sur le niveau des engagements de chaque entreprise publique auprès du secteur bancaire, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque mois.

- Des données mensuelles sur la dette extérieure dans un délai de 30 jours après l'expiration du mois en considération, suite à la réunion mensuelle du comité technique de la dette, dont un procès verbal sera joint. Ces informations comprennent :
 - Le fichier de la dette extérieure : service de la dette extérieure de la BCM, l'Etat et la SNIM, y compris les variations des arriérés et les opérations de rééchelonnement ; le montant du service de la dette exigible et du service effectué par paiements au comptant ; l'allègement PPTTE accordé par les créanciers multilatéraux et bilatéraux, et le montant de l'allègement PPTTE fourni à la Mauritanie sous forme de dons.
 - La liste mensuelle des nouveaux emprunts extérieurs à moyen et long terme contractés ou garantis par l'Etat chaque mois, précisant, pour chaque emprunt : le créancier, l'emprunteur, le montant et la monnaie de libellé, ainsi que l'échéance et le différé d'amortissement, le taux d'intérêt, et les commissions. La liste devra aussi inclure les emprunts en cours de négociations.
- La balance des paiements trimestrielle et les données trimestrielles sur l'encours de la dette extérieure (ventilé par créancier, débiteur et monnaie de libellé), dans un délai de 30 jours après la fin de chaque trimestre.
- Le tableau bimensuel de projection des flux de changes et des flux de liquidité monétaire, dans un délai d'une semaine.

B. Ministère des finances

- Le plan de gestion de trésorerie et de liquidité du Trésor, mis à jour par le Comité technique de coordination des politiques budgétaire et monétaire, sera communiqué sur une base mensuelle avec les procès-verbaux des réunions hebdomadaires.
- Des données mensuelles du Trésor sur les opérations budgétaires : recettes (y compris les transferts du FNRH), dépenses et financement, données sur les opérations des comptes spéciaux, l'exécution de la partie du budget d'investissement financée sur ressources intérieures (dépenses d'équipement, achats de biens et services et salaires inclus dans ce budget) et les rapports mensuels des recettes des Directions des impôts et des douanes. Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- Des données mensuelles réconciliées entre le Trésor et le Budget sur l'exécution des dépenses salariales, y compris le détail de la solde indiciaire et des rappels de la fonction publique, des salaires ordonnancés et en cours d'ordonnancement des missions diplomatiques, des militaires, de la gendarmerie, de la garde nationale et des établissements publics.
- Des rapports mensuels sur l'exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, sur la base de la situation résumée du budget consolidé d'investissement, ainsi que sur les dons et prêts extérieurs reçus ou contractés par le

gouvernement, ses agences, et les entreprises publiques, classés par donneur ou créancier et par monnaie de décaissement. Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.

- Des rapports mensuels sur la production de pétrole et d'autres hydrocarbures et les flux financiers afférents, y compris les données sur les ventes de pétrole et la répartition des recettes pétrolières entre les différents partenaires, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque mois.
- Les bilans annuels audités ou certifiés par un commissaire aux comptes des entreprises publiques et des établissements publics autonomes.
- Des données trimestrielles sur les opérations des entreprises du secteur pétrolier et sur celles du secteur minier.

C. Office national de la statistique

- L'indice mensuel des prix à la consommation, dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- L'indice trimestriel de production industrielle, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque trimestre.
- Note trimestrielle sur l'activité économique et le commerce extérieur.

D. Comité technique de suivi du programme

18. Rapport mensuel sur l'exécution du programme: trois (3) semaines au plus tard après la fin du mois.

19. Toutes les données seront transmises par voie électronique. Toute révision des données communiquées, assortie d'une note explicative sera immédiatement transmise aux services du FMI.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

20. Le Trésor établira un rapport mensuel d'exécution budgétaire sous la forme d'un tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Pour la préparation de ce tableau, les définitions ci-dessous seront utilisées :

- Les dons sont, par définition, égaux à la somme des éléments suivants : dons projets extérieurs (utilisés pour l'exécution de projets d'investissement financés sur ressources extérieures inclus dans les parties administration centrale et EPA du budget consolidé d'investissement (*parties BE et BA*)) et dons programmes extérieurs de soutien budgétaire, y compris l'allègement multilatéral au titre de l'initiative PPTE concernant la dette publique extérieure et la dette extérieure de la BCM

et de la SNIM (y compris la partie de l'allègement de la dette envers le FAD/la BAD aux conditions de Cologne).

- **Le financement bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation du crédit net du système bancaire à l'État, soit la différence entre les créances sur l'État et ses dépôts auprès du système bancaire (hormis les dépôts des établissements publics et autres unités administratives (EPA) à la BCM, mais y compris le compte PPTE).
- **Le financement non bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation de l'encours des bons du Trésor détenus par les établissements non bancaires.
- **Par arriérés de paiements intérieurs**, il est entendu la variation nette (au-delà d'une période de 3 mois) des instances de paiement au Trésor et de l'encours des créances intérieures sur l'Etat recensées par le Ministère des finances (y compris, entre autres, les arriérés de paiements cumulés envers les entreprises publiques (eau, électricité, etc.) et les organisations internationales, et ceux au titre des marchés publics et au titre des décisions de justice).
- **Le financement extérieur** est, par définition, la somme des tirages nets sur le FNRH (c'est-à-dire l'opposé de la variation du solde du compte offshore du FNRH); des décaissements nets de prêts extérieurs; et du financement exceptionnel. Ce dernier comprend : a) l'accumulation de dettes passives et d'arriérés techniques définis au paragraphe 9; et b) l'allègement de dette obtenu sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTE qui est considérée comme faisant partie des dons.

Tableau 1. Mauritanie: Critères de réalisation et repères quantitatifs pour le programme appuyé par la FCE pour 2010, 2011 et 2012

(Variation cumulée à compter de fin décembre 2010 et fin décembre 2011) 1/

	fin-déc. 2010			fin-déc. 2011			fin-déc. 2012		
	Critère de performance	Critère de performance ajusté	Réalisé	Critère de performance	Critère de performance ajusté	Réalisé	Critère de performance	Critère de performance ajusté	Réalisé
Objectifs quantitatifs									
Reserves internationales nettes de la BCM (plancher); en millions de dollars 2/	34.4	53.2	68.6	82.9	47.9	201.4	292.3	292.3	435.0
Avoirs intérieurs nets de la BCM (plafond); en milliards d'ouguiyas 3/	20.4	15.5	-11.4	-7.5	1.7	-1.9	-62.4	-62.4	-91.2
Solde de base hors pétrole; définition du programme	-28.5	-28.5	-23.0	-17.0	-17.0	-2.4	-23.3	-21.6	4.4
Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme avec une maturité supérieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la SNIM (plafond continu); millions de dollars EU 4/	0		0	105.0		0.0	0.0		105.0
Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure non concessionnelle avec une maturité inférieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la SNIM (plafond continu); millions de dollars EU.	0		0	0.0		0.0	0.0		0.0
Nouveaux arriérés de paiements extérieurs sur la dette non rééchelonnée (plafond continu)	0		0	0.0		0.0	0.0		0.0
Dépenses liées à la réduction de la pauvreté (Objectif indicatif), en milliards d'ouguiyas	106.7		89.9	106.5		107.9	135.6		138.2
Facteurs de réajustement (en millions de dollars EU)									
Aide internationale nette	35.4		34.0	32.8		-6.0	202.4		214.5
Décaissements cumulés de prêts et dons officiels en devises	76.6		34.0	92.6		58.6	279.5		295.9
Impact de tout nouvel allègement de dette	0		0	0.0		0.0	0.0		0.0
Paiements comptants au titre du service de la dette extérieure	-41.2		0.0	-59.8		-64.6	-77.1		-81.4
Contribution du FNRH au budget	47.2		110.1	34.8		34.7	64.4		58.3
Décaissements cumulés de dons officiels en devises	46.9		33.8	24.6		3.6	219.9		213.3
Pour mémoire:									
Taux de change ouguiyas/dollar du programme	262.0		262	262.0			262.0		262.0
1/ Pour les définitions et les facteurs d'ajustements voir le protocole d'accord technique.									
2/ Ajustés à la hausse à contribution du FNRH au budget et à la baisse pour l'aide internationale nette et la contribution du FNRH au budget.									
3/ Ajustés à la baisse pour l'aide internationale nette et la contribution du FNRH au budget.									
4/ Le plafond plus élevé pour 2011 accueille seulement le financement d'une centrale électrique hybride. En raison de l'approbation tardive parlementaire de ce financement, ce critère de performance a été techniquement raté en 2012. Les autorités ont contracté trois prêts non concessionnels additionnels en début de l'année 2013.									

Tableau 2. Mauritanie : Repères structurels, 2012-13

Rubrique	Mesures	Date (fin de période)	Résultat	Objectif visé	Commentaire
Actions Préalable					
	Fixer les modalités de remboursement des créances de l'Etat envers la BCM à travers une convention qui sera présentée au Conseil des Ministres.		Observé	Renforcer les moyens financiers de la BCM pour permettre une conduite indépendante de la politique monétaire	Le Protocol d'accord entre le Ministère de Finance et la BCM a été signé le 2 mai.
Repères Structurelles					
Dépenses publiques					
1	Mettre à jour le fichier de la solde à partir des résultats du recensement des employés.	juin 2012	Observé	Maitriser la masse salariale publique.	Les fichiers de la fonction publique et de la solde ont été réconciliés, ce qui s'est traduit par une solde de paie avec une base de données unique.
2	Revoir les tarifs de l'électricité, y compris une hausse pour les gros consommateurs, à partir des résultats de l'étude tarifaire.	décembre 2012	Non observé	Réduire le poids des subventions mal ciblées.	Reporté apres avoir été non observe à fin juin. L'étude a été achevé en avril mais l'ajustement des tarifs des gros consommateur n'a pas encore eu lieu.
Gestion des finances publiques					
3	Faire un inventaire de toutes les dettes intérieures et formuler un plan pour l'apurement de tous les arriérés intérieurs.	mars 2012	Observé		Un rapport sur les arriérés intérieurs—et le plan d'action pour leur apurement—a été préparé.
4	Concevoir une stratégie globale de gestion de la dette extérieure.	septembre 2012	Observé	Sauvegarder la soutenabilité de la position fiscale et de la dette extérieure	Reporté apres avoir été non observe à fin décembre 2011. Le comité technique chargé de la gestion de la dette extérieure a finalisé et adopté la stratégie d'endettement à moyen terme qui reflète les commentaires des services de la Banque Mondiale et du Fonds.
5	Mener à terme une étude de la situation financière des principales entreprises publiques, suite à l'audit financier des entreprises suivantes: SOMELEC, SOMAGAZ, SNDE, MAURIPOST, et SONIMEX.	décembre 2012	Non observé	Assurer un emploi efficace des ressources publiques.	En progrès. Reporté apres avoir été non observe à fin décembre 2011.
Transparence de la banque centrale					
6	Achever le rapport sur la quantification des différences entre les états financiers de 2010 de la BCM préparés à partir des principes comptables nationaux et à partir des IFRS avec le concours d'un cabinet d'audit international.	septembre 2012	Observé avec retard		Reporté apres avoir été non observe à fin mars. Les autorités ont achevé les travaux de quantification et ont soumis un rapport préliminaire avec des informations supplémentaires détaillées.
7	Auditer les données de RIN et d'AIN de la BCM à fin décembre 2011.	mars 2012	Observé		L'audit a été achevé et les autorités ont présenté au FMI le rapport final des auditeurs.
	à fin juin 2012.	septembre 2012	Observé		L'audit a été achevé et les autorités ont présenté au FMI le rapport final des auditeurs.
	à fin décembre 2012.	mars 2013	Observé		L'audit a été achevé et les autorités ont présenté au FMI le rapport final des auditeurs.
8	La BCM devrait afficher sur son site internet les états financiers audités et l'opinion des auditeurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.	juin 2012	Observé	Améliorer la transparence des opérations financières de la BCM.	
9	Adopter un protocol d'accord entre le Ministère de Finance et la BCM qui opérationnalise un cadre pour la gestion de la liquidité bancaire.	juin 2012	Observé	Accroître l'efficacité de la politique monétaire.	Le protocol a été signe en juin et les autorités ont commencé d'émettre le nouvel instrument en novembre 2012.
Secteur financier					
10	Revoir les règles sur les pratiques de prêt aux parties liées et calculer l'impact sur les banques d'une définition plus rigoureuse des parties liées.	mars 2012	Observé		La réglementation sur les prêts aux parties liées a été approuvée début mars par le Conseil de politique monétaire et signée par le Gouverneur le 26 mars 2012. Une évaluation de l'impact des nouveaux textes a été préparée avec l'AT du FMI.
Politique sociale					
11	Réaliser, avec l'appui des services du PAM, une enquête de vulnérabilité et de pauvreté.	avril 2012	Observé		Comme convenu lors de la 3ème revue du programme, l'enquête sur la pauvreté sera conduite en deux phases. Celle concernant la ville de Nouakchott a été complétée à fin-avril, tandis que l'enquête portant sur le reste du pays a été reportée.



Communiqué de presse n° 13/216

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 17 juin 2013

Fonds monétaire international

Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la sixième revue de l'accord FEC en faveur de la Mauritanie et approuve un décaissement de 16,9 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la sixième et dernière revue de la performance économique obtenue par la Mauritanie dans le cadre du programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)⁷. Cela permet à la Mauritanie de tirer un montant final équivalant à 11,04 millions de DTS (16,9 millions de dollars).

Le Conseil d'administration a approuvé un accord en faveur de la Mauritanie en mars 2010 pour un montant équivalant à 77,28 millions de DTS (environ 120 % de la quote-part du pays au FMI) (voir [communiqué de presse no. 10/89](#)).

Après les débats du Conseil d'administration, Mme Nemat Shafik, Directrice générale adjointe et Présidente par intérim, a publié la déclaration ci-après :

⁷ La facilité élargie de crédit (FEC), qui a remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) comme principal outil dont dispose le FMI pour apporter un soutien financier à moyen terme aux pays à faible revenu, est caractérisée par des plafonds d'accès plus élevés, des conditions de financement plus concessionnelles, une plus grande souplesse dans la conception des programmes qu'elle appuie, et une conditionnalité à la fois plus simple et mieux ciblée. Le taux d'intérêt des financements accordés au titre de la FEC est de 0 %, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi et une échéance maximale de dix ans. Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de toutes les facilités concessionnelles.

« La performance économique obtenue par la Mauritanie dans le cadre du programme appuyé par la FEC en 2012–13 demeure solide: elle repose sur une activité économique vigoureuse, une inflation maîtrisée et un assainissement contenu des finances publiques. La solide politique macroéconomique a permis de continuer de renforcer les amortisseurs budgétaires et extérieurs en 2012. Les perspectives sont favorables, mais l'économie reste vulnérable aux chocs sur les termes de l'échange, et la pauvreté et le chômage demeurent élevés.»

« Il est crucial de poursuivre l'assainissement des finances publiques pour préserver leur viabilité. Les efforts déployés pour maîtriser la masse salariale, éliminer les subventions aux carburants et mieux orienter les subventions alimentaires sont opportuns. L'augmentation des recettes, notamment du secteur minier, offre une marge de manœuvre supplémentaire. Les efforts déployés pour accroître les dépenses d'équipement principalement à l'aide de ressources intérieures ou de ressources concessionnelles extérieures contribueront aussi à préserver la viabilité des finances publiques.»

« La volonté des autorités d'utiliser les bons du Trésor à court terme pour la gestion de la liquidité contribuera à protéger contre le risque d'inflation et à accroître l'efficacité de la politique monétaire. Un renforcement du contrôle et de la réglementation sera utile pour faire face aux risques pesant sur le secteur financier, et, l'élimination des créances improductives présentes à aux bilans des banques leur permettront de devenir un moteur de croissance. Un accroissement de la transparence et un assouplissement du marché des changes faciliteront le rôle du taux de change en tant qu'amortisseur de choc.

« Les autorités mauritaniennes ont pour tâches principales de maintenir un taux de croissance élevé et de favoriser une croissance mieux partagée. Il convient de mieux diversifier les sources de croissance en améliorant le climat des affaires afin de faciliter le développement du secteur privé. Les nouveaux codes des marchés publics et d'investissement contribueront à encourager l'investissement du secteur privé. Un traitement adéquat des ressources non renouvelables améliorera la formulation de la politique budgétaire tout en préservant les amortisseurs budgétaires. Une réforme du secteur de l'électricité et des entreprises publiques contribuera aussi à limiter les risques budgétaires.

« Les autorités sont félicitées d'avoir mené à bon terme le programme triennal au titre de la FEC et leur engagement à préserver la stabilité macroéconomique et à continuer à mettre en œuvre leur vaste programme de réformes structurelles. »

**Déclaration de Kossy Assimaidou, Administrateur pour la
République Islamique de Mauritanie
17 juin 2013**

1. Introduction

Durant ces trois dernières années, la Mauritanie a enregistré des progrès constants dans la mise en œuvre de son programme appuyé par la FEC, en dépit d'une conjoncture mondiale difficile, d'une intensification de l'instabilité régionale et des effets d'une grave sécheresse. Les conseils et les orientations des services du FMI dans la formulation de politiques saines face aux risques et défis que connaît le pays ont été déterminants pour obtenir des résultats globalement satisfaisants dans le programme appuyé par la FEC. Ce programme arrivant à son terme, les autorités souhaitent remercier le Conseil, la direction et les services du FMI pour le soutien qu'ils n'ont cessé d'apporter.

Les résultats économiques de la Mauritanie se sont continuellement renforcés depuis 2009. La croissance a été en moyenne de 5 % en 2010-2012 et elle a été généralisée, par-delà le secteur minier, malgré le rôle essentiel que les industries extractives continuent de jouer dans l'économie. L'inflation est restée modérée, se situant aux alentours de 5 %, et les marges de manœuvre, tant budgétaires qu'extérieures, ont atteint des niveaux sans précédent en 2012. Des progrès ont été réalisés dans le ciblage des politiques sociales et la réforme en profondeur des subventions aux produits énergétiques et alimentaires. Les autorités estiment que les efforts engagés pour réformer le secteur énergétique et doper la capacité de production d'électricité, y compris en investissant dans les énergies renouvelables, contribueront à améliorer le climat des affaires et à relever les perspectives de croissance à long terme.

Dans le cadre de la sixième et dernière revue, tous les objectifs quantitatifs ont été atteints, à l'exception du critère de réalisation relatif aux nouveaux emprunts non concessionnels. La mesure préalable — l'accord sur les modalités de remboursement des crédits à l'État inscrits au bilan de la banque centrale — a également été observée. Les autorités sollicitent l'appui du Conseil pour l'achèvement de la sixième et dernière revue du programme appuyé par la FEC et pour la dérogation à la non observation du critère de réalisation relatif aux emprunts non concessionnels.

Comme l'indique le rapport des services du FMI, les crédits non concessionnels pour lesquels les autorités sollicitent une dérogation sont destinés à des projets dans les secteurs essentiels de l'eau et de l'énergie. Les autorités souhaitent réaffirmer leur profonde détermination à préserver la viabilité de la dette du pays. En outre, dans les efforts qu'elles déploieront pour accélérer le développement national, elles continueront de rechercher des financements principalement concessionnels.

Cependant, elles ont convenu avec les services du FMI que, dans des circonstances exceptionnelles, si les emprunts non concessionnels étaient la seule option disponible pour répondre aux besoins urgents de développement, elles consulteraient l'institution avant d'approuver ce type d'emprunts.

Malgré les solides résultats économiques des trois dernières années, les autorités sont conscientes de ce que les progrès ont été lents au regard de l'amélioration des perspectives d'emploi et de la poursuite de la réduction de la pauvreté. Elles sont cependant convaincues que les politiques sociales récemment engagées pour mieux cibler les dispositifs de protection en faveur des pauvres, combler le gros déficit d'infrastructure pour mettre l'eau et l'électricité à la portée des populations les plus déshéritées sur l'ensemble du vaste territoire national, et élaborer des programmes de formation et d'emploi particulièrement adaptés aux besoins de l'économie locale, finiront par donner des résultats et par faire reculer la pauvreté plus rapidement, en relevant par ailleurs les niveaux de vie de la population.

2. Résultats économiques du programme appuyé par la FEC

Après la récession de 2009, la croissance économique s'est solidement redressée, pour atteindre 6,9 % en 2012, principalement grâce à l'agriculture, à la pêche et aux BTP. L'inflation en fin d'année est tombée à 3,4 % en 2012, contre 6,1 % en 2010, le repli des prix des produits alimentaires ayant ramené l'inflation de base en dessous de l'inflation sous-jacente.

Politique budgétaire. Le renforcement de la situation budgétaire a été un acquis majeur du programme appuyé par la FEC. Les autorités ont adopté un important train de mesures pour élargir l'assiette fiscale, améliorer le recouvrement de l'impôt et réformer en profondeur l'administration fiscale. C'est ainsi que les recettes fiscales, en pourcentage du PIB non pétrolier (à l'exclusion des recettes minières) ont progressé de 15 % en 2010 à près de 22 % en 2012. D'importantes mesures ont également été prises pour optimiser les recettes minières, y compris la taxation du transfert d'actifs miniers, conformément aux recommandations des récentes missions d'AT du FMI, ce qui a contribué à un niveau globalement élevé de recettes budgétaires. La masse salariale s'est certes maintenue dans les limites prévues par le programme, mais les dépenses courantes ont légèrement augmenté, en partie à cause des dépenses additionnelles engagées pour répondre aux besoins issus du programme d'urgence destiné à combattre les effets de la sécheresse. Les dépenses en capital dans les projets d'infrastructures essentielles, y compris eau et électricité, ont également augmenté. Cependant, comme les recettes budgétaires ont progressé plus rapidement que les dépenses, le solde de base hors pétrole et le solde global se sont constamment améliorés durant la période couverte par le programme, et ont tous deux dégagé un excédent en 2012.

Politique monétaire. Le système financier a récemment connu une accumulation de liquidités et le crédit au secteur privé s'est également accru, alimenté par la vigueur de la croissance économique. Dans le droit fil de la politique monétaire prudente suivie par les autorités, la banque centrale continuera de suivre de près la croissance des liquidités et du crédit et prendra les mesures nécessaires pour atténuer les retombées négatives qu'elle pourrait avoir sur la stabilité des prix.

Les efforts déployés par les autorités pour mieux maîtriser les liquidités seront facilités par le récent renforcement des capacités de la banque centrale en la matière. Outre les mesures adoptées pour améliorer la coordination entre la banque centrale et le ministère des finances au regard de la gestion des liquidités, grâce à la mise en place d'un comité conjoint, la banque centrale a adopté un nouvel instrument de gestion des liquidités à court terme (un bon du Trésor à sept jours) censé être utilisé lorsque le niveau des liquidités risque de menacer la stabilité des prix.

Secteur financier. Malgré l'amélioration de la rentabilité du système bancaire, les récents audits internationaux ont mis en évidence des niveaux élevés de créances improductives (39 %) dans les banques commerciales, de même que des provisionnements insuffisants. Les audits ont également fait apparaître des carences dans la gouvernance de certaines banques et un manque de procédures rigoureuses de contrôle interne.

Toutes les banques ont corrigé le problème du provisionnement insuffisant en 2012 (à une seule exception près, et l'établissement devrait le faire en 2013) et la banque centrale a conclu des contrats de performance avec les banques commerciales, en vertu desquels ces dernières sont censées mettre en place des procédures d'audit interne plus rigoureuses. Des rapports trimestriels détaillés sur la mise en œuvre de ces programmes seront communiqués à la banque centrale. En outre, la banque centrale et les banques commerciales ont convenu de retirer des bilans les créances douteuses de longue date provisionnées à 100 %. Cette mesure devrait ramener les créances improductives à 20 %. Les autorités envisagent en outre de créer une société privée de gestion d'actifs qui prendrait en charge les créances improductives radiées des bilans des banques commerciales.

Les autorités sont conscientes des risques que la récente poussée du crédit des ménages représente pour l'endettement de ces derniers. Elles entendent s'attaquer à cette question en renforçant les normes prudentielles des banques en ce qui a trait à l'octroi de crédit aux ménages, avec le concours de l'AFRITAC Ouest.

De manière plus générale, pour pouvoir s'attaquer à tous les risques relevés, il faudra renforcer la supervision globale du secteur bancaire. Les autorités ont déjà sollicité

l'assistance de l'AFRITAC Ouest, notamment pour former les experts en contrôle bancaire récemment recrutés par la banque centrale.

Secteur extérieur. Entre 2009 et 2011, le déficit courant de la Mauritanie a constamment diminué, passant de près de 12 % du PIB à 7 %, car le pays a continué de bénéficier de conditions extérieures favorables. Les exportations ont progressé plus vite que les importations grâce au niveau élevé des cours des matières premières exportées, notamment le minerai de fer.

Cependant, en 2012 les importations liées aux IDE ont soudainement augmenté en raison du rôle grandissant du secteur minier dans l'économie. L'IDE ayant doublé entre 2011 et 2012, de 18 % à 35 % du PIB, les importations liées à ces investissements ont contribué au rapide creusement du déficit courant à 31,6 % du PIB en 2012. D'autres facteurs ont également contribué au creusement du déficit, dont le repli des cours du minerai de fer, de 168 dollars/tonne en 2011 à 134 dollars en 2012, et l'augmentation des importations liées au programme d'urgence.

Ainsi que le signalent les services du FMI à juste titre, les autorités sont convaincues que le solde des transactions courantes reste viable car l'augmentation des importations liées à l'IDE observée l'an dernier a en grande partie été financée par des IDE stables. Si l'on exclut les IDE liés au secteur minier, le déficit courant n'était que de 2,7 % du PIB en 2012.

Réformes structurelles. Dans le cadre du programme appuyé par la FEC la Mauritanie a accompli d'importants progrès en ce qui a trait à la réforme des **subventions aux carburants** et à l'alignement des prix intérieurs sur les cours internationaux. Les autorités restent déterminées à mettre en application le mécanisme de tarification prévu par la nouvelle formule mise en place au début de 2012, mais elles ont convenu avec les services du FMI de plafonner à 3 % l'ajustement des prix intérieurs des carburants. Cela aidera à atténuer l'impact éventuel d'une augmentation brutale des cours internationaux sur les prix intérieurs des carburants et sur l'inflation de manière plus générale, d'autant que les dispositifs de protection sociale contre la volatilité des prix énergétiques et alimentaires, ciblés en faveur des pauvres, ne sont pas encore entièrement opérationnels.

S'agissant des subventions aux produits alimentaires, le programme temporaire d'urgence adopté pour faire face à la sécheresse de 2011 a commencé à être allégé, notamment en réduisant le nombre de produits subventionnés. Ce programme d'urgence est progressivement remplacé par des dispositifs de transferts sociaux bien ciblés avec le concours du Programme alimentaire mondial et de l'UNICEF.

En ce qui concerne les **entreprises publiques**, des progrès ont été enregistrés dans la restructuration de la société parapublique de production d'électricité pour veiller à sa viabilité et réduire les engagements conditionnels pour le budget de l'État. Cependant,

bien que la société ait été recapitalisée et que ses coûts d'emprunt aient été réduits, l'augmentation des tarifs pour les gros consommateurs a dû être reportée car l'étude sur les tarifs électriques n'a pas été achevée à temps. S'agissant de l'étude sur la situation financière des autres grandes entreprises publiques, les progrès ont été plus lents que prévu mais les travaux se poursuivent et les autorités ont l'intention de mener à terme ces études afin de pouvoir entamer la nécessaire restructuration de ces entreprises avec le concours des partenaires internationaux.

3. Perspectives économiques

La Mauritanie devrait connaître des taux de croissance élevés à moyen terme grâce en partie au niveau élevé du prix des matières premières exportées. En 2013, le taux devrait atteindre 6,2 % et les principaux moteurs de la croissance continueront d'être l'agriculture, les BTP et le secteur minier, notamment le minerai de fer (en 2013, les cours internationaux du minerai devraient être supérieurs à ceux de 2012). L'inflation devrait augmenter quelque peu pour se situer aux alentours de 5 %, du fait de la légère montée des prix des produits de base. Le déficit courant restera élevé car les importations liées aux IDE continueront d'être importantes, et les réserves de change continueront de s'accumuler pour atteindre 7,4 mois d'importations en 2013, contre 6,2 mois en 2012. Le solde budgétaire global redeviendra légèrement déficitaire car les autorités continueront de répondre aux besoins pressants du pays en matière d'infrastructures au moyen de projets d'investissement financés sur ressources propres.

La question de la procyclicalité des recettes budgétaires soulevée par les services du FMI du fait des considérables entrées de capitaux dans le secteur minier est importante pour l'avenir. Les autorités conviennent que, de manière générale, l'adoption d'une règle budgétaire institutionnalisée qui détermine l'équilibre optimal entre dépenses, épargne et réduction de la dette, contribue à atténuer la procyclicalité. Cependant, elles souhaitent souligner que l'adoption de ce type de règle dans un pays à faible revenu comme la Mauritanie, qui affiche des besoins pressants en matière de développement, retarderait inévitablement la mise en œuvre des activités de développement telles que prévues dans le DSRP, notamment en limitant les investissements essentiels d'infrastructure dans des domaines tels que l'eau, l'électricité et les routes, et, en dernière analyse, ralentirait les efforts de réduction de la pauvreté. Cependant, elles s'associent pleinement à l'avis des services du FMI selon lequel les plans de dépenses en capital doivent être conformes à la capacité d'absorption, au nouveau processus de passation de marchés et aux objectifs du DSRP.

4. Conclusion

Malgré des perspectives économiques favorables, la Mauritanie va devoir faire face à d'importants risques et défis. Le pays demeure vulnérable à la volatilité des cours

internationaux des matières premières qu'elle exporte et des produits de base qu'elle importe, volatilité qui pourrait compromettre la stabilité macroéconomique acquise au prix d'intenses efforts.

Pour faire face à ces risques, les autorités entendent entretenir une étroite relation avec le FMI, dont elles estiment qu'elle a contribué à défendre les intérêts du pays, et elles envisagent de solliciter un nouveau programme une fois achevé le programme en cours.